



Assemblée générale

Soixante-dixième session

25^e séance plénière

Vendredi 2 octobre 2015, à 9 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Lykketoft..... (Danemark)

En l'absence du Président, M. Ruiz Blanco (Colombie), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 9 h 5.

Point 8 de l'ordre du jour (suite)

Débat général

Allocution de M. Antoni Martí Petit, Chef du Gouvernement de la Principauté d'Andorre

Le Président par intérim (parle en espagnol) :
L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Chef du Gouvernement de la Principauté d'Andorre.

M. Antoni Martí Petit, Chef du Gouvernement de la Principauté d'Andorre, est escorté à la tribune.

Le Président par intérim (parle en espagnol) :
J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à S. E. M. Antoni Martí Petit, Président du Gouvernement de la Principauté d'Andorre, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

M. Martí Petit (Andorre) (parle en catalan; texte espagnol fourni par la délégation) : C'est un honneur pour moi que de représenter mon pays, la Principauté d'Andorre, devant l'Assemblée générale, qui célèbre cette année son soixante-dixième anniversaire.

Au cours des sept dernières décennies, nous avons entendu, année après année, les orateurs parler à cette tribune de paix, de justice sociale et, également

plus récemment, de développement durable. Si nous évoquons ces questions depuis si longtemps, c'est peut-être que quelque chose ne fonctionne pas bien. La communauté internationale n'a pas fait ce qu'il fallait pour pouvoir progresser suffisamment dans la promotion des valeurs qui constituent la philosophie et le charisme de l'ONU. Il est indéniable que, grâce à l'ONU, la communauté internationale a enregistré des progrès sans précédent, mais le fait de reconnaître que tout n'a pas été bien fait et bien des améliorations sont encore possibles constitue le premier pas pour relever les défis présents et futurs de manière réaliste et efficace.

Le monde a beaucoup changé ses 70 dernières années. Il y a sept décennies, la communauté internationale se mettait d'accord pour empêcher qu'un troisième conflit mondial ne réduise à néant l'avenir de l'humanité. Les grandes puissances auraient pu décider d'imposer l'ordre comme elles l'entendaient de manière unilatérale, mais elles ont préféré le consensus et la concorde, car les solutions conjointes, équilibrées et justes sont beaucoup plus pérennes que celles que l'on impose par la contrainte ou le recours unilatéral à la force.

Comme l'a dit le Président Obama il y a quelques jours ici même (voir A/70/PV.13), aucun pays ne peut prétendre régler les problèmes du monde entier de manière unilatérale, tout comme aucun pays ne peut s'isoler et s'imaginer que les problèmes qui concernent le reste du monde n'auront aucune incidence sur lui. Un pays de la taille de l'Andorre comprend, sans doute

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

15-29817(F)



Document adapté

Merci de recycler



mieux que quiconque, la signification profonde de ces propos.

Au cours des 70 années écoulées, l'Andorre est elle aussi passée de l'isolement à l'ouverture. Il y a 70 ans, notre pays commençait à peine à sortir de son isolement séculaire. Pendant des siècles, l'Andorre était recluse au milieu des montagnes, isolée et protégée de ce qui l'entourait. La construction de routes nous permettant de communiquer avec les régions voisines de la France et de l'Espagne a mis fin à notre isolement. Grâce à cette ouverture physique, divers secteurs tels que le tourisme, le commerce et la finance, ont pris leur essor. Ces secteurs ont donné du travail à la population locale, ainsi qu'à des milliers de ressortissants des pays voisins qui cherchaient chez nous de nouvelles perspectives d'avenir, et qui ont ainsi contribué à l'enrichissement et au développement de la Principauté d'Andorre.

L'histoire andorrane est une histoire d'adaptation perpétuelle à son environnement. C'est une histoire d'évolution constante. Dans les années 80 et 90, mon pays a entrepris l'homologation de son système institutionnel. Cela aussi a constitué un changement et une ouverture. Ma génération s'est vue confier la mission d'ouvrir et d'adapter notre système économique. Il y a trois ans, nous avons adopté une loi en faveur de l'ouverture économique supprimant les restrictions des investissements étrangers et conférant des droits économiques à part entière aux ressortissants étrangers dès leur premier jour de résidence. Parallèlement, l'Andorre a opté pour la coopération et la transparence. Nous avons adopté un nouveau système fiscal harmonisé. Nous avons effectué – et continuerons à effectuer – des progrès en matière d'échange d'informations fiscales, et nous avons commencé à mettre en place un réseau de conventions sur la double imposition.

Le monde change, et l'Andorre doit changer avec lui. C'est pourquoi nous avons décidé d'être un pays ouvert, concurrentiel et transparent, parce que nous sommes convaincus que renforcer les liens économiques entre les pays permet de jeter les bases d'un monde plus coopératif, plus juste et plus pacifique. C'est d'ailleurs l'esprit qui a guidé la construction de l'Union européenne ces 60 dernières années. L'Andorre négocie actuellement avec l'Union européenne un accord d'association qui fixe des horizons stables et porteurs de prospérité et de possibilités pour nos concitoyens. Nous nous y attelons avec le même esprit de coopération, de saine émulation et de transparence qui a présidé à nos réformes économiques ces dernières

années. L'Andorre a besoin d'horizons plus larges que ceux que dessinent nos montagnes. Ces horizons passent eux aussi par l'Union européenne. Privilégier un monde plus interconnecté et plus ouvert, dans lequel des liens économiques, culturels et sociaux plus forts unissent les nations, c'est également privilégier la paix et l'harmonie. Pour reprendre ce qu'a dit dans son discours le Président Obama, les grands défis de notre époque, notamment les défis économiques, doivent être abordés conjointement. C'est ce que l'Andorre tente de faire.

L'Andorre estime que, au terme de ces 70 premières années d'existence, l'ONU devrait également insuffler une dynamique de réforme. C'est pourquoi nous avons adhéré à la déclaration politique relative à la suspension du droit de veto au sein du Conseil de sécurité lorsque des atrocités massives sont commises, une initiative promue par la République française et les États-Unis du Mexique. Il est important que la France, membre permanent du Conseil de sécurité, fasse partie des promoteurs de cette initiative. À cet égard, je tiens à rendre un hommage clair à l'attitude de la France, telle que le Président Hollande l'a présentée lundi (voir A/70/PV.13). La France pourrait se retrancher dans le maintien du droit de veto des grandes puissances, mais elle comprend que ce droit doit être modulé en fonction des circonstances – parce que les institutions doivent être au service des valeurs, et non l'inverse, et que les institutions internationales doivent être au service des personnes et des valeurs universelles que sont la paix, la solidarité et la justice.

Dans des situations particulièrement difficiles, lorsque la survie de milliers de personnes est en jeu, la communauté internationale ne peut pas rester dans l'impasse. Les équilibres qui ont abouti à la création de l'Organisation des Nations Unies ne peuvent pas servir de prétexte à un blocage quand l'humanité doit faire face à des situations extrêmes. Les citoyens de ce village planétaire qu'est le monde exigent désormais des solutions, et les institutions doivent toujours contribuer à ces solutions, et non pas aggraver les problèmes. C'est pourquoi il convient d'aborder la réforme du Conseil de sécurité. Il faut faire avancer l'ONU, l'adapter aux changements de notre époque, et la réformer pour l'améliorer. Point n'est besoin de changements radicaux, mais il nous faut être déterminés et efficaces. Nous devons nous y atteler maintenant, sans attendre qu'une nouvelle crise humanitaire ou une nouvelle impasse ne mettent encore une fois en évidence nos défaillances et nos faiblesses.

Dans les situations extrêmes comme celle que vit la Syrie ces dernières années, la communauté internationale doit pouvoir apporter des réponses efficaces et justes. Et, disons-le clairement, nous n'en avons pas été capables jusqu'ici. C'est ce tableau de frustration et d'impuissance que nous devons éviter, car, face à un massacre, il n'y a pas de demi-mesure : soit l'on fait partie du problème, soit l'on fait partie de la solution. Or la communauté internationale doit toujours faire partie de la solution.

Le fait de ne pas être intervenus à temps face à la crise en Syrie a des conséquences manifestes au quotidien sur les frontières européennes, où affluent des milliers de réfugiés qui fuient les massacres. Nous ne sommes pas face à un phénomène migratoire motivé par des facteurs socioéconomiques, mais à un exode de personnes en fuite devant la guerre et la mort. Ces personnes ne cherchent pas à vivre une vie meilleure, mais simplement à rester en vie. Et cela fait appel, directement et indéniablement, à l'essence même des Nations Unies.

L'Andorre se sent concernée et est sensible à la situation qui règne en Syrie. C'est pourquoi le Gouvernement que j'ai l'honneur de diriger a décidé de contribuer à l'accueil des réfugiés. Notre pays tient à être fidèle à sa tradition d'accueil et d'intégration, et veut faire partie de la solution – une solution équilibrée et convenue dans le cadre européen, parce que, encore une fois, les problèmes mondiaux ont besoin de solutions mondiales. L'Andorre, à son modeste niveau, entend faire partie de cette solution mondiale. Le cri désespéré des réfugiés, d'où qu'ils viennent, s'adresse à nous tous. Il est triste que les pays développés aient mis plus longtemps à réagir que les pays plus défavorisés. Le Président Hollande l'a bien souligné lundi : ce sont les pays les moins avancés qui ont été les plus rapides à accueillir les réfugiés fuyant la guerre et la tyrannie des différents conflits, qui, malheureusement, font rage dans de nombreuses régions de notre planète.

Sachant que les pays les plus développés ont été les plus lents à réagir, il importe à présent que nous agissions avec détermination pour lancer les réformes qui permettront de garantir qu'une atrocité comme la crise en Syrie ne se répète pas. Il incombe aux gouvernants de mettre en place des politiques prospectives. Au plan international également, la meilleure politique en faveur de la paix réside dans la prévention des conflits. C'est pourquoi l'Andorre se félicite de l'accord obtenu récemment entre les États-Unis d'Amérique et cinq

grandes puissances et l'Iran sur la question nucléaire. C'est un accord qui montre bien que, même lorsque les positions individuelles sont très éloignées, il est toujours possible de faire triompher la coopération et l'harmonie.

Être un État aux dimensions territoriales réduites ne signifie aucunement que nous ne pouvons pas contribuer à la lutte contre les atrocités de la guerre. C'est ainsi que l'Andorre a accepté les amendements de Kampala, texte qui définit le crime d'agression et établit les conditions dans lesquelles la Cour pénale internationale est compétente pour connaître de ce crime, de manière à ce qu'ils ne reste pas impuni.

Il y a quelques années, dans cette même salle, alors que nous abordions les conflits en Libye et en Syrie, l'on se demandait ce qu'il valait mieux privilégier, de l'efficacité ou de la justice, dans le cadre du règlement d'un conflit. C'est un débat ouvert, mais je pense que l'évolution des événements montre qu'il s'agit d'un faux débat. Nous devons être à la fois efficaces et justes, parce que la justice, si elle n'est pas efficace, n'est qu'une belle parole. Et l'efficacité sans justice finit par être inefficace. Comme S. S. le pape François l'a dit du haut de cette tribune le mois dernier (voir A/70/PV.3), la justice est « une volonté effective, pratique, constante, des pas concrets et des mesures immédiates ».

Il n'y a pas de solutions durables sans justice. À cet égard, les régimes et les tyrans qui commettent des massacres et violent de manière répétée les droits de l'homme ne peuvent pas faire partie de la solution, parce qu'ils font partie du problème. Les victimes de conflits ne peuvent pas vivre en sachant qu'elles n'ont pas obtenu les réparations qui s'imposent de la part de la communauté internationale.

Le but premier de l'Organisation des Nations Unies au moment de sa création était la promotion de la paix et la prévention des conflits. Les fondateurs se sont, toutefois, rapidement rendu compte que la paix et la justice ne pouvaient être dissociées de l'éducation, des perspectives d'avenir, des droits sociaux et de l'utilisation rationnelle et durable des ressources naturelles. C'est la raison pour laquelle l'Andorre a pris des engagements dans d'autres domaines, tels que l'éducation et le développement durable.

Notre pays a une longue expérience de l'accueil des migrants et de la gestion et de l'intégration de la diversité. Preuve en est notre système d'éducation, qui intègre les systèmes éducatifs français, espagnol et andorran et a produit une société trilingue, prête pour

l'ère de la mondialisation. C'est pourquoi notre pays participe avec enthousiasme à l'Initiative mondiale pour l'éducation avant tout, promue par le Secrétaire général, qui prône l'éducation primaire pour tous, l'enseignement de qualité et la promotion de la citoyenneté mondiale. Nous devons toujours garder à l'esprit les valeurs qui sous-tendent cette initiative.

La nécessité d'aborder les problèmes d'un point de vue mondial est plus évidente que jamais dans le domaine de l'environnement. Il y a des problèmes que nous pouvons essayer de résoudre unilatéralement, mais nous obtiendrions des solutions imparfaites et peu durables. La lutte contre le réchauffement climatique ne fait pas partie de ceux-là. La solution sera mondiale ou ne sera pas. Voilà pourquoi nous ne pouvons pas perdre de vue la notion de citoyenneté mondiale, de village mondial que la Présidente Dilma Rousseff a évoquée dans son allocution d'ouverture devant l'Assemblée (voir A/70/PV.13). Peut-être que les petits pays comme le nôtre comprennent mieux la notion de village mondial, car l'Andorre est à la fois un pays et un village. Qui peut mieux que nous mettre en pratique le slogan qui dit que nous devons penser au niveau mondial et agir à l'échelon local?

Quand on est un petit pays, il est évident qu'on a besoin de son entourage et de l'aide des autres pour changer la situation et résoudre les problèmes. En Andorre, les effets du réchauffement climatique nous concernent et nous touchent d'une manière très particulière. La température moyenne dans les Pyrénées augmente de 0,2°C par décennie et les précipitations diminuent d'année en année de deux litres par mètre carré. D'après les calculs des experts, nos ressources en eau auront diminué de 18 % d'ici à 2050. Ces statistiques sont particulièrement préoccupantes pour un pays qui vit du tourisme de neige et de montagne.

Les grands accords sur les changements climatiques doivent être intégrés dans les politiques nationales de chaque pays. Depuis un certain temps déjà, l'Andorre œuvre en ce sens, et ces dernières années, nous avons constaté une amélioration de tous nos indicateurs environnementaux. Mais nous savons également que la portée des politiques nationales est limitée, surtout dans un pays comme le nôtre. Nous avons besoin de solutions mondiales qui peuvent être appliquées à l'échelon local. C'est pourquoi l'Andorre a été l'un des premiers pays à apporter sa contribution nationale à la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui se tiendra à Paris

en décembre. L'Andorre s'est engagée à réduire ses émissions de dioxyde de carbone et autres gaz à effet de serre de 37 % d'ici à 2030. Par cette mesure, notre pays s'est associé à l'engagement mondial visant à maintenir l'augmentation de la température mondiale en dessous de 2°C.

Nous faisons nôtre l'appel du Président François Hollande, exhortant les pays qui ne l'ont pas encore fait à envoyer leur contribution à la Conférence des Parties d'ici à décembre. À la Conférence, nous devons donner à la communauté internationale les outils dont elle a besoin pour relever les énormes défis de demain dans le domaine de l'environnement et définir un nouveau modèle pour les politiques énergétiques et environnementales de chaque pays. On a parfois le sentiment que la communauté internationale n'est pas sensible aux problèmes nationaux et que les politiques nationales n'ont pas de vision mondiale. Comme l'a dit le Président de la République française, notre coPrince, si à Paris, nous remettons les solutions à plus tard, ce sera trop tard. Les citoyens des pays que nous représentons nous interpellent. Nous ne pouvons pas nous permettre de ne pas parvenir à un accord effectif à Paris.

Il y a 70 ans, le monde sortait d'un demi-siècle marqué par deux guerres mondiales. C'était un monde d'équilibres délicats. L'heure n'est pas à l'équilibre, mais aux engagements fermes. Il est temps d'opter pour davantage de politiques entre les pays et de laisser derrière soi la désunion dans les prises de décisions. Depuis 70 ans, l'ONU est la garante de la paix, des droits de l'homme, de la justice et du développement durable. Chaque pays, chaque dirigeant sait, au moment de prendre une décision ferme, que la communauté internationale le regarde, que le monde le regarde. En tant que représentants de la communauté internationale, nous devons également être conscients du fait que le monde nous regarde et que nos décisions seront jugées par les générations futures. C'est à ces générations futures que nous devons léguer un monde plus juste, plus prospère, plus pacifique et plus durable.

Depuis 70 ans, des chefs d'État, premiers ministres et ministres viennent à cette tribune pour parler de la paix et de la promotion des droits de l'homme et de la justice. Le jour viendra où il ne sera plus nécessaire de défendre ces valeurs avec tant de véhémence, parce qu'elles seront devenues une réalité concrète.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) :
Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le

Chef du Gouvernement de la Principauté d'Andorre de l'allocution qu'il vient de prononcer.

M. Antoni Martí Petit, Chef du Gouvernement de la Principauté d'Andorre, est escorté de la tribune.

Allocution de M. Nikola Gruevski, Président du Gouvernement de l'ex-République yougoslave de Macédoine

Le Président par intérim (parle en espagnol) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président du Gouvernement de l'ex-République yougoslave de Macédoine.

M. Nikola Gruevski, Président du Gouvernement de l'ex-République yougoslave de Macédoine, est escorté à la tribune.

Le Président par intérim (parle en espagnol) : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à S. E. M. Nikola Gruevski, Président du Gouvernement de l'ex-République yougoslave de Macédoine, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

M. Gruevski (ex-République yougoslave de Macédoine) (parle en macédonien; interprétation en anglais assurée par la délégation) : C'est pour moi un grand privilège que de participer au débat général en cette année où nous célébrons le soixante-dixième anniversaire de la création de l'Organisation des Nations Unies, le vingtième anniversaire de la Conférence de Beijing, le quinzième anniversaire de l'adoption de la Déclaration du Millénaire (résolution 55/2) et le dixième anniversaire du Sommet mondial, qui s'est tenu en 2005.

Depuis 1945 et la fin de la guerre dévastatrice qui a coûté la vie à plus de 50 millions de personnes, l'ONU, fermement engagée à faire en sorte que tout le monde puisse vivre à l'abri du besoin et de la peur, s'est imposée comme un élément moteur de la communauté internationale et des changements positifs dans le monde. Les détracteurs de la mission de l'ONU disent que nous vivons dans un monde où les conflits persistent dans de nombreuses régions et ont une incidence négative sur la vie de millions de personnes, en même temps qu'éclatent de nouveaux conflits qui bouleversent la vie de millions d'autres; un monde où la prolifération des armes met en danger la vie d'innocents et sape le développement économique; un monde où règne une pauvreté extrême, un monde caractérisé par l'absence d'une volonté collective de nous mettre d'accord sur des questions qui nous touchent tous, comme les changements

climatiques. Nous vivons dans un monde où il y a des dizaines de millions de réfugiés et de déplacés.

Malgré tout cela, je ne pense pas que l'ONU ait failli à sa mission. Au contraire, elle a réglé ou apaisé des situations et des problèmes difficiles que personne n'aurait pu régler seul, et elle continue de le faire. C'est pour cette raison que nous nous retrouvons régulièrement ici à New York pour discuter et élaborer des instruments permettant à l'ONU de mieux s'y prendre pour faire face aux divers défis actuels et émergents. Les échecs constatés ne sont pas le seul fait de l'Organisation, mais surtout celui des États Membres, qui n'ont pas la volonté politique, et parfois le courage, de prendre des décisions audacieuses mais qui s'imposent.

Nos efforts communs en matière de droits de l'homme doivent se concentrer sur le renforcement du système garant des droits de l'homme, au niveau individuel et collectif. Nous devons appuyer toute initiative visant à garantir la protection des droits de l'homme en tant qu'élément fondamental des stratégies et des activités opérationnelles des Nations Unies. Ce qu'il nous faut aujourd'hui et à l'avenir, c'est que l'ONU continue à jouer un rôle de chef de file dans le monde, dans l'intérêt de l'humanité. Dans ce contexte, nous notons avec satisfaction que les États Membres ont décidé d'accorder à l'Assemblée générale un rôle plus important dans le processus de sélection du prochain Secrétaire général. Étant donné qu'aucun ressortissant du Groupe des États d'Europe orientale n'a jamais été élu Secrétaire général, nous appuyons fermement la demande présentée par notre groupe à cet égard.

La République de Macédoine demeure un fervent partisan du multilatéralisme, dans le cadre duquel l'ONU joue un rôle central, et est convaincue des avantages qu'il présente pour le monde. Le multilatéralisme est le principe de base de notre politique étrangère.

Alors que nous vivons à une époque de progrès technologiques sans précédent, où de brillantes innovations nous facilitent la vie et où nous sommes témoins d'exemples du dévouement de la communauté scientifique, à l'image des efforts pour mettre au point un vaccin contre le virus Ebola – avec à terme l'espoir d'un traitement –, l'humanité reste confrontée à des problèmes qui menacent la paix et la stabilité internationales et mettent en péril notre développement et notre prospérité, ainsi que notre avenir.

À l'heure de la mondialisation, où l'actualité appartient déjà au passé, où personne ne peut faire

abstraction des problèmes d'autrui, nous devons avoir le courage de changer nos politiques. Pour résoudre les problèmes, nous devons tous adopter la politique de l'engagement, de la coopération et de la sagesse, dans le cadre d'une démarche qui agit au lieu de réagir et d'un engagement sans faille. Des valeurs morales élevées doivent être les principaux piliers de la nouvelle réalité mondiale. Ces valeurs incarnent essentiellement la liberté, les droits de l'homme et la solidarité avec son prochain. L'ONU doit poursuivre son action en gardant ce principe à l'esprit : protéger la démocratie.

Ces repères doivent rester au cœur de nos nouvelles politiques dans le monde d'aujourd'hui, et nous devons garder à l'esprit cet impératif de solidarité. C'est essentiel. L'expérience accumulée par l'ONU au cours de ces 70 dernières années nous a amenés à comprendre que tous les États Membres doivent s'engager en faveur du processus de réforme de l'ONU. À l'avenir, le monde doit être multipolaire et exempt des guerres insensées qui ont fait souffrir tant de nations. Nous devons regarder la réalité en face et préparer l'avenir pour les générations futures.

La région de l'Europe du sud-est est entrée dans une phase de développement positif, et dans l'ensemble, les grands objectifs, au niveau national et régional, ont été atteints ou sont sur le point de l'être. En dépit de ces progrès, il est clair que certains problèmes bilatéraux de longue date, qui n'ont pas été réglés ou seulement partiellement, compromettent notre présent et notre avenir proche. La République de Macédoine se heurte à un différend qui est devenu un obstacle majeur à son intégration dans les organisations internationales. Ce différend représente un obstacle à de nouveaux progrès dans le renforcement des capacités, lequel viserait à empêcher, précisément, les atteintes à la stabilité dans les périodes de grande tension mondiale.

Notre région se trouve face à deux grands défis stratégiques et mondiaux. Le premier est la crise des réfugiés et des migrants, et le second, plus dangereux encore, concerne la velléité de l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) d'accentuer sa pénétration en Europe, qui s'accompagne d'un danger particulièrement grand pour les économies européennes et pour le développement durable. Pis encore, le programme de l'EIIL est de détruire les sociétés qui sont fondées sur les valeurs et principes universels que protège l'ONU.

Aujourd'hui, ce n'est pas seulement mon pays, mais l'ensemble des Balkans et de l'Europe, qui se trouve face à des milliers de réfugiés, tous ces enfants,

ces femmes, ces personnes âgées et ces familles entières qui fuient l'effusion de sang dans leur pays d'origine. Depuis le début de l'année 2015, ce sont ainsi près de 200 000 personnes, principalement des Syriens, qui ont transité par la République de Macédoine. Les voisins de la Syrie, comme le Liban, la Turquie et la Jordanie, sont également lourdement touchés. Les premiers symptômes de ce lourd fardeau social commencent maintenant de se faire sentir dans les pays des Balkans, dont l'économie ne leur permet pas de faire face seuls à la situation.

Pour notre part, nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour aider les personnes dans le besoin et tous ceux qui ne cherchent qu'à vivre en paix, à voyager en sécurité et à mener une vie décente, où ils se sentent en sûreté. Par-delà la question proprement économique et de la viabilité, nous cherchons à les aider en surmontant certaines faiblesses du système établi et en ayant fermement à cœur de contribuer à la mise sur pied de solutions positives pour la population, en fonction des besoins respectifs. Toutefois, nous ne pouvons faire ce travail seuls. Le problème exige un engagement plus important de la part de l'Union européenne, en coopération avec les pays des Balkans. Cet engagement jouerait également un rôle tout à fait significatif dans le renforcement de la coopération à d'autres égards d'ordre pratique.

De cette façon, le défi qu'il nous faut affronter pourrait engendrer aussi des effets positifs : en plus d'une aide à la population dans le besoin, il permettrait également d'apporter des améliorations notables au niveau des normes pratiquées dans les pays des Balkans et de l'application des valeurs et des méthodes européennes, par l'intermédiaire de la coopération à la recherche de solutions. Ce qui est également capital – ce qui constitue, en fait, la seule façon de résoudre la crise des réfugiés – c'est que l'Europe s'attaque d'urgence à la raison principale de ces souffrances, en l'occurrence le conflit syrien. Les divergences portant actuellement sur les solutions à apporter doivent être mises de côté. Nous avons besoin d'unité et d'une position concertée des Nations Unies et du Conseil de sécurité, à l'exemple de celle qui a permis d'obtenir des résultats positifs sous la forme de l'accord sur l'élimination des armes chimiques syriennes, qui a représenté une grande victoire de la diplomatie.

La situation au Moyen-Orient s'aggrave. L'apparition de l'EIIL n'a fait qu'empirer encore la situation. Les conditions d'insécurité, aggravées par la

présence des combattants étrangers, ont engendré pour nous un nouveau défi sous la forme de l'intolérance religieuse et de la haine la plus extrême. L'EIIL n'est pas seulement une menace pour le Moyen-Orient, il est une menace mondiale contre laquelle aucun pays n'est immunisé, notamment en Europe du Sud-Est, où le risque est plus important d'une pénétration plus profonde de l'EIIL et d'une influence plus forte sur la population. Ces faits peuvent être lourds de conséquences très graves, dont la déstabilisation, à terme, des sociétés pluriethniques. C'est pourquoi la paix au Moyen-Orient, en particulier, est une question de la plus haute importance. L'accord conclu entre les cinq membres permanents du Conseil de sécurité plus l'Allemagne et l'Iran constitue un fait positif pour la région, et peut servir de modèle à suivre dans la situation en Syrie.

Il est nécessaire de s'atteler à une politique de prévention, ce qui fait précisément l'objet d'un débat à l'ONU et dans notre région depuis un moment. Voilà pourquoi, grâce aux efforts conjoints des Nations Unies dans le domaine de la sécurité collective, dans le cadre en particulier des services de sécurité régionaux, nous devons empêcher toute manifestation de l'extrémisme dans la région du fait de conflits isolés ou de tentatives de déstabilisation de cette zone. Les mesures visant à réprimer le noyau dur des forces de l'EIIL sont un point positif. Mais nous devons aussi continuer à nous occuper des populations de la région, sur la base de l'intégration sociale et des valeurs de l'Organisation des Nations Unies, parce que ce sont elles que ciblent les groupes extrémistes pour leur recrutement.

L'Europe du Sud-Est doit renforcer ses dispositifs de sécurité et progresser dans le règlement des questions en suspens, conformément aux principes des Nations Unies. Cet effort stratégique doit constituer pour les Nations Unies une priorité urgente. La République de Macédoine reste à cet égard un protagoniste constructif, positif, soucieux d'apporter une contribution probante aux relations de bon voisinage et à la coopération régionale afin de trouver les moyens de conjuguer coopération et sécurité. Cette année, c'est notre pays qui assume les fonctions de président de l'Initiative de l'Europe centrale, et nous nous concentrons sur la promotion de la connexité régionale et le développement de l'interconnexion des infrastructures. La principale priorité de la politique stratégique et des affaires étrangères de la République de Macédoine reste notre adhésion à l'Union européenne et à l'OTAN. Toutes les réformes entreprises dans le pays s'inscrivent dans cette optique. Tous les problèmes sont résolus dans cet esprit.

Malgré les défis à relever, je me permets de souligner que nous ne nous attendons à aucun obstacle sur notre chemin vers l'intégration euro-atlantique.

Une question restée en souffrance relativement à la stabilité permanente de notre région et qui influe directement sur la vie de mon pays et reste à l'ordre du jour des Nations Unies est le différend qui nous oppose à la Grèce sur le nom de notre pays, notre nom constitutionnel : la République de Macédoine. Résoudre cette question avec notre voisin est pour nous une priorité à laquelle il doit être donné suite conformément aux résolutions pertinentes des Nations Unies et au droit international. Nous cherchons à poursuivre les discussions en vue de trouver une solution mutuellement acceptable.

Notre position est claire : la réalité est que nous sommes macédoniens, que nous parlons la langue macédonienne et que nous vivons dans un pays dont le nom constitutionnel est la République de Macédoine. Le droit international doit être respecté par tous et en toutes circonstances, et pas seulement dans certains cas. Voilà pourquoi la décision que la Cour internationale de Justice a rendue en faveur de mon pays doit être respectée par tous les Membres de l'Organisation, précisément parce que la Cour a été fondée par les Nations Unies et doit être considérée comme garante de l'application de la loi et des accords bilatéraux conclus sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies. Faute de quoi, les peuples perdraient confiance dans l'Organisation des Nations Unies et les sceptiques qui en ont à la validité de l'Organisation gagneraient en force.

Au cours des 25 années qui se sont écoulées depuis son accession à l'indépendance, mon pays, la République de Macédoine, a assisté à une transformation de la région et de l'Europe. L'impression est, malheureusement, aussi bien dans mon pays que dans d'autres, que l'Organisation des Nations Unies est réticente à traiter de notre problème et fait même obstacle à tout progrès sur cette question et sur d'autres concernant mon pays. Une telle approche de la part de la communauté internationale risque de créer des précédents qui peuvent hélas être facilement manipulés pour provoquer une instabilité générale. Un engagement sérieux est nécessaire pour que la Grèce soit encline à améliorer sa prestation en la matière; son inertie sur la question s'explique, du moins en partie, par ses problèmes économiques.

L'incapacité de la communauté internationale à se concentrer sur mon pays a permis aux principales

parties prenantes d'accorder très peu de priorité à cette question. En tant que nations amies qui, sauf en ce qui concerne cette question, n'ont pas d'autres problèmes, nous devons trouver une solution. Nous devons nous respecter, dialoguer et coopérer dans un esprit d'amitié et de coopération positif avec tous les pays de la région. Mon pays va œuvrer à cette fin, tant pour son propre bien que dans l'intérêt de la région.

Comme nous l'avons fait par le passé, je voudrais appeler le nouveau Gouvernement grec, dans un esprit de relations de bon voisinage, à régler cette question en tant que voisins, dans le respect de l'Accord intérimaire de 1995 entre la Grèce et l'ex-République yougoslave de Macédoine, pierre angulaire de nos relations. Cet Accord a été conclu sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, et il aurait déjà dû aboutir à un règlement de ce différend, et non pas à pas son report. Nous avons récemment mis au point une nouvelle approche qui devrait nous faire avancer et instaurer un climat propice au règlement de la question. J'espère que cette approche sera examinée plus avant par le nouveau Gouvernement grec, et que les préjugés peuvent être surmontés.

La génération actuelle de responsables politiques devrait utiliser l'Accord conclu il y a 24 ans comme un instrument purement politique et une feuille de route. Nous devons tendre vers une solution arrêtée d'un commun accord et appuyée par les citoyens des deux pays, ce qui, tout en aidant la République de Macédoine à aller de l'avant, constituera une avancée positive pour la Grèce et contribuera à créer un climat positif dans la région. Cette solution permettra de renforcer la région, afin de lui permettre de faire face aux défis que posent des éléments radicaux et de mieux répondre aux crises humanitaires.

Nous recherchons un règlement permanent de la question qui ouvrirait des perspectives économiques sous la forme d'une augmentation des investissements dans notre pays et dans la région. Nous devons élargir nos ambitions pour y inclure des projets d'infrastructure de grande envergure qui portent sur les efforts déployés par plusieurs pays et qui conduiront à la croissance des économies de tous les pays de la région et à la création de dizaines de milliers de nouveaux emplois. De même, nous ferons progresser l'objectif stratégique consistant à faire baisser le taux de chômage dans notre pays, un objectif fondamental de ma carrière politique.

Beaucoup d'entre nous ont enregistré de nombreux succès économiques au cours de l'année écoulée. Bien que je n'aie pas l'air très humble en disant cela, mon

pays est l'une des surprises économique de ces dernières années. Nous avons attiré beaucoup d'investissement, notamment dans des projets à grande échelle, ce qui a permis d'accélérer le progrès économique de nos citoyens, de développer l'éducation et d'améliorer les normes dans presque tous les domaines, ce qui évidemment profitera au pays et à la région.

Je rappelle une fois de plus, ici, depuis cette tribune, au moment où nous nous invoquons les buts et principes de l'Organisation des Nations Unies, qu'il incombe à mon pays et à notre voisin du sud de mettre pleinement à profit le droit international et la justice de façon à régler cette question de manière responsable. Tandis que nous essayons de régler ce problème, dans l'intérêt des valeurs européennes et de notre avenir commun, les positions de nos deux pays doivent néanmoins être respectées.

En cette année anniversaire, sous la direction du Président Lykketoft, l'Assemblée générale traitera des questions d'importance cruciale pour nous tous. Je tiens à souligner que le Président Lykketoft a notre appui et que nous lui souhaitons plein succès. La République de Macédoine continuera à collaborer avec tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies pour renforcer la paix et la sécurité internationales, promouvoir les droits de l'homme et atteindre les objectifs de développement mondiaux.

Enfin, je souhaite exprimer notre gratitude au Secrétaire général pour ses initiatives et pour les efforts inlassables qu'il déploie pour faire avancer l'Organisation.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) :
Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président du Gouvernement de l'ex-République yougoslave de Macédoine de l'allocation qu'il vient de prononcer.

M. Nikola Gruevski Président du Gouvernement de l'ex-République yougoslave de Macédoine, est escorté de la tribune.

Allocution de M. Freundel Stuart, Premier Ministre, Ministre de la sécurité nationale, des services publics et du développement urbain de la Barbade.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) :
L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Premier Ministre, Ministre de la sécurité nationale,

des services publics et du développement urbain de la Barbade.

M. Freundel Stuart, Premier Ministre, Ministre de la sécurité nationale, des services publics et du développement urbain de la Barbade, est escorté à la tribune.

Le Président par intérim (parle en espagnol) : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à S. E. M. Freundel Stuart, Premier Ministre, Ministre de la sécurité nationale, des services publics et du développement urbain de la Barbade, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée.

M. Stuart (Barbade) (parle en anglais) : Je tiens tout d'abord à féliciter M. Mogens Lykketoft pour son élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-dixième session. Il représente un pays, le Danemark, dont le service auprès de l'Organisation des Nations Unies et de la communauté internationale a été exemplaire. Je m'attends à ce que, conformément à ces bonnes traditions, M. Lykketoft nous guide de façon judicieuse au moment où nous nous engageons sur la voie du centenaire de l'Organisation. Je puis l'assurer du plein appui de la Barbade à l'heure où nous commençons à mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1) en nous efforçant collectivement de faire face aux divers défis auxquels sont confrontés les États Membres de l'Organisation. Je saisis également cette occasion pour exprimer la profonde admiration de ma délégation pour l'excellence et la compétence avec lesquelles son prédécesseur, S.E.M. Sam Kutesa, a dirigé les travaux de l'Assemblée générale à sa soixante-neuvième session..

Il y a 70 ans, 50 délégations, secondées par un Secrétariat temporaire, se sont réunies à San Francisco pour signer la Charte des Nations Unies qui a créé l'Organisation des Nations Unies. Ce fut un moment dont les conséquences ont été ressenties partout dans l'espace et dans le temps et qui, à ce jour, résonne d'une force sans précédent. Bien entendu, la Barbade, à l'instar de la grande majorité des pays qui constituent aujourd'hui l'Organisation des Nations Unies, ne faisait pas partie des pays représentés à San Francisco le 26 juin 1945. Seules 50 délégations étaient réunies à ce moment-là, représentant, globalement, les vainqueurs de la Seconde Guerre mondiale. Par un contraste frappant avec ce petit groupe rassemblé en cette journée de l'été 1945, le nombre total des membres de l'Organisation est aujourd'hui de 193 États qui représentent pratiquement toute l'humanité.

À Paris en décembre, 196 délégations, dont celle de la Barbade, participeront à la vingt et unième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. À cette rencontre, nous conviendrons d'un plan d'action commun qui permettra d'assurer la survie de notre planète. Il s'agit d'une question existentielle pour tous les pays, mais surtout pour ceux qui comme le mien sont de petits États insulaires en développement. Nos pays sont au bord d'un gouffre sans fond ouvert par les changements climatiques. Pour les rédacteurs de la Charte des Nations Unies, les guerres mondiales étaient la grande menace existentielle. Bien que cette menace soit indéniablement toujours présente aujourd'hui, ne pas accorder aux changements climatiques le même pouvoir mortifère de menacer notre planète se fera à nos risques et périls.

La Barbade et tous les pays de la Communauté des Caraïbes ont clairement indiqué quel devait selon eux être le résultat de la vingt et unième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre sur les changements climatiques. Toutes les parties doivent s'engager à prendre des mesures individuelles et collectives pour réduire les émissions de gaz à effet de serre d'une manière compatible avec notre objectif ambitieux de limiter le réchauffement mondial moyen à moins de 1,5 °C par rapport aux niveaux de l'ère pré-industrielle. Et toutes les parties doivent s'engager à coopérer dans la mise en œuvre de ces actions et accepter que les mesures d'atténuation soient revues, vérifiées et mises à jour tous les cinq ans. Toutes les parties doivent aussi s'engager à aider les pays particulièrement vulnérables, à savoir les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés. Bref, nous avons besoin d'un accord ambitieux, exigeant et juridiquement contraignant, avec une participation mondiale.

La tragédie qui a frappé la Dominique, notre sœur des Caraïbes, dévastée le mois dernier par la tempête tropicale Erika, met clairement en lumière l'urgence d'une action mondiale efficace face aux changements climatiques. Comme nous l'avons souvent vu, une seule catastrophe naturelle ou provoquée par l'homme dans un petit État insulaire en développement peut avoir des répercussions économiques, infrastructurelles et humanitaires tragiques à l'échelle nationale. On estime que les dégâts causés par Erika ramènent la Dominique 20 ans en arrière dans son développement. En tant que Président de la Conférence des chefs de gouvernement de la Communauté des Caraïbes. Je saisis cette occasion pour exprimer la solidarité et

l'engagement indéfectibles de la région envers nos frères et sœurs de la Dominique, et j'invite la communauté internationale à continuer d'aider la Dominique dans ces heures sombres.

L'histoire est le meilleur des professeurs. Soixante-dix ans après la création de l'ONU, il est opportun de considérer un instant la voie que les petits États insulaires en développement comme le mien ont contribué à ouvrir. Cela a été possible en grande partie grâce aux principes que l'Organisation a fait siens dès sa création, et qui sont incarnés dans la Charte et dans nombre des traités, résolutions et plans d'actions de l'ONU. C'est une voie qui nous a menés de l'exclusivité à l'universalité, une voie qui a vu le nombre de Membres de l'Organisation quasiment quadruplé en 70 ans, et une voie qui conduit à un ordre juridique international qui s'emploie à trouver un équilibre entre droits et responsabilités des États, notamment leurs responsabilités à l'égard de leurs citoyens.

Il est indéniable que conjugués ensemble, ces changements ont transformé de façon nette et positive le système international, une transformation qui a fait que le pays que j'ai l'honneur de représenter est passé de la subordination en vertu d'un statut colonial à la pleine souveraineté. En 2016, la Barbade célébrera fièrement ses 50 ans d'indépendance ainsi que le cinquantième anniversaire de son adhésion à l'Organisation des Nations Unies. L'ONU est un forum où tous les pays, quelle que soit leur taille ou leur influence géopolitique, peuvent se rencontrer, discuter et parfois se disputer, mais toujours sur un pied d'égalité.

La transformation de l'ONU est une condition nécessaire mais loin d'être suffisante pour que l'Organisation tienne la formidable promesse contenue dans le Préambule et l'Article 1 de la Charte. Les États Membres sont loin d'avoir éliminé le fléau de la guerre; les relations entre les nations sont loin d'être partout amicales; et la coopération internationale n'a pas en soi résolu les problèmes internationaux d'ordre économique, social, culturel ou humanitaire, ni encouragé partout le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. L'ONU ne s'est pas montrée à même d'harmoniser les efforts des nations vers ces fins communes. Et pour les petits pays en développement en particulier, la promesse de mettre l'accent sur le développement n'a pas été pleinement tenue.

Le développement est une plante qui a besoin d'amour pour croître et qui ne peut s'épanouir dans un environnement dont la paix est absente. Il est donc

encourageant d'entendre que les tensions s'apaisent entre la République bolivarienne du Venezuela et la République coopérative de Guyana, grâce à la facilitation du Secrétaire général. Au fil des ans, les tensions entre ces deux pays ont eu pour effet d'entraver le potentiel de développement du Guyana. Je tiens à saisir cette occasion pour exprimer l'attachement inébranlable de mon pays à l'intégrité territoriale du Guyana et dire que nous sommes favorables à une solution juridique à ce différend qui n'a que trop duré.

Est-il superflu de se demander si le monde est plus sûr et plus pacifique aujourd'hui qu'il ne l'était en 1945? Bien qu'il n'y ait plus eu de guerre mondiale telle que celle qui a précipité la création de l'Organisation, les guerres par alliés interposés, les luttes intestines et les conflits fratricides ont, eux, proliféré. L'ONU a enregistré de nombreux succès s'agissant de conjurer la myriade de menaces à la paix et à la sécurité auxquelles la communauté internationale a été confrontée ces 70 dernières années. Toutefois, c'est à nous et à nous seuls, les États Membres, que revient la responsabilité de veiller à ce que l'ONU soit équipée et ait les moyens de faire davantage.

Comme beaucoup dans le monde, nous, Caribéens, sommes profondément préoccupés par la crise des réfugiés et celle des personnes déplacées, qui sont toutes deux interconnectées. Nous regrettons que la communauté internationale n'ait pas été en mesure de prendre les décisions politiques énergiques qui s'imposaient pour mettre fin à ces crises. Nous rappelons que lorsque les personnes peuvent vivre dans la paix et la sécurité et dans un environnement où leurs droits de l'homme sont respectés, elles sont moins enclines à fuir leur pays, ce qu'elles font souvent dans des conditions qui mettent leur vie, et celle de leurs enfants, en péril. Nous ne pouvons pas nous permettre d'être indifférents. Comme l'a dit Elie Wiesel, lauréat du prix Nobel de la paix : « L'indifférence est toujours l'amie de l'ennemi, car elle profite à l'agresseur ».

J'ai esquissé les contours d'un système international radicalement différent de celui qui a été mis en place à la naissance de l'ONU, il y a 70 ans. Collectivement et individuellement, nous luttons pour régler les nombreux problèmes que nous rencontrons aujourd'hui. En 2013, l'Assemblée générale a adopté le Traité sur le commerce des armes (résolution 68/31) afin de réglementer le commerce international des armes classiques, dans l'espoir qu'il contribuera à prévenir et à éliminer le trafic des armes légères et de petits calibres.

Grâce aux efforts déterminés déployés par les pays de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) et d'autres pays aux idées similaires, les armes légères et de petit calibre et leurs munitions, pièces et composants sont couvertes par le Traité. La Barbade a donc eu le plaisir de ratifier le Traité sur le commerce des armes en mai dernier.

En juillet, sous la présidence de la Nouvelle-Zélande, le Conseil de sécurité a tenu son tout premier débat public sur les menaces particulières contre la paix et la sécurité auxquelles sont confrontés les petits États insulaires en développement (voir S/PV.7499). Lors de cette séance, la Barbade a indiqué qu'elle s'était toujours opposée – et qu'elle le restait fermement – à la prolifération et à l'utilisation des armes nucléaires, biologiques et chimiques. Cependant, pour les pays comme la Barbade, les véritables armes de destruction massive sont les armes légères et de petit calibre, et c'est nécessairement sur le commerce de ces armes que nous mettons l'accent, car ce commerce va souvent de pair avec le trafic de drogues et d'autres formes de criminalité organisée. Ces deux problèmes peuvent ébranler durement nos économies et déstabiliser nos sociétés. La Barbade salue l'initiative et la persistance qui ont permis d'adopter le Traité sur le commerce des armes et s'engage à jouer son rôle dans la lutte contre les menaces à la paix et à la sécurité mondiales.

Toujours en juillet de cette année, nous avons adopté le Programme d'action d'Addis-Abeba (résolution 69/313 ,annexe), qui propose une série de mesures audacieuses afin de réviser les pratiques financières mondiales et de générer des investissements pour lutter contre une série de problèmes économiques, sociaux et environnementaux.

Enfin, la semaine dernière, nous avons adopté le Programme de développement durable à l'horizon 2030 qui formule un nouveau programme de développement fondé sur 17 objectifs de développement durable. Le lien entre le Programme 2030 et le Programme d'action d'Addis-Abeba est clair : le premier fixe les objectifs et le second donne les moyens de les réaliser. L'un sans l'autre est vide de sens.

Je saisis cette occasion pour relier ces initiatives importantes à une préoccupation que les pays de la Communauté des Caraïbes et d'autres pays expriment depuis un certain temps, dernièrement à l'occasion de la réunion de nos chefs de gouvernement en juillet, que la Barbade a eu l'honneur d'accueillir. L'ONU et les institutions financières internationales doivent régler

la question de l'accès des pays à revenu intermédiaire tels que la Barbade aux financements concessionnels et libéraux. Nous estimons qu'il est temps de mettre au point et d'utiliser des instruments d'évaluation du développement adaptés qui ne s'appuient pas uniquement sur le produit intérieur brut par habitant de chaque pays.

C'est avec un plaisir particulier que nous avons appris dans le courant de l'année, 43 ans après que la Barbade et trois autres États membres de la CARICOM, à savoir la Trinité-et-Tobago, la Jamaïque et le Guyana, ont mis fin à l'isolement diplomatique de Cuba, que les États-Unis d'Amérique avaient décidé de faire de même. Selon la Barbade, c'est une évolution encourageante, car nous n'avons cessé d'appeler avec insistance depuis 1972 à la levée de l'embargo économique, qui a non seulement retardé le développement de Cuba, mais a également privé son peuple de la possibilité de réaliser ses aspirations, comme il en a le droit. Ma délégation félicite le Président des États-Unis d'Amérique, M. Barack Obama, qui a su, par cette décision, faire preuve de recul, de perspicacité et de prévoyance. Nous comptons sur le bon déroulement du processus de pleine intégration de Cuba grâce à la levée prochaine de l'embargo économique.

Dans le même ordre d'idées, il convient de souligner que 21 mois avant l'adoption du Programme 2030, l'Assemblée générale a adopté la résolution 68/237 proclamant la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine, avec pour thème « Personnes d'ascendance africaine : considération, justice et développement », qui a commencé le 1^{er} janvier 2015 et se terminera le 31 décembre 2024. La Décennie a été lancée par le Secrétaire général en décembre 2014, et le discours liminaire a été prononcé par Sir Hilary Beckles, professeur barbadien qui était à l'époque pro-vice-recteur de l'Université des Antilles occidentales. Ma délégation est certaine que tout en œuvrant à la réalisation des objectifs de développement durable, l'attention nécessaire sera accordée à la justice réparatrice qui est non seulement envisagée par le thème de cette décennie extrêmement importante, mais également mentionnée dans le programme d'activités pour la mise en œuvre de la Décennie.

Je me permets de revenir sur l'histoire de l'Organisation, car elle continue d'illuminer notre présent et d'orienter nos actions futures. Lorsqu'il a pris ses fonctions en tant que premier Secrétaire général de l'ONU, le diplomate norvégien Trygve Lie a déclaré

durant l'une des premières séances de l'Assemblée générale, le 2 février 1946 :

« Le but des Nations Unies est le maintien de la paix dans une atmosphère de sécurité internationale et de bien-être général... Mais il existe une relation étroite entre le problème de la paix et la situation économique et sociale des pays du monde. » (A/PV.22, p.325)

La Barbade, petit État insulaire en développement, a toujours été et reste un fervent défenseur de l'ONU attaché aux principes du multilatéralisme et de l'égalité souveraine des États et au lien inextricable entre d'un côté la paix et la sécurité, et de l'autre le développement économique et social. Aujourd'hui, nous affirmons avec fierté que ces principes se reflètent on ne peut mieux dans les idéaux auxquels les États Membres de l'ONU continuent de souscrire dans leur marche collective vers la promotion, pour les peuples du monde, du progrès social et de l'amélioration du niveau de vie dans une plus grande liberté.

Le Président par intérim (parle en espagnol) :
Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Premier ministre, Ministre de la sécurité nationale, des services publics et du développement urbain de la Barbade de l'allocution qu'il vient de prononcer.

M. Freundel Stuart, Premier ministre, Ministre de la sécurité nationale, des services publics et du développement urbain de la Barbade, est escorté de la tribune.

Allocution de S. E. M. Michel Kafando, Président de la transition, Président du Faso, Ministre de la défense nationale et des anciens combattants et Ministre de la sécurité du Burkina Faso

Le Président par intérim (parle en espagnol) :
L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président de la transition, Président du Faso, Ministre de la défense nationale et des anciens combattants et Ministre de la sécurité du Burkina Faso.

M. Michel Kafando, Président de la transition, Président du Faso, Ministre de la défense nationale et des anciens combattants et Ministre de la sécurité du Burkina Faso, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président par intérim (parle en espagnol) :
Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à S. E. M. Michel Kafando, Président de la

transition, Président du Faso, Ministre de la défense nationale et des anciens combattants et Ministre de la sécurité du Burkina Faso, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le Président Kafando : C'est un honneur pour moi de m'adresser à l'Assemblée en ma qualité de Président de la transition du Burkina Faso pour exprimer au Président de l'Assemblée, mes bien sincères et chaleureuses félicitations pour son élection à la présidence de la soixante-dixième session de l'Assemblée générale. Il me plaît également de féliciter son prédécesseur, M. Sam Kutesa, pour la manière dont il a conduit les travaux de la soixante-neuvième session.

Parce que la transition que je dirige est le fruit de l'insurrection populaire d'octobre 2014 pour dire « non » à l'arbitraire, au népotisme et à l'injustice d'un régime antidémocratique, je suis venu plaider pour la liberté et la démocratie. Oui, devant cette assemblée, je suis venu exalter la liberté, la vraie liberté, celle dont rêvaient les révolutionnaires de 1789 et à laquelle aspirent aujourd'hui encore tant et tant d'êtres humains. Je veux exalter la liberté tout court. Pour en avoir été privé récemment, j'en mesure désormais le prix. Devant cette assemblée, je suis venu saluer la démocratie, devenue aujourd'hui un canon universel, sauf au Burkina Faso où des prétoriens d'un autre âge, ramant à contre-courant de l'histoire, ont tenté de la confisquer pour assouvir leurs ambitions sordides.

Chers amis de la communauté internationale, c'est grâce à vous, défenseurs de ces valeurs que je viens d'évoquer, que je parle librement devant vous, chose impensable il y a seulement deux semaines lorsque je me suis retrouvé dans les geôles de la sédition militaire. En effet, le 16 septembre dernier, mon pays le Burkina Faso était victime d'un coup d'État ignoble, perpétré par des officiers à la solde de politiciens revanchards et, tenez-vous bien, à la veille du lancement de la campagne électorale. C'était sans compter avec le peuple burkinabé. La riposte nationale et populaire a été spontanée pour barrer la route à ces aventuriers-là mais, hélas, au prix de pertes humaines et de nombreux blessés. En cette occasion, la nation burkinabé et en particulier sa jeunesse, a fait preuve d'un patriotisme à nul autre pareil. Parallèlement, la réaction internationale s'est promptement manifestée pour condamner unanimement ce putsch et soutenir la transition. Du haut de cette tribune, je veux dire merci à tous les pays sans exception, ainsi qu'aux organisations internationales, sans oublier les organisations de la société civile et les journalistes

de par le monde, qui se sont rapidement mobilisés pour faire échouer ce coup de force, permettant ainsi le retour à la normale et à la légitimité. Le peuple du Burkina Faso me prie d'exprimer à vous tous, à vos nations éprises de paix, sa profonde reconnaissance. Il vous demande de continuer à soutenir ses efforts pour l'ancrage d'une réelle démocratie au Burkina Faso, à travers la tenue d'élections libres et transparentes que nous allons bientôt organiser.

Ayant suffisamment parlé de mon pays, je voudrais à présente considérer les grandes préoccupations de la vie internationale.

La conjoncture économique mondiale, tout d'abord, continue d'évoluer de façon défavorable et, par conséquent, nous interpelle s'agissant plus particulièrement de notre engagement commun à éradiquer la pauvreté, principalement dans les pays en développement. C'est l'évidence même que la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement est loin d'avoir relevé le défi, en dépit d'importants progrès accomplis par plusieurs États Membres de l'Organisation des Nations Unies. Il nous faut donc redoubler d'efforts et prendre des initiatives assez hardies pour l'amélioration des conditions de vie de nos populations. « L'action au cœur d'un nouvel engagement », thème que nous avons retenu pour la présente session, nous invite à agir rapidement pour parvenir à des résultats tangibles sur la base de programmes ambitieux et, surtout, pragmatiques. Il est d'ailleurs intéressant de relever que dans cette perspective, le Programme d'action adopté par la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (résolution 69/313, annexe) jette les bases d'une mise en œuvre efficiente du programme de développement pour l'après-2015 (Programme de développement durable à l'horizon 2030, résolution 70/1) que nous venons, ensemble, d'adopter. Nous nous félicitons de la tenue de cette Conférence et fondons l'espoir que le consensus forgé autour d'une nouvelle génération d'objectifs de développement durable sera porteur de bien-être social et économique en faveur de nos populations.

Les changements climatiques, qui constituent un des paramètres clefs du développement, méritent une attention particulière vu l'importance cruciale de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui se tiendra en décembre à Paris. Le pacte environnemental qui devrait en résulter pourrait permettre de renforcer la protection de notre planète contre les catastrophes

climatiques et les agressions environnementales découlant des abus de la société de consommation.

En 70 ans d'existence, les Nations Unies ont continué à œuvrer sans relâche pour l'avènement d'un monde de paix, d'un monde de sécurité. Le Burkina réaffirme sa ferme volonté de contribuer résolument aux efforts de maintien de la paix dans le monde. Cet engagement se traduit déjà par notre présence active dans les opérations de paix, notamment dans la république sœur du Mali, avec pour double mission la sécurisation du territoire et la lutte contre le terrorisme. Nous contribuons aux efforts de la communauté internationale pour combattre le terrorisme et l'extrémisme violent, tant il est vrai que leur éradication nécessite une coalition mondiale.

Sur la problématique du désarmement, il importe de poursuivre nos efforts en vue de renforcer la confiance entre nos États. C'est cette confiance qui a facilité la conclusion du Plan d'action global commun du 14 juillet 2015 sur le nucléaire iranien, permettant ainsi de rassurer la communauté internationale quant à ses craintes légitimes concernant la prolifération nucléaire.

Nous encourageons les États Membres de l'Organisation des Nations Unies à œuvrer, de la même manière, dans le sens de la résolution pacifique du conflit israélo-palestinien.

Concernant le Sahara occidental, mon pays qui a toujours encouragé une solution politique négociée, réaffirme son adhésion à l'initiative du Royaume du Maroc pour un statut d'autonomie de la région du Sahara, comme alternative crédible et réaliste dans le dénouement de ce différend.

S'agissant des sanctions américaines contre Cuba, le Burkina Faso est pour la levée intégrale de l'embargo, en même temps qu'il salue les nouveaux développements positifs survenus entre Cuba et les États-Unis d'Amérique, qui augurent une normalisation définitive des relations bilatérales entre les deux pays.

Membre à part entière de notre commune organisation, le Burkina Faso souscrit aux réformes envisagées pour mieux rationaliser le fonctionnement de l'Organisation des Nations Unies et, s'agissant de la réforme du Conseil de sécurité, réitère son plein soutien à la position africaine, fondée sur le Consensus d'Ezulwini et la Déclaration de Syrte.

C'est toujours respectueux des idéaux des Nations Unies, fondés sur les principes de la coexistence

pacifique, du dialogue et du règlement pacifique des différends que nous saluons et encourageons le rapprochement de vues entre la République populaire de Chine et la République de Taiwan.

Avant de clore mon propos, je tiens à saluer la solidarité internationale pour éradiquer la maladie à virus Ebola. Il est indispensable de ne pas relâcher la vigilance et d'intensifier la coopération internationale pour maintenir les résultats engrangés et, surtout, permettre le relèvement des pays qui ont été durement éprouvés par cette maladie. Je formule le vœu que les vertus de la solidarité internationale et du dialogue entre les nations continuent d'inspirer l'Organisation des Nations Unies, afin que nous relevions ensemble les défis de notre époque. Avant de quitter cette tribune, les convenances et la gratitude commandent que je réitère toute notre reconnaissance à l'Assemblée.

Dans l'immense tâche de construction d'une société internationale plus démocratique et plus humaine, l'Assemblée trouvera toujours en avant-poste le Burkina Faso. Le Burkina Faso qui lui redit son amitié. Le Burkina Faso qui lui redit simplement, grand merci.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président de la transition, Président du Faso, Ministre de la défense nationale et des anciens combattants, Ministre de la sécurité du Burkina Faso de l'allocation qu'il vient de prononcer.

M. Michel Kafando, Président de la transition, Président du Faso, Ministre de la défense nationale et des anciens combattants, Ministre de la sécurité du Burkina Faso, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Point 8 de l'ordre du jour (*suite*)

Débat général

Allocution de Sir Anerood Jugnauth, Premier Ministre, Ministre de la défense et de l'intérieur, Ministre de Rodrigues et du développement national de la République de Maurice

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution de Sir Anerood Jugnauth, Premier Ministre, Ministre de la défense et de l'intérieur, Ministre de Rodrigues et du développement national de la République de Maurice.

Sir Anerood Jugnauth, Premier Ministre, Ministre de la défense et de l'intérieur, Ministre de Rodrigues et du développement national de la République de Maurice, est escorté à la tribune.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à Sir Anerood Jugnauth, Premier Ministre, Ministre de la défense et de l'intérieur, Ministre de Rodrigues et du développement national de la République de Maurice, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

Sir Anerood Jugnauth (Maurice) (*parle en anglais*) : Il y a 12 ans, j'ai fait mes adieux à l'Assemblée, car j'avais décidé de me retirer peu après de la vie politique, ce que j'ai fait. Néanmoins, le sort ainsi que le souhait du peuple mauricien m'ont ramené sur la scène politique, et je me trouve de nouveau ici en qualité de Premier Ministre de la République de Maurice, après avoir remporté les élections, libres et régulières, en décembre 2014.

Cela vient réaffirmer que Maurice maintient une grande tradition de démocratie, de respect des droits de l'homme, d'état de droit et de coexistence pacifique. Nous continuerons solennellement de défendre ces valeurs universelles, que nous, États Membres de l'ONU, devons soigneusement protéger. En effet, il ne saurait y avoir de meilleur hommage rendu à l'ONU, au moment où nous célébrons le soixante-dixième anniversaire de l'adoption de la Charte, que de voir nos pays travailler ensemble pour préserver ces valeurs et promouvoir l'instauration de la paix et de la sécurité.

À cet égard, nous félicitons le Secrétaire général d'avoir constitué au bon moment le Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix des Nations Unies, et d'examiner l'architecture de paix de l'ONU. Nous appuyons en particulier la recommandation tendant au renforcement des partenariats entre les organisations internationales et régionales dans le but de promouvoir la paix et la sécurité internationales. À Maurice, nous avons vu comment les efforts collectifs déployés par l'ONU, l'Union africaine, la Communauté de développement de l'Afrique australe, la Commission de l'océan Indien et d'autres communautés économiques régionales ont sorti Madagascar de l'impasse politique, ce qui a permis à ce pays voisin et frère d'avancer sur la voie du développement. Une coopération semblable a également permis à l'Union africaine de déployer des opérations solides dans des situations complexes, au Mali, en République centrafricaine et en Somalie.

Maurice condamne fermement le récent coup d'État au Burkina Faso et se félicite des initiatives menées actuellement par l'ONU, l'Union africaine et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest pour maintenir le pays sur la voie de la démocratie. Maurice est pleinement déterminée à mettre en œuvre l'Agenda 2063 de l'Union africaine, qui représente l'aspiration commune des Africains à une Afrique pacifique, unie et prospère.

Nous félicitons l'Autorité palestinienne de la reconnaissance officielle de la Palestine en tant qu'État observateur auprès de l'ONU. Maurice appelle la communauté internationale à intensifier ses efforts pour faire en sorte que les deux États, la Palestine et Israël, indépendants, sûrs et viables, coexistent de manière pacifique. De même, nous souhaitons que prenne fin le phénomène des réfugiés, qui fuient une situation dramatique pour se retrouver exposés à une catastrophe encore plus grande.

La dissémination d'armements, la prolifération nucléaire, le terrorisme et les actes de piraterie constituent toujours de graves menaces à la paix et exigent de nous une vigilance de tous les instants. Mon pays poursuivra donc sa lutte contre la piraterie en tant que membre du Groupe de contact sur la lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes et se félicite de la décision de revoir les limites de la zone à haut risque, afin d'alléger les pressions inflationnistes sur les coûts liés à l'activité maritime et au fret. Nous accueillons avec satisfaction l'accord conclu sur la question nucléaire iranienne et appelons à la mise en œuvre du Plan d'action global commun, car elle peut contribuer à la paix et à la sécurité internationales.

Maurice a adhéré, en juillet, au Traité sur le commerce des armes, et, hier, j'ai déposé notre instrument d'adhésion à la Convention sur les armes à sous-munitions. Dans le cadre de notre examen de la question des armements, nous ne devons pas oublier que l'arme la plus redoutable est la peur – la peur à laquelle les terroristes ont si largement recours pour restreindre la liberté de pensée et la liberté d'expression et imposer leur intolérance à ceux qui osent être différents. Maurice condamne sans réserve le terrorisme sous toutes ses formes, et reste déterminée à lutter contre l'intolérance et l'extrémisme, tant au niveau national qu'international.

Tandis que nous fixons notre attention sur la paix et la sécurité, continuons de nous inspirer de la vie et des actions du mahatma Gandhi, dont nous célébrons aujourd'hui l'anniversaire de la naissance. Nous avons

une autre occasion en or de rendre ici hommage au mahatma, l'apôtre de la non-violence, l'homme qui a banni l'intolérance et qui nous a demandé de vivre simplement pour que d'autres puissent simplement vivre.

En tant que petit État insulaire en développement exposé aux risques naturels, Maurice considère que, dans les années à venir, les changements climatiques seront la plus grande menace à la paix et à la sécurité et que nous devons accorder maintenant la plus grande attention à cette question. Si nous ne prenons pas des mesures collectives dans un esprit de solidarité, si nous ne sommes pas en mesure, dans le cadre de la vingt et unième Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques, d'aboutir à un accord contraignant sur le climat qui limiterait à moins de 1,5 °C, par rapport à 1990, la hausse de la température à l'échelle mondiale, nous faillirons à notre devoir envers la Terre nourricière et les générations futures.

Faisons une place aux petits États insulaires en développement, les plus vulnérables de tous, aux pays les moins avancés (PMA) et à l'Afrique pour leur permettre d'appliquer pleinement les mesures d'atténuation et d'adaptation qui s'imposent. Faisons en sorte que les financements soient disponibles et plus prévisibles, de même que l'échange des technologies permettant de faire face à une menace commune. À cet égard, Maurice a le plaisir d'accueillir sur son territoire le Centre d'expertise du Commonwealth en matière de financement de l'action climatique, dont l'inauguration aura lieu à l'occasion de la prochaine Réunion des chefs de gouvernement du Commonwealth, qui se tiendra à Malte. Ce mécanisme a pour objet d'aider les petits États insulaires en développement et les PMA à avoir accès aux fonds dont ils ont tant besoin aux fins de l'adaptation et de l'atténuation.

Maurice applaudit tout particulièrement le cinquième objectif de développement durable, relatif à l'autonomisation des femmes et des filles. Maurice n'a cessé de faire des progrès sur cette question et continue de mettre en place des stratégies appropriées pour promouvoir encore davantage l'égalité des sexes dans tous les domaines du développement. Je suis fier d'annoncer que, pour la première fois de son histoire, mon pays compte trois femmes à des postes très élevés, à savoir celui de président de la République, de vice-président et de président de l'Assemblée nationale.

Il n'y a pas de démocratie sans respect des droits de l'homme, ni de respect des droits de l'homme sans développement. Il faut maintenir l'équilibre entre ce

triptyque que constituent la paix, les droits de l'homme et le développement. Nous vivons à une époque d'incertitude où absolument aucun pays n'est à l'abri des chocs externes, bien que certains soient plus exposés que d'autres.

En tant que petit État en développement, mon pays est extrêmement vulnérable aux chocs externes et accuse un important déficit de sa balance courante. Nous dépendons des marchés étrangers pour le tourisme, le commerce et les investissements, et disposons d'une marge de manœuvre budgétaire limitée. En outre, le vieillissement de notre population entraîne une réduction de notre capacité de production, mais nécessite également des ressources considérables en termes de financement des soins de santé et des prestations de retraite. Toutefois, en dépit de ce contexte morose, mon gouvernement fait tout pour que l'État-providence, dont nous sommes si fiers, soit maintenu. Nous sommes en train de restructurer notre économie. Nous nous sommes engagés à générer une croissance moyenne du produit intérieur brut (PIB) de 5,5 % par an, à compter de 2017, grâce à une économie axée sur la technologie et l'innovation qui met l'accent sur la durabilité et le développement humain.

Plus que jamais, Maurice a besoin de l'appui de la communauté internationale pour sortir du groupe des pays à revenu intermédiaire et parvenir au statut de pays à revenu élevé. Les institutions financières et leurs partenaires de développement doivent regarder au-delà de notre PIB relativement élevé, qui occulte le coût réel que nous devons payer pour notre développement et nous empêche d'avoir accès aux fonds et à l'aide indispensables au développement. Les partenaires de développement ne doivent pas oublier que les faiblesses particulières et spécifiques des petits États insulaires en développement ont été réaffirmées, soulignées et reconnues par les dirigeants de la planète dans les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement et, plus récemment, dans le programme de développement pour l'après-2015.

Il est encourageant de noter que la Conférence internationale sur le financement du développement d'Addis-Abeba s'est engagée à soutenir la transformation économique des petits États insulaires en développement et des PMA grâce à la mobilisation des ressources nationales, à l'utilisation de l'aide publique au développement comme catalyseur et à de solides engagements commerciaux. Ces promesses doivent

se traduire réellement en actions concrètes afin de promouvoir notre programme de développement durable.

Maurice est déterminée à faire respecter les principes de bonne gouvernance, de transparence et de primauté du droit à tous les niveaux. Nous nous employons très activement à mettre en œuvre de manière effective les normes internationales de transparence et d'échange d'informations, l'objectif étant de lutter contre l'évasion fiscale, le blanchiment d'argent et d'autres pratiques abusives. Maurice a été l'un des premiers pays à signer avec l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) l'Accord multilatéral entre autorités compétentes concernant l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers. Nous avons réaffirmé notre engagement au mois de juin en signant officiellement la Convention concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale de l'OCDE.

En mars de cette année, Maurice a eu le privilège d'accueillir la cérémonie de signature de la Convention des Nations Unies sur la transparence dans l'arbitrage entre investisseurs et États fondé sur des traités (résolution 69/116, annexe), également connue sous le nom de Convention de Maurice sur la transparence. En étant le premier pays à signer et à ratifier la Convention, nous affichons avec force notre attachement à la participation démocratique, à la transparence et à la bonne gouvernance.

Il faut promouvoir l'état de droit au niveau national mais également au niveau international. Nous devons mener des efforts sincères pour réformer l'ONU, afin qu'elle puisse mieux répondre aux besoins et aux aspirations de tous les États Membres. Pour que l'Organisation conserve sa légitimité, il convient de procéder à une réforme globale du Conseil de sécurité. Le statu quo n'est pas envisageable. L'aspiration légitime de l'Afrique à bénéficier d'une représentation permanente au sein du Conseil de sécurité ne doit pas lui être refusée. Maurice réaffirme son attachement à la Position africaine commune énoncée dans le Consensus d'Ezulwini et la Déclaration de Syrte. Les petits États insulaires en développement, qui constituent plus d'un quart des États Membres de l'ONU, sont en droit d'être représentés au Conseil. De même, Maurice appuie l'aspiration légitime de l'Inde à occuper un siège permanent au sein d'un Conseil de sécurité réformé.

Maurice a toujours été un fervent défenseur du règlement des différends par des moyens pacifiques, comme le stipule la Charte des Nations Unies. Nous

sommes d'avis que, conformément aux résolutions de l'Assemblée, il est grand temps d'achever le processus de décolonisation en Afrique.

Il est également grand temps de régler la situation qui empêche Maurice d'exercer réellement sa souveraineté sur l'archipel des Chagos et sur l'île Tromelin, qui font partie intégrante du territoire mauricien. L'archipel des Chagos a été illégalement annexé par le Royaume-Uni du territoire de Maurice avant son accession à l'indépendance, en violation du droit international et des résolutions de l'Assemblée. Dans la foulée de cette annexion illégale, les Mauriciens qui résidaient à l'époque dans l'archipel des Chagos ont été expulsés de force par les autorités britanniques, au mépris total de leurs droits fondamentaux. La plupart d'entre eux ont été déplacés vers la principale île de Maurice. Le Gouvernement mauricien est pleinement sensible à leur sort et à leur désir légitime, en tant que citoyens mauriciens, de se réinstaller dans l'archipel.

Maurice se félicite de la sentence prononcée le 18 mars contre le Royaume-Uni par le Tribunal arbitral créé en vertu de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. Nous nous félicitons de la décision du Tribunal selon laquelle la zone marine protégée prétendument revendiquée par le Royaume-Uni autour de l'archipel des Chagos a été créée en violation du droit international. Nous nous félicitons également de la reconnaissance unanime par le Tribunal du fait que Maurice est concernée par les importantes décisions relatives aux utilisations de l'archipel en attendant que celui-ci ne repasse sous l'autorité effective de Maurice.

Avec cette procédure arbitrale, c'était la première fois qu'un juge ou un arbitre international examinait les faits et l'histoire qui sous-tendent le droit de souveraineté de Maurice sur l'archipel des Chagos. Maurice est satisfaite que deux arbitres aient confirmé l'avis selon lequel le Royaume-Uni n'est pas l'État côtier correspondant à l'archipel des Chagos. Cette opinion n'a été contredite par aucun autre juge ou arbitre. Elle confirme sans le moindre doute notre position selon laquelle l'archipel des Chagos fait et a toujours fait partie intégrante du territoire de Maurice.

Le Tribunal souligne les obligations juridiquement contraignantes du Royaume-Uni envers Maurice. Il établit sans le moindre doute que, aux termes du droit international, Maurice dispose de droits réels, solides et contraignants sur l'archipel des Chagos et que le Royaume-Uni doit respecter ces droits. Le Tribunal a pris acte du fait que Maurice a un intérêt juridique dans

l'archipel des Chagos, de sorte qu'aucune décision qui affecterait son utilisation future ne peut être prise sans y associer Maurice.

Malgré la décision claire du Tribunal, nous regrettons que le Royaume-Uni semble adopter une approche qui ne correspond pas aux droits de Maurice. Il a récemment lancé un exercice dit de consultation sur la réinstallation éventuelle des Mauriciens d'origine chagossienne dans l'archipel des Chagos – dans des conditions qui, une fois encore, sont en violation flagrante de leurs droits de l'homme les plus fondamentaux. Maurice rejette en bloc ce prétendu exercice de consultation. Nous tenons à assurer la communauté internationale qu'une fois que Maurice sera en mesure d'exercer effectivement sa souveraineté sur l'archipel des Chagos, nos frères et sœurs d'origine chagossienne qui s'y réinstalleront pourront y vivre dans la dignité et jouir de leurs droits fondamentaux, tout comme c'est le cas actuellement à Maurice.

Compte tenu de la décision du Tribunal, nous exhortons les États-Unis d'Amérique, qui utilisent actuellement Diego Garcia à des fins de défense, à entamer avec Maurice des discussions sur les intérêts à long terme de Maurice concernant l'archipel des Chagos, en particulier dans le contexte de la déclaration faite si solennellement, lundi, devant l'Assemblée par le Président des États-Unis, selon laquelle « nous ne pouvons rester inertes lorsque la souveraineté et l'intégrité territoriale d'une nation sont l'objet d'une violation flagrante » (*A/70/PV.13, p. 13*).

Le Gouvernement mauricien est déterminé à déployer tous les efforts que lui autorise le droit international pour parvenir à exercer effectivement sa souveraineté sur l'archipel des Chagos, y compris en envisageant la possibilité de continuer à faire appel aux organes judiciaires ou arbitraux. Nous exhortons également l'Assemblée et la communauté internationale en générale à appuyer Maurice dans ses efforts légitimes. À cet égard, l'Assemblée a un intérêt institutionnel direct à faire en sorte que la question soit réglée.

Historiquement, l'Assemblée a bien sûr joué un rôle central, en exerçant ses pouvoirs et fonctions, pour régler la question de la décolonisation, notamment dans le cadre des Chapitres XI à XIII de la Charte des Nations Unies. Dans sa résolution 1514 (XV), du 14 décembre 1960, consacrée à l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, l'Assemblée déclare que toute tentative visant à détruire partiellement ou totalement l'intégrité territoriale d'un pays est incompatible avec

les buts et les principes de la Charte des Nations Unies. Dans la résolution 2066 (XX), du 16 décembre 1965, qui porte spécifiquement sur Maurice, l'Assemblée appelle l'attention sur l'obligation de la Puissance administrante de ne prendre aucune mesure qui démembretrait le territoire de l'île, alors colonie, et violerait son intégrité territoriale. L'Assemblée a donc une responsabilité, celle d'aider à achever le processus historique de décolonisation qu'elle a lancé et supervisé avec tant de succès durant la seconde moitié du XX^e siècle. C'est pourquoi nous sommes convaincus que l'Assemblée devrait à présent établir un mécanisme visant à permettre et à surveiller la pleine exécution de ses résolutions pertinentes.

Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer la profonde gratitude de Maurice pour l'appui indéfectible qu'elle reçoit de la part des membres de l'Union africaine, du Mouvement des pays non alignés, du Groupe des 77 et de la Chine, et d'autres pays amis concernant la question de sa souveraineté sur l'archipel des Chagos.

En ce qui concerne Tromelin, nous exhortons la France à poursuivre le dialogue avec Maurice afin de régler rapidement le différend qui nous oppose concernant cette île, dans l'esprit d'amitié qui a toujours marqué la relation entre nos deux pays.

(l'orateur poursuit en français)

Nous savons pouvoir compter sur la noblesse de la France et ses idéaux de justice et de fraternité pour que la République de Maurice puisse exercer sa souveraineté effective sur Tromelin.

(l'orateur reprend en anglais)

Je conclurai en affirmant que, pour que la paix, la sécurité et un développement durable et sans exclusive prévalent dans nos pays, il nous faut agir avec cœur. Ce n'est qu'à cette condition que nous réussirons à édifier le monde dont nous rêvons tous. Nous devrions nous inspirer du message plein de sagesse délivré par le pape François, qui nous a fait l'insigne honneur de sa présence à l'Assemblée la semaine dernière. Comme il l'a dit avec une grande magnanimité :

« À aucun moment, il ne faut oublier que l'action politique et économique est efficace seulement lorsqu'on l'entend comme une activité prudentielle, guidée par un concept immuable de justice, et qui ne perd jamais de vue qu'avant et au-delà des plans comme des programmes, il y a

des femmes et des hommes concrets, égaux aux gouvernants, qui vivent, luttent et souffrent, et qui bien des fois se voient obligés de vivre dans la misère, privés de tout droit. » (A/70/PV.3, p. 4)

Le Président par intérim *(parle en espagnol)* :

Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Premier Ministre, Ministre de la défense et de l'intérieur, Ministre de Rodrigues et du développement national de la République de Maurice de l'allocation qu'il vient de prononcer.

Sir Anerood Jugnauth, Premier Ministre, Ministre de la défense et de l'intérieur, Ministre de Rodrigues et du développement national de la République de Maurice, est escorté de la tribune.

Allocution de M. Timothy S. Harris, Premier Ministre, Ministre du développement durable, de la sécurité nationale, de l'autonomisation des personnes et de l'autonomie locale de Saint-Kitts-et-Nevis

Le Président par intérim *(parle en espagnol)* :

L'Assemblée va maintenant entendre une allocation du Premier Ministre, Ministre du développement durable, de la sécurité nationale, de l'autonomisation des personnes et de l'autonomie locale de Saint-Kitts-et-Nevis.

M. Timothy S. Harris, Premier Ministre, Ministre du développement durable, de la sécurité nationale, de l'autonomisation des personnes et de l'autonomie locale de Saint-Kitts-et-Nevis, est escorté à la tribune.

Le Président par intérim *(parle en espagnol)* :

J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à S. E. M. Timothy S. Harris, Premier Ministre, Ministre du développement durable, de la sécurité nationale, de l'autonomisation des personnes et de l'autonomie locale de Saint-Kitts-et-Nevis, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

M. Harris (Saint-Kitts-et-Nevis) *(parle en anglais)* : C'est véritablement un honneur pour moi que de prendre la parole dans cette salle en ma qualité de Premier Ministre de Saint-Kitts-et-Nevis, privilège qui m'a été accordé à l'issue de la victoire historique de notre peuple lors des élections de février dernier. J'ai grand plaisir à partager les points de vues du Gouvernement et du peuple de Saint-Kitts-et-Nevis sur les questions dont est saisie l'Assemblée générale à sa soixante-dixième session.

Ma délégation se félicite que le thème de cette soixante-dixième session, « Soixante-dixième anniversaire de l'ONU : l'action au cœur d'un nouvel engagement », permette d'apporter un éclairage particulier sur les objectifs de développement durable, lesquels forment le socle du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1). Nous sommes pleinement d'accord avec l'Assemblée : les nouveaux partenariats pour le développement durable seront au cœur des travaux de l'ONU d'ici à l'année 2030. Nous sommes convaincus que, pris conjointement avec le Programme d'action d'Addis-Abeba récemment adopté et avec l'accord prospectif et responsable qui sera adopté en décembre à la session de Paris de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, le programme de développement pour l'après-2015 représente pour l'humanité un pas en avant audacieux et, s'il est pleinement mis en œuvre, conduira à l'avènement de l'avenir que nos enfants et nos petits-enfants sont en droit d'attendre.

Il nous faut donc passer à l'action – il est nécessaire d'agir pour créer des emplois décents pour nos populations, construire des écoles pour nos enfants, offrir des soins de santé de qualité à tous et fournir des logements abordables aux mères et aux pères qui travaillent. Saint-Kitts-et-Nevis attache beaucoup d'importance au processus de mise en œuvre, qui, bien entendu, doit comprendre un suivi et un examen solides, systématiques et efficaces.

M^{me} Mejía Vélez (Colombie), Vice-Présidente, assume la présidence.

Les changements climatiques revêtent pour nous la plus haute importance. Nous ne devons jamais mettre ce problème à l'arrière-plan. J'irais jusqu'à dire que, pour les petits États insulaires en développement, comme Saint-Kitts-et-Nevis, ils constituent une menace existentielle. Notre bien-être économique, social et environnemental est menacé par des catastrophes naturelles, des inondations dévastatrices, l'élévation du niveau des mers, des sécheresses persistantes, l'érosion du littoral et l'acidification des océans. Ces actes de la nature peuvent saper notre croissance économique, menacer notre sécurité alimentaire et infliger des souffrances à nos populations. Les risques qui pèsent sur notre industrie vitale du tourisme sont préoccupants et la perte de communautés côtières entières est dévastatrice pour nos îles. La situation actuelle de la Dominique illustre les difficultés que rencontrent les

îles lorsqu'elles doivent faire face aux changements climatiques. Nous demandons à la communauté internationale de faire davantage pour aider les petits États insulaires en développement à s'adapter. Nous voudrions qu'elle accorde son attention non seulement à l'adaptation aux changements climatiques et à l'atténuation de leurs effets, mais aussi aux interventions en cas de catastrophe, au relèvement et aux questions d'assurance.

Lorsque nous parlons de l'adaptation aux changements climatiques et de la question plus générale de l'atténuation des risques de catastrophe, il nous faut souligner la charge financière substantielle que font peser sur les budgets nationaux les projets destinés à renforcer la résilience et à accroître nos chances de survie face aux phénomènes climatiques. L'accès aux mécanismes de financement mondiaux, tels que le Fonds vert pour le climat, est de la plus haute importance pour nous. Pendant trop longtemps, nous avons été confrontés à des procédures de demande complexes, qui nous ont empêchés d'avoir accès aux fonds vitaux dont nous avons besoin pour parvenir au développement durable. Nous nous félicitons de la décision prise récemment par le Conseil du Fonds vert pour le climat de se donner pour objectif d'affecter au minimum 50 % des fonds destinés à l'adaptation aux pays particulièrement vulnérables. Nous apprécions également à sa juste valeur l'importance qui est accordée à la nécessité de combler les lacunes en matière de capacités dans l'évaluation et la gestion des financements relatifs au climat. L'accès au financement, si l'on veut qu'il soit efficace, doit être simplifié et se faire en temps voulu.

Ma délégation se félicite de la création du mécanisme de l'Initiative pour l'énergie durable des petits États insulaires en développement, qui servira de centre d'échange d'informations pour la mise en œuvre de projets liés au climat dans les petits États insulaires en développement. Nous saluons l'assistance fournie par nos partenaires de développement. Nous sommes convaincus que la collaboration étroite que nous poursuivons avec nos partenaires pour mettre en place des partenariats efficaces et utiles permettra d'accélérer nos progrès vers la réalisation du développement durable dans toutes ses dimensions.

Saint-Kitts-et-Nevis est devenu un chef de file du développement des énergies renouvelables dans les Caraïbes. Actuellement, le réseau énergétique de notre pays utilise un mélange d'énergie éolienne et solaire. D'ici à 2016, nous allons ajouter l'énergie à partir des

déchets et d'ici à 2018, l'énergie géothermique sur l'île de Nevis. Nous travaillons d'arrache-pied pour réduire notre dépendance à l'égard des combustibles fossiles et réduire ainsi notre empreinte carbone. Dans ce programme ambitieux, je tiens à remercier tous nos partenaires internationaux qui ont apporté leur aide et leur savoir-faire techniques en vue de promouvoir la confiance de mon pays vis-à-vis des énergies renouvelables.

Le Gouvernement kittitien et névicien est pleinement attaché à l'équité sociale, à la justice, à l'émancipation des citoyens, à la bonne gouvernance, à la transparence et, bien sûr, à la prospérité pour tous. Nous sommes un gouvernement du peuple, né du désir de donner la priorité au développement de notre peuple. C'est la raison pour laquelle nous espérons pouvoir mettre en place des groupes d'appui plus larges sur plusieurs fronts pour régler le problème de la criminalité. Au niveau national, nous avons lancé un plan en six points dans le cadre de notre lutte pour réduire la criminalité violente, en particulier. Nous investissons dans de nouveaux équipements et des activités de formation pour soutenir les membres de nos forces de l'ordre en matière de prévention, de détection et de résolution des crimes. Nous travaillons d'arrache-pied pour construire une nouvelle culture professionnelle au sein et entre les services chargés de l'application des lois. Nous jugeons encourageantes les nouvelles statistiques faisant état d'une baisse des crimes graves dans la Fédération de Saint-Kitts-et-Nevis, tout en reconnaissant qu'il reste beaucoup à faire.

Notre gouvernement est déterminé à prendre des mesures énergiques pour s'attaquer aux questions liées à la criminalité. Nous allons travailler sur de multiples fronts, notamment en œuvrant en faveur de l'autonomisation des familles et des communautés par le biais de l'éducation, d'initiatives de perfectionnement et, bien sûr, de programmes civiques. Nous travaillerons dans les écoles, avec des représentants d'organisations non gouvernementales, avec nos chefs religieux et les jeunes eux-mêmes, en particulier ceux qui sont les plus susceptibles de devenir des cibles ou des auteurs d'actes criminels. Nous allons leur proposer des options et des possibilités d'épanouissement personnel, de travail décent et d'engagement constructif au sein de notre société. C'est un défi qui nous tient à cœur et que nous devons gagner.

Toutefois, si l'on veut que les petits États surmontent les problèmes qui se posent à eux et qui sont

exacerbés par les activités criminelles transnationales, nous devons travailler en partenariat. Nous avons besoin de l'appui des pays producteurs d'armes afin de limiter la circulation des armes à feu, armes légères et munitions illégales. Ceux qui produisent des armes à feu doivent faire davantage pour les empêcher d'atteindre nos côtes. Nous devons partager l'information et améliorer l'accès aux débouchés, à l'éducation et à l'emploi, parce que le développement durable ne peut être réalisé dans un environnement de criminalité et de violence. La prospérité doit être édiflée, pierre par pierre, jour après jour, et elle est réalisable uniquement dans le contexte d'une société pacifique et sûre.

Saint-Kitts-et-Nevis, à l'instar du reste de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), s'est toujours fait l'écho de l'appel lancé pour qu'une plus grande attention soit accordée aux effets néfastes des maladies non transmissibles sur notre principale ressource, notre capital humain. Nous sommes toujours aux prises avec la forte incidence de maladies comme le cancer, les maladies cardiaques, le diabète et l'hypertension dans notre pays et, en fait, dans toute la région de la CARICOM. Nous voudrions réitérer notre appel en faveur d'une plus grande réponse mondiale dans la lutte contre les maladies non transmissibles dans les pays en développement comme le nôtre. Nous gardons l'espoir que la prise en compte des maladies non transmissibles dans les objectifs de développement durable et la mise en œuvre des cibles et indicateurs à l'échelle nationale permettront de réduire leur forte incidence aux niveaux national, régional et mondial. Le célèbre adage « la santé d'un pays est sa richesse » est particulièrement vrai pour nous. C'est pourquoi nous demandons instamment au système des Nations Unies de jouer un rôle de premier plan à cet égard par l'intermédiaire de ses institutions spécialisées et de ses bureaux régionaux.

Nous nous félicitons du travail réalisé par le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida et par le Partenariat pan-caraïbe contre le VIH/sida dans la CARICOM, et nous lançons un appel pour que se poursuive la solidarité mondiale dans ce domaine. Mon pays est en bonne voie d'atteindre l'objectif de zéro transmission mère-enfant d'ici à la fin de 2015, et nous sommes déterminés à réaliser l'objectif visant à faire de la CARICOM la première région du monde à mettre fin au sida d'ici à 2030.

Il plaît à mon gouvernement d'attirer l'attention de la communauté internationale sur la précieuse contribution apportée par le Gouvernement de la

République de Chine à Taiwan dans les domaines de la coopération internationale, de la santé, de la technologie et de la paix et de la sécurité. Nous vivons à une époque où le partenariat mondial est une condition *sine qua non* pour le règlement des problèmes complexes au niveau international. Le Gouvernement de Saint-Kitts-et-Nevis est fier d'annoncer que les relations établies avec la République de Chine à Taiwan il y a plus de trois décennies nous ont été profitables dans tous les domaines du développement durable. En effet, un tel niveau de coopération entre un pays en développement et son partenaire de développement est un modèle à suivre pour les petits États comme le nôtre dans le cadre de leurs efforts pour parvenir au développement durable.

Dans notre quête de modèles et d'arrangements qui permettraient de faire avancer notre programme mondial, nous avons trouvé une solution pragmatique et avantageuse, sous la forme de l'accord Petrocaribe avec le Venezuela en faveur de la réduction de la pauvreté et de la cohésion sociale. Il convient de féliciter le Venezuela, sous la direction d'abord du Président de Chávez et aujourd'hui du Président Maduro, d'avoir montré au monde qu'il pouvait y avoir un meilleur moyen, plus utile, de faire avancer le programme de développement. Bien évidemment, Saint-Kitts-et-Nevis est au courant des différends territoriaux qui opposent le Venezuela au Guyana, un État qui, comme nous, est membre de la CARICOM. Nous espérons que les dirigeants vénézuéliens et guyaniens pourront régler leurs problèmes par des voies pacifiques et conformément au droit international. Mon gouvernement est prêt à contribuer au règlement de ces questions très difficiles, aux côtés de la CARICOM.

Saint-Kitts-et-Nevis se félicite de la décision prise récemment par les Gouvernements cubain et américain de rétablir leurs relations diplomatiques, une solution préconisée depuis longtemps par la CARICOM. Le temps est venu d'entrer dans une nouvelle ère de partenariat et de coopération à l'échelle régionale. Mon pays a personnellement tiré grand profit de son partenariat avec Cuba en matière de renforcement des capacités dans les domaines de l'éducation et de la santé. Nous saluons nombre des propositions faites par le Président Raúl Castro Ruz dans son allocution à l'Assemblée générale (voir A/70/PV.14) appelant à de meilleurs arrangements et à un traitement spécial et différencié en faveur des pays des Caraïbes. Nous convenons que la question des réparations doit être examinée dans le contexte plus large des maux de l'esclavage et de ses séquelles sur le développement des Caraïbes. Les

réparations doivent être envisagées comme un moyen de remédier aux répercussions néfastes persistantes de l'esclavage sur nos économies et nos sociétés.

Dans le cadre de son programme de développement, Saint-Kitts-et-Nevis mettra tout en œuvre pour que chaque citoyen puisse avoir accès à des soins de santé de qualité, à une éducation adaptée au XXI^e siècle, à un travail décent et à de meilleures conditions de vie, conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030. Nous nous réjouissons à la perspective de poursuivre notre coopération avec le système des Nations Unies. Toutefois, les Nations Unies doivent être revitalisées, remaniées et réorientées pour relever les défis du XXI^e siècle. En fait, nous voulons voir une ONU renforcée, qui reflète les réalités de notre monde, les besoins de ses Membres et les souhaits de nos populations diverses et qui ne cessent de croître.

À Saint-Kitts-et-Nevis, nous sommes en train d'édifier une société moderne, responsable et à l'écoute, sise sur les fondements de la démocratie et de l'état de droit. Nous avons bon espoir que dans les mois et les années à venir, l'ONU et ses institutions spécialisées seront plus robustes, plus souples, plus modernes et plus à l'écoute, afin de compléter nos efforts et d'être mieux à même de prévenir les crises, pour améliorer véritablement la qualité de vie des populations. Grâce à ces engagements et à ces mesures, nous allons transformer notre Saint-Kitts-et-Nevis bien-aimé, l'Organisation des Nations Unies et le monde entier. Que Dieu bénisse Saint-Kitts-et-Nevis et son peuple.

La Présidente par intérim (parle en espagnol) :

Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Premier Ministre et Ministre du développement durable, de la sécurité nationale, de l'autonomisation des personnes et de l'autonomie locale de Saint-Kitts-et-Nevis de l'allocution qu'il vient de prononcer.

M. Timothy S. Harris, Premier Ministre et Ministre du développement durable, de la sécurité nationale, de l'autonomisation des personnes et de l'autonomie locale de Saint-Kitts-et-Nevis, est escorté de la tribune.

Allocution de M. Edi Rama, Premier Ministre de la République d'Albanie

La Présidente par intérim (parle en espagnol) :
L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Premier Ministre de la République d'Albanie.

M. Edi Rama, Premier Ministre de la République d'Albanie, est escorté à la tribune.

La Présidente par intérim (*parle en espagnol*) : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à S. E. M. Edi Rama, Premier Ministre de la République d'Albanie, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

M. Rama (Albanie) (*parle en anglais*) : Il y a un an, le pape François commençait sa tournée européenne en Albanie. La semaine dernière, ici aux États-Unis d'Amérique, nous avons vu l'espoir et la joie qu'il a apportés au pays le plus riche et le plus puissant du monde. On peut dès lors imaginer la joie qu'il nous a apportée, à nous, ne serait-ce qu'avec les louanges qu'il a prodiguées à l'Albanie en disant que nous étions la preuve vivante qu'une coexistence pacifique et fructueuse entre les personnes et les communautés de croyants appartenant à différentes religions était non seulement souhaitable, mais possible et réaliste. Nous sommes fiers à juste titre de cet héritage; de cohabiter en tant que communautés fraternelles à une époque où l'extrémisme religieux, la violence et le terrorisme sont à l'origine de souffrances indicibles – la violence et l'extrémisme qui ont entraîné des déplacements massifs de populations qui nous rappellent l'exode des temps bibliques, qui font que des enfants, des femmes et des hommes arrivent par milliers à nos portes dans les Balkans, cherchant sécurité et protection en Europe.

Comme tout le monde ici le sait probablement, les conflits et les violences à motivation ethnique ne nous sont pas étrangers, dans les Balkans. Cependant, aujourd'hui, en tant que région, nous pouvons enfin envisager l'avenir avec espoir et prouver que nous pouvons choisir une autre voie. L'an dernier, pour la première fois, après 100 ans de conflits et d'affrontements gelés ou déclarés dans les Balkans, aucun pays de la région ne s'est retrouvé sous la menace des fusils. Après un siècle marqué par des conflits, nous venons enfin de connaître une année de coopération visant à faire en sorte que la paix à laquelle nous sommes parvenus soit digne d'être vécue. Les pourparlers entre la Serbie et le Kosovo, un nouvel État qui contribue à la stabilité de la région, ont permis aux deux pays de trouver des solutions communes à tout un éventail de problèmes, dans l'intérêt de leurs peuples. Je voudrais saisir cette occasion pour demander à tous ceux qui, dans cette salle, n'ont pas encore reconnu le Kosovo de le faire et ce faisant, de contribuer directement au renforcement de la stabilité, de la paix et de la coopération dans une région qui, l'an

dernier, a connu une suite de réussites, une région où les espoirs et les rêves d'avenir l'emportent sur les peurs et les cauchemars du passé. La pleine reconnaissance du Kosovo par chacun des États au sein de l'Assemblée sera bénéfique également à la Serbie.

En outre, je me suis rendu l'année dernière à Belgrade pour le premier voyage effectué sur place par un premier ministre albanais depuis 68 ans. Et depuis le Sommet sur les Balkans occidentaux organisé à Vienne en août, notre région collabore avec succès dans un certain nombre de domaines, y compris les échanges de jeunes, encouragés par l'Albanie et la Serbie sur le modèle des échanges de jeunes organisés entre la France et l'Allemagne après la Deuxième Guerre mondiale. Nous nous concentrons sur ce type d'action en particulier parce qu'il est capital que nos jeunes soient conscients de ce que l'histoire nous a appris : qu'il est préférable de célébrer nos différences que de nous battre à cause d'elles et de tirer les enseignements de notre passé que de le revivre, quel que soit l'endroit où nous nous trouvons, quelle que soit la langue que nous parlions, quelle que soit la couleur de notre peau et quelle que soit notre religion.

Dans une démarche sans précédent, l'ONU a engagé un vaste dialogue avec des centaines de milliers de jeunes. Pour l'élaboration des objectifs de développement durable, elle en a pris en considération les espoirs et les attentes. Alors que nous renouvelons notre engagement de réaliser ces objectifs, mettons les jeunes au cœur de ce programme. Réunissons-nous, au niveau des pays, petits et grands, pour entamer le processus d'élaboration d'une charte mondiale qui mette l'éducation de nos jeunes et notre détermination de leur donner un avenir meilleur au cœur de l'action. Nous allons mettre en place une réforme en Albanie qui incorporera aux programmes scolaires une charte des valeurs. Nous avons également travaillé avec acharnement pour obtenir des progrès sur les importantes réformes à effectuer dans un certain nombre de domaines, dont l'éducation, l'administration publique, l'énergie, le développement économique, la justice et la lutte contre la criminalité.

L'Albanie se réjouit à la perspective de faire partie de la grande équipe mondiale qui se réunira en décembre à Paris pour adopter des mesures de protection de l'environnement conformes aux objectifs de développement durable et aux buts à atteindre par la voie des contributions prévues définies au niveau national. Cette manifestation sans précédent aura l'effet désiré pourvu que nous œuvrions comme une

seule grande équipe où chacun apporte sa contribution. Toutefois, à une époque, comme la nôtre, en proie à d'immenses défis tels que les changements climatiques, l'extrémisme violent, la pauvreté, les inégalités, la corruption et les trafics, veillons avant toute chose à assurer l'avenir en enseignant à notre jeunesse les valeurs de tolérance, de respect et de compréhension, en quelque endroit où nous nous trouvons, quelle que soit la langue que nous parlions, quelle que soit la couleur de notre peau et quelle que soit notre religion.

J'étais un artiste avant d'être élu à mes fonctions politiques. Chaque jour j'aime encore prendre un crayon, un stylo ou un pinceau, même pour quelques minutes, pour dessiner, griffonner ou peindre. Chacun d'entre nous essaie de brosser son propre tableau de la situation à sa manière propre, à partir d'une vision précise, et d'y travailler. Si le monde était un tableau, il serait probablement, aujourd'hui, plus gris que noir ou blanc; il n'y a guère de certitudes; et de nombreuses taches de couleurs criardes nous avertiraient des multiples dangers et menaces auxquels nous devons faire face. Mais ici, en ce lieu, il y a des valeurs et des principes que nous pouvons appliquer à tous les problèmes du monde, et nous en avons besoin maintenant plus que jamais. En une période marquée par des événements tragiques, où résonnaient de partout les rumeurs de la guerre, Winston Churchill avait fait la remarque que « les mots sont les seules choses pérennes. » Dépeignons donc tous en mots, dans nos programmes scolaires, ces valeurs et principes de tolérance et de respect de la diversité des confessions, des identités, des cultures, des histoires et des croyances, pour reconnaître l'humanité que nous avons en partage.

À l'évidence, les principes et valeurs de tolérance universels inscrits en lettres noires sur le blanc du papier d'une charte mondiale ne peuvent effacer l'extrémisme violent, la haine, les stéréotypes, la discrimination, et les traumatismes qu'ils ont causés. Et pourtant ces valeurs, lorsqu'elles sont mises en mots et enseignées dans nos écoles, peuvent être des ponts entre les cœurs et les esprits, et nous amener à prendre des mesures communes pour faire advenir un monde meilleur. Le cœur et l'esprit de notre jeunesse représentent la meilleure assurance qui soit d'un avenir meilleur. Si nous leur montrons la bonne voie, ils l'emprunteront.

Essayons également de former une meilleure équipe et de démontrer, d'abord et avant tout, que nous sommes, hommes et femmes, individus et peuples, réunis par notre humanité commune et que nous devons

travailler de concert à un avenir commun et durable pour tous, quel que soit l'endroit où nous nous trouvons, quelle que soit la langue que nous parlions, quelle que soit la couleur de notre peau et quelle que soit la religion que nous pratiquions.

La Présidente par intérim (*parle en espagnol*) :

Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Premier Ministre de la République d'Albanie de l'allocution qu'il vient de prononcer.

M. Edi Rama, Premier Ministre de la République d'Albanie, est escorté de la tribune.

La Présidente par intérim (*parle en espagnol*) :

Je donne maintenant la parole au Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères et des expatriés de la République arabe syrienne, S. E. M. Walid Al-Moualem.

M. Al-Moualem (République arabe syrienne)

(*parle en arabe*) : Je tiens à féliciter M. Mogens Lykketoft, Président de l'Assemblée générale à sa soixante-dixième session, de son élection à la présidence de l'Assemblée à la session en cours, et à lui souhaiter plein succès dans la conduite des travaux de cette session. Je remercie également son prédécesseur du travail qu'il a accompli à la présidence au cours de la dernière session.

Je salue de cette tribune l'Assemblée, ce grand édifice international initialement créé, avec toutes ses ramifications, pour que la paix et la sécurité règnent dans le monde. Je salue cette instance, moi qui viens d'un pays où la sécurité est troublée, où la paix n'a plus cours, d'un pays qui vit une guerre féroce depuis plus de quatre ans, d'une terre baptisée délibérément dans le sang de ses fils mais qui lutte malgré tout contre le terrorisme et pour la défense de ses compatriotes, en attendant que cette organisation internationale remplisse ses promesses, et applique ses propres résolutions relatives à la lutte contre le terrorisme.

Les résolutions adoptées par le Conseil de sécurité en vertu du Chapitre VII restent encore lettre morte, elles sont uniquement citées dans les communiqués de presse et les déclarations aux médias. Mais sur le terrain, les pays qui financent, parrainent et soutiennent le terrorisme continuent d'alimenter l'extrémisme dans la région, ils continuent d'armer, de former et d'envoyer des terroristes en Syrie sans avoir cure de la mise en œuvre de ces résolutions.

Je demande, avec le peuple syrien qui résiste face à ce fléau : combien de temps allons-nous encore regarder de puissants États membres continuer

d'intimider les autres États qui se sont engagés à respecter le droit international, et allons-nous fermer les yeux sur ces États qui ne respectent pas les résolutions du Conseil de sécurité? Je le demande aux Membres : qu'ont-ils fait pour empêcher ces pays de commettre ces actes criminels contre le peuple syrien? Pourquoi tout ce silence?

La communauté internationale a vu cette idéologie extrémiste se propager jusqu'en Europe où elle frappe comme elle frappe au Moyen-Orient. Des cellules dormantes se réveillent, et des attentats à la bombe et des assassinats frappent de nouveau l'Occident. Les populations de ces pays ne sont pas coupables, et pourtant elles sont en train de payer le prix du soutien accordé au terrorisme par certains de leurs hommes politiques.

Tout le monde ici sait très bien que le terrorisme est une idéologie qui ignore les frontières, et que lorsque ce monstre se déplace, il ne limite pas son action à des pays donnés. Le terrorisme de l'État islamique d'Iraq et du Cham et du Front el-Nosra, ainsi que celui des organisations terroristes affiliées à Al-Qaida, tue des innocents, capture des femmes et largue des obus de mortier sur les civils. Ce terrorisme coupe l'accès à l'eau potable et détruit des sites historiques et culturels, y compris des sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, le patrimoine de l'humanité. Le dernier de ces crimes a été la destruction des temples de Baalshamin et de Baal, et l'assassinat brutal d'archéologues.

Pourquoi certains pays en appuient-ils d'autres qui exportent leurs crises hors de leurs frontières? Pourquoi les aident-ils alors qu'ils savent qu'ils ne font que se livrer à des destructions? Comment des pays développés qui tiennent des élections et ont des parlements peuvent-ils s'associer à des pays sans parlement qui ne reconnaissent pas les droits des femmes, lesquelles constituent 50 % de la société? Comment peuvent-ils accepter des pratiques telles que le jihad sexuel, les massacres, la mutilation des mains et la destruction systématique de l'histoire, des monuments et de la culture?

Au vu de cette situation, j'affirme que la Syrie continuera de lutter contre le terrorisme par ses paroles et par ses actes. Les forces armées syriennes sont capables de débarrasser le pays des terroristes, en dépit des sacrifices requis et du lourd tribut qu'elles ont déjà versé et continuent de verser. Des Syriens de tous horizons ont eux aussi payé de leur vie, sans parler des problèmes de sécurité, de la situation économique et des moyens de subsistance.

Le moment est venu d'être honnête et sincère. La communauté internationale se doit d'arrêter le flux de terroristes vers la Syrie, des terroristes qui, selon les données de l'ONU, viennent de 100 pays pour établir un califat. Cet État, comme les membres le savent, ne s'arrêtera pas à la Syrie ou à l'Iraq. Ceux qui souhaitent créer un tel État ont souvent dit que leur objectif est un État qui s'étende de La Mecque à l'Europe, un État qui, à les en croire, restaurerait la gloire du califat. Si la communauté internationale n'empêche pas des États d'aider le terrorisme et d'envoyer des terroristes, l'incendie qui s'est déclaré en Syrie, en Iraq et en Libye continuera de gagner du terrain.

La Syrie n'a cessé de préconiser le dialogue politique et de pratiquer ce qu'elle prêche. Son idée première – que la lutte contre le terrorisme devait précéder tout progrès réalisé sur d'autres volets – s'est avérée. Le Gouvernement ne peut pas prendre des mesures politiques démocratiques relatives à des élections, à une constitution ou à tout autre aspect politique alors que le pays est victime d'actes de terrorisme qui menacent des civils innocents. Comment le Gouvernement peut-il demander aux Syriens d'aller voter alors que le danger les guette, dans la rue ou chez eux, un danger sous forme de missiles et d'obus de mortier lancés par des groupes terroristes financés par des pays dont l'identité est bien connue?

Malgré cela, nous continuons de croire à la tenue d'un dialogue politique, dans des paramètres bien connus de tous, à savoir la préservation de la souveraineté nationale, l'unité du territoire et du peuple syriens, et le maintien des institutions de l'État, lesquelles pourraient toutefois être développées et améliorées. De plus, il faut bien comprendre que le seul moyen de parvenir à une solution politique, c'est au travers d'un dialogue national mené par les Syriens sans ingérence étrangère. C'est à ces conditions que la Syrie a accepté de participer à la deuxième Conférence de Genève sur la Syrie et aux premier et deuxième cycles des pourparlers sur la Syrie qui ont eu lieu à Moscou.

À cet égard, j'annonce que la Syrie accepte de participer aux séances de réflexion des quatre comités d'experts proposés par l'Envoyé spécial, M. Staffan de Mistura. Ce dernier a constamment répété que le rôle de ces comités consiste essentiellement à échanger des idées et à tenir des consultations préliminaires non contraignantes et dont les résultats pourraient servir à préparer la troisième Conférence de Genève sur la Syrie.

D'aucuns croient que l'acceptation par la Syrie du volet politique, quels que soient sa forme, l'initiative sur laquelle il se fonde et le nom qui lui est donné, est un signe de la faiblesse de l'armée et du peuple syriens sur le terrain. Je leur rétorque que la Syrie est forte et qu'elle continue de lutter contre le terrorisme, et que l'armée et le peuple syriens sont unis face au terrorisme. Que personne ne s'imagine que, après tous les sacrifices consentis par la Syrie et la force qu'elle manifeste depuis plus de quatre ans, ses adversaires pourront obtenir par la voie politique ce qu'ils n'ont pas remporté par les moyens militaires ou qu'ils réaliseront à la table des négociations ce qu'ils n'ont pas accompli sur le terrain. La décision du peuple syrien revient au seul peuple syrien, et personne ne peut lui enlever ce droit. Je le répète : la décision du peuple syrien revient au seul peuple syrien, et personne ne peut lui enlever ce droit. Les forces armées syriennes ont étonné le monde par leur puissance, leur foi et leur persistance.

L'invitation importante lancée par le Président Vladimir Poutine en vue d'établir une coalition internationale/régionale pour lutter contre le terrorisme a suscité l'attention et rallié l'appui du Gouvernement syrien. On ne peut pas lutter contre le terrorisme depuis les airs seulement; toutes les opérations précédentes menées contre ce fléau n'ont fait que mener à sa propagation et à de nouvelles manifestations. Les frappes aériennes sont inutiles si elles ne s'accompagnent pas d'une coopération avec les forces armées syriennes qui sont actuellement les seules à combattre le terrorisme en Syrie. Les frappes aériennes russes en Syrie, faites sur la demande du Gouvernement et en coordination avec lui, aident effectivement les efforts syriens de lutte contre le terrorisme.

Le prétendu « Printemps arabe » n'a été un printemps que pour Israël et ses alliés patents et latents. Israël continue d'attaquer la Syrie sous les yeux du monde. Israël arme les terroristes et les soigne dans ses hôpitaux. Il les aide par le biais de ses services de renseignement et les finance, afin qu'ils fassent tampon entre lui et les forces armées syriennes de l'autre côté de la frontière. Lorsque ces terroristes sont affaiblis, Israël intervient directement par des frappes aériennes et des lancers d'artillerie, tout comme la Turquie l'a fait et continue de le faire à Alep ou Edleb, et tout comme l'Arabie saoudite et le Qatar, qui sont avides de verser du sang syrien, par n'importe quel moyen.

L'appui dont continuent de bénéficier les terroristes et la multiplication de leurs attaques contre

les civils dans la plupart des régions et des villes de la Syrie ont entraîné une pénurie des produits de base et des services dans de nombreuses zones. Les sanctions inhumaines imposées par l'Union européenne et les États-Unis d'Amérique exacerbent les conditions extrêmement difficiles dans lesquelles vivent les civils syriens.

Mon gouvernement coopère avec l'ONU et ses organismes humanitaires dans le cadre des plans d'intervention, convenus d'un commun accord avec le Gouvernement syrien, pour répondre aux besoins élémentaires de sa population, en particulier les personnes que les activités terroristes ont forcé à fuir de chez elles, et qui se sont pour nombre d'entre elles réfugiées dans les pays voisins. Certains de ces pays les accueillent dans des camps où on leur apprend le maniement des armes ou qui ressemblent à des lieux de détention et d'isolement. J'insiste sur le fait que le Gouvernement syrien garantit le retour en toute sécurité et une vie décente à tous les citoyens qui désirent revenir dans le pays. Dans le même temps, la Syrie continue de tout mettre en œuvre pour acheminer l'aide fournie par les organisations internationales à tous les Syriens, sans discrimination et où qu'ils se trouvent.

La République arabe syrienne demande une nouvelle fois que les forces d'occupation se retirent du Golan syrien occupé jusqu'à la ligne du 4 juin 1967. Elle condamne toutes les mesures prises par Israël, la Puissance occupante, pour modifier les caractéristiques géographiques ou démographiques du Golan syrien occupé, en violation flagrante des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment les résolutions 497 (1981) et 465 (1980). En outre, la Syrie réaffirme que la question de la Palestine revêt la plus haute importance pour le peuple syrien, qui appuie les droits inaliénables et légitimes du peuple palestinien frère, notamment son droit au retour, son droit à l'autodétermination et son droit à établir un État indépendant sur ses terres, avec Jérusalem pour capitale.

À la fin 2013, la Syrie, à l'invitation du Président de la Fédération de Russie, S. E. M. Vladimir Poutine, a adhéré à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction, dans le but que le Moyen-Orient puisse devenir une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive. Nous voulions aussi démontrer au reste du monde que nous sommes opposés à toute utilisation des armes chimiques. La Syrie a honoré les

obligations découlant de son accession à la Convention et s'est acquittée de ses engagements en dépit de la situation difficile qui règne dans le pays. Grâce à la coopération de la Syrie, la Mission conjointe de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies a pu mener à bien sa tâche.

La République arabe syrienne tient à saluer la République islamique d'Iran pour la détermination dont elle a fait preuve afin de parvenir à un accord historique qui réponde aux aspirations du peuple iranien frère. L'accord reconnaît le droit de l'Iran d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques et prévoit la levée des sanctions et du gel des avoirs imposés à l'Iran. Il permet aussi à ce pays frère de renouer des relations internationales. Cet accord prouve qu'une approche diplomatique menée avec sérieux et diligence peut surmonter tous les obstacles et trouver une solution juste et pacifique aux problèmes épineux.

La Syrie souligne que la création d'une zone exempte de toutes armes de destruction massive au Moyen-Orient ne sera pas possible tant qu'Israël, la seule puissance nucléaire de la région, n'accède pas à tous les traités interdisant ces armes. En outre, il faut qu'Israël conclue un accord de garanties généralisées avec l'Agence internationale de l'énergie atomique concernant ses installations nucléaires. Dans le même temps, la Syrie insiste sur le droit de tous les pays d'acquérir et de développer la technologie nucléaire à des fins pacifiques.

Les sanctions immorales imposées de manière unilatérale par les États-Unis et l'Union européenne sont contraires au droit international et aux principes du libre-échange. À cet égard, nous félicitons Cuba d'être parvenue à un accord avec les États-Unis concernant la levée de l'embargo qui pèse sur elle. Il faut maintenant que toutes les sanctions et mesures unilatérales qui pèsent sur la Syrie et sur la population d'autres pays, notamment la République populaire démocratique de Corée, la République bolivarienne du Venezuela et le Bélarus, soient levées.

Enfin, tous ceux qui prétendent se soucier de la sécurité et de la sûreté du peuple syrien doivent savoir que pour espérer vaincre le terrorisme et mener à bien les réformes économiques et politiques, il est indispensable que les résolutions du Conseil de sécurité sur la lutte contre le terrorisme soient mises en œuvre de manière pleine et sincère. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrions commencer à envisager la fin de la guerre en

Syrie. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrions parvenir à l'heure décisive et passer à la mise en œuvre de ce qui a été convenu dans le cadre du dialogue politique.

La Présidente par intérim (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de la République d'Islande, M. Gunnar Bragi Sveinsson.

M. Sveinsson (Islande) (*parle en anglais*) : Le monde a énormément changé depuis la création de l'Organisation des Nations Unies, il y a 70 ans. Pour sa part, avec ses 193 États Membres, l'ONU est devenue une vraie organisation mondiale. Elle a mis en place une structure de maintien de la paix, supervisé le développement d'un cadre solide pour les droits de l'homme et créé des organismes clefs pour le développement, les questions humanitaires et l'environnement. Elle a également encouragé la codification du droit international grâce à des traités phares tels que la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. Toutefois, au cours de la même période, l'ONU a aussi été témoin des terribles souffrances et tragédies vécues par plusieurs générations à travers le monde du fait de la pauvreté, des conflits et des catastrophes naturelles.

L'ONU n'a pas toujours répondu à nos attentes, mais c'est la seule organisation où tous les pays peuvent travailler de concert pour résoudre les problèmes auxquels nous sommes confrontés actuellement et en prévenir de futurs. Cette année anniversaire nous donne un exemple frappant de la manière dont les pays du monde, au sein de cette instance qu'est l'ONU, peuvent œuvrer ensemble pour façonner l'avenir de nos peuples. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1) et le Programme d'action d'Addis-Abeba sont des réussites dont nous pouvons être fiers. L'Islande, à l'instar de nombreux autres États Membres, a travaillé dur pour obtenir le résultat équilibré que nous voyons aujourd'hui. Nous nous félicitons tout particulièrement de la place de choix accordée à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes, qui sont déterminantes pour le développement durable.

Nous sommes également satisfaits de voir que la gestion durable des ressources naturelles est un élément central de ces deux programmes. Éliminer la pauvreté suppose qu'il y ait sécurité alimentaire, et cela n'est possible qu'en préservant et en gérant de manière durable les deux seules sources de nourriture dont nous disposons : les océans et la terre.

La mauvaise gestion des pêches et l'absence d'infrastructures dans ce domaine coûtent environ 50 milliards de dollars par an à nos sociétés. Par ailleurs, des terres arables d'une superficie égale à celle de l'Afrique du Sud se dégradent chaque année. Nous disposons maintenant d'une feuille de route pour régler ce problème, et l'Islande est déterminée à contribuer à ces efforts.

Un autre objectif extrêmement important en matière de gestion durable des ressources naturelles est l'objectif 7 concernant l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable. Nous devons nous employer à éliminer les combustibles fossiles et, dans l'intervalle, réorienter les énormes subventions accordées au secteur des énergies fossiles, soit quelque 14,5 milliards de dollars par jour, vers les ressources énergétiques renouvelables. Ce serait un bon début, et ici, ceux qui comptent doivent être pris en compte.

En collaboration avec d'autres pays, l'Islande a également œuvré avec force pour que le Programme 2030 comporte des dispositions relatives aux maladies non transmissibles, notamment les troubles neurologiques. La nature universelle de ces nouveaux objectifs communs exige que chaque pays apporte une contribution aux niveaux national, régional et mondial. Nul ne peut réussir seul. L'Islande est déterminée à jouer son rôle dans la réalisation de ces objectifs ambitieux.

Les conséquences dramatiques des changements climatiques sont visibles partout. Le mois dernier, j'ai participé avec des représentants d'autres pays de l'Arctique à la Conférence sur l'action mondiale pour l'Arctique – la Global Leadership in the Arctic : Coopération, Innovation, Engagement and Resilience (GLACIER), qui s'est tenue en Alaska, en vue d'attirer l'attention sur les incidences des changements climatiques, qui sont particulièrement révélatrices dans cette région. Les températures dans l'Arctique augmentent à un rythme plus de deux fois supérieur à la moyenne mondiale. L'écosystème fragile de la région est de plus en plus menacé, et les communautés de l'Arctique sont directement confrontées aux problèmes liés à l'évolution rapide du climat. Les conséquences sont profondes, car la fonte des glaciers dans le nord contribue à la montée du niveau des mers dans le sud.

Nous pouvons encore inverser la tendance. La prochaine session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques prévue à Paris en décembre nous offrira une

possibilité – peut-être la dernière – de nous engager dans la voie d'un avenir durable et de prendre des décisions sur la base des meilleures connaissances scientifiques disponibles. L'Islande compte sur l'adoption d'un accord climatique mondial ambitieux à long terme, et prévoit, en collaboration avec d'autres pays européens, de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40 % d'ici à 2030.

Il nous a été demandé de mettre l'accent sur la voie à suivre pour promouvoir la paix, la sécurité et les droits de l'homme. Lorsque l'injustice est le lot quotidien d'une grande partie de la population et lorsque des personnes ne peuvent faire entendre leur voix, la paix et la sécurité sont menacées. Or, en l'absence de paix et de sécurité, nous ne réaliserons pas le développement durable. Dans le même temps, les considérations de paix et de sécurité ne sauraient être invoquées pour justifier des violations des droits de l'homme. L'imposition de la peine de mort ne doit pas être justifiée en invoquant la nécessité de maintenir l'ordre et la sécurité. À cet égard, le cas d'Ali Mohammed al-Nimr en Arabie saoudite, qui était mineur au moment où ont été commis les crimes qui lui sont reprochés, est particulièrement préoccupant. J'appelle l'Arabie saoudite à honorer ses obligations internationales et à commuer sa peine.

Une caractéristique d'une société juste et humaine est la manière dont elle traite ses minorités et les plus vulnérables. L'Islande continuera de collaborer avec d'autres pays pour lutter contre la discrimination, notamment celle fondée sur l'orientation et l'identité sexuelles. Les droits de l'homme concernent tous les hommes, toutes les femmes, toutes les filles et tous les garçons, pas seulement certains. « Nous, peuples » englobe tout le monde.

M. Alrowaiei (Bahreïn), Vice-Président, assume la présidence.

L'Islande continuera de promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, au même titre que nombre d'autres États Membres déterminés. J'ai coprésidé ici à l'ONU au début de l'année, avec mon collègue surinamais, une « conférence des barbiers », qui a connu beaucoup de succès. L'objectif était que d'autres pays s'associent aux efforts visant à ce que les hommes participent plus activement à la promotion de l'égalité des sexes. Je souhaitais également appuyer la campagne HeForShe d'ONU-Femmes. À la lumière de cette réussite, l'Islande prévoit d'organiser des conférences de barbiers au sein d'autres organisations internationales dont elle est membre.

Le fait que le monde est un village planétaire est mis en évidence par la situation actuelle des migrants et des réfugiés. En particulier en Europe, bien avant la crise syrienne, nous étions témoins des efforts désespérés d'hommes et de femmes fuyant leurs propres pays, souvent avec des conséquences tragiques, à la recherche d'un avenir sûr pour eux et leurs enfants. La recherche d'une vie meilleure n'a rien de nouveau. Environ un cinquième de la population de l'Islande a quitté le pays à la fin du XIX^e siècle pour échapper à l'extrême pauvreté et à la dureté du climat. Pour de nombreux Islandais et des millions d'Européens qui ont entrepris le périlleux voyage vers l'Amérique du Nord, l'émigration était une question de survie. D'autres tentaient d'échapper à l'injustice et à des systèmes politiques qui les marginalisaient.

L'actuelle crise des réfugiés est cependant sans précédent dans le passé récent. Le terme « migration » ne rend guère compte de la gravité de la situation. C'est un exode. Nous avons tous vu les statistiques. Rien que cette année, quelque 500 000 réfugiés et migrants ont traversé la Méditerranée pour se rendre en Europe, et des millions de personnes ont fui vers les pays voisins. Je tiens ici à rendre hommage aux voisins de la Syrie, qui ont calmement et résolument accueilli la grande majorité des réfugiés. Le conflit en Syrie, dont les origines sont complexes et liées aux conflits régionaux, a donné lieu à un niveau de souffrance auquel nous espérons tous ne plus jamais être confrontés. La solution à long terme doit être le règlement du conflit en Syrie, et d'autres conflits de cette nature, par des moyens politiques.

C'est au Conseil de sécurité qu'incombe la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous appelons tous les membres du Conseil de sécurité, selon les termes de la Charte, à « unir [leurs] forces » pour mettre fin aux effusions de sang en Syrie. Cette situation a déjà des conséquences bien au-delà de la région. Dans le même temps, c'est au reste du monde qu'incombe la responsabilité humanitaire de la recherche des moyens de réduire la souffrance des réfugiés. Ces circonstances extrêmes exigent de mettre en place des mesures extraordinaires. Le Gouvernement islandais a décidé de mobiliser 16 millions de dollars pour faire face à la crise et appuyer le travail vital des institutions des Nations Unies qui se trouvent en première ligne, notamment le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le Programme alimentaire mondial et l'UNICEF, et d'accueillir un plus grand nombre de réfugiés sur son territoire. Tout n'est cependant pas une question de

chiffres. Les circonstances varient en fonction des pays. Mais nous devons tous faire ce que nous pouvons. Nous nous trouvons à un tournant de l'histoire.

L'Islande réitère sa ferme conviction que le seul moyen de rétablir la paix entre Israël et la Palestine est la solution des deux États. Les deux parties doivent s'engager pleinement en faveur de cette solution, et elles doivent s'abstenir de tout acte qui pourrait la compromettre. La situation humanitaire des Palestiniens demeure une source de profonde préoccupation, en particulier à Gaza. Nous lançons à cet effet un nouvel appel à la levée du blocus. Israël doit respecter ses obligations en vertu du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme. Cela suppose notamment de stopper immédiatement les destructions d'habitations palestiniennes et d'arrêter de forcer les Palestiniens à quitter leurs terres.

Les activités terroristes de certains éléments palestiniens sont totalement inacceptables et ne peuvent que nuire à la paix. Nous condamnons tous les actes de violence contre des civils. La sécurité et le bien-être des civils de part et d'autre doivent être systématiquement garantis. Si la situation dans la région du Moyen-Orient n'inspire guère d'optimisme, la diplomatie a récemment triomphé du conflit. Je tiens à féliciter toutes les parties qui ont œuvré à la concrétisation de l'accord historique sur le Plan d'action global commun concernant le programme nucléaire de l'Iran. Nous espérons que cet accord contribuera à stabiliser la région. Nous devons prendre garde de ne pas oublier les autres différends qui, s'ils ne sont pas réglés, pourraient s'enflammer. Je pense notamment au Sahara occidental.

À l'occasion du soixante-dixième anniversaire de la création de l'ONU, il convient de rappeler les principes fondamentaux énoncés dans la Charte des Nations Unies et les instruments connexes. Ils supposent notamment de s'abstenir « de recourir à la menace ou à l'emploi de la force, [soit] contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout État ». Le fait qu'un membre permanent du Conseil de sécurité puisse porter atteinte à l'intégrité territoriale d'un autre État est profondément préoccupant. L'état de droit et le règlement pacifique des différends revêtent une importance existentielle pour les petits États tels que le mien.

L'ONU n'est pas parfaite. Je tiens cependant à saluer la détermination avec laquelle le Secrétaire général Ban Ki-moon s'efforce de remédier aux lacunes de l'Organisation. Des efforts importants sont en cours

en vue de revitaliser l'Assemblée générale. L'Islande se félicite de l'adoption de la résolution 69/321 sur la question, en particulier en ce qui concerne la nomination du Secrétaire général. Huit hommes se sont déjà succédé au poste de Secrétaire général, et il est grand temps que des candidates qualifiées soient prises en compte pour occuper cette fonction internationale extrêmement importante.

Il en est de même s'agissant du poste de Président de l'Assemblée générale. Il faut remédier au déséquilibre entre les sexes dans les postes de responsabilité si nous voulons renforcer la crédibilité des Nations Unies.

L'Islande est depuis longtemps en faveur de l'augmentation du nombre des membres permanents et non permanents au Conseil de sécurité. Il s'agit d'un processus difficile, mais nous ne pouvons pas ne pas tenir compte de la situation actuelle qui est de plus en plus indéfendable, dans laquelle le Conseil de sécurité représente le monde tel qu'il était en 1945. Il risque de voir son autorité s'éroder s'il ne reflète pas mieux le monde tel qu'il est.

L'Islande est disposée à considérer toutes les options pour réaliser la quadrature du cercle. Parallèlement, l'Islande a indiqué qu'elle appuyait l'initiative de la France et du Mexique tendant à régler l'utilisation du veto, ainsi que le code de conduite élaboré par les États membres du Groupe Responsabilité, cohérence et transparence afin de régir l'action du Conseil de sécurité contre le génocide et d'autres crimes contre l'humanité.

Le Président par intérim (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères du Royaume de Bahreïn. S. E. le cheik Khalid Bin Ahmed Al-Khalifa.

Le cheik Al-Khalifa (Bahreïn) (*parle en arabe*) : Il me plaît tout d'abord, Monsieur le Président, de vous féliciter chaleureusement, ainsi que votre pays ami, le Royaume du Danemark, de votre élection en tant que Président de l'Assemblée générale à sa soixante-dixième session, et de vous souhaiter plein succès dans votre action visant à renforcer le rôle de l'Assemblée générale et à relever efficacement les différents défis auxquels le monde est confronté aujourd'hui et dont pâtissent l'ensemble des sociétés.

Je tiens aussi à remercier votre prédécesseur, S. E. M. Sam Kutesa, du brio avec lequel il a conduit les travaux de la soixante-neuvième session et des

initiatives innovantes qu'il a prises pour la réalisation de nos objectifs communs.

Je voudrais aussi me féliciter vivement des efforts déployés par le Secrétaire général Ban Ki-moon, qui n'a épargné aucun effort pour améliorer le fonctionnement de l'Organisation malgré la complexité des problèmes et l'aggravation des crises. Je salue son rapport annuel sur l'activité de l'Organisation (A/70/1) et les importantes avancées enregistrées en matière de développement durable, de lutte contre les changements climatiques et de règlement pacifique des conflits qui ont engendré une grave catastrophe humanitaire et créé le phénomène des déplacés et des réfugiés qui va en s'aggravant, outre les épidémies et la pauvreté et la faim dans nombre de pays en développement.

À cet égard, je voudrais, en me soumettant à la volonté d'Allah, exprimer mes sincères condoléances au Serviteur des deux lieux saints de l'islam, S. M. le Roi Salman Bin Abdulaziz Al-Saud du Royaume frère d'Arabie saoudite, et à la nation musulmane, pour les victimes de la tragique bousculade qui a eu lieu il y a quelques jours au pèlerinage de cette année. Nous apprécions à sa juste valeur l'important rôle historique que joue le Royaume frère d'Arabie saoudite et les efforts qu'il déploie en tant que gardien et serviteur de ces territoires sacrés, en consacrant tous les moyens aux fins du bon déroulement des rites du hajj, le grand pèlerinage, et de la oumra, le petit pèlerinage. Chose que le monde entier reconnaît, sauf ceux qui refusent d'admettre le poids des responsabilités dont il s'acquitte pleinement. Nous nous déclarons profondément consternés par les accusations infondées proférées par M. Hassan Rouhani, Président de la République islamique d'Iran, dans l'allocution qu'il a prononcée devant l'Assemblée générale (voir A/70/PV.13), et condamnons toute atteinte à la personne du Roi ou tentative de dénigrer ses efforts et la lourde responsabilité qui lui incombe.

L'Assemblée générale a pris il y a quelques jours une importante mesure en faveur du bien-être de l'humanité en adoptant le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1), programme à l'élaboration duquel nous avons tenu à participer étant donné notre plein appui à tout ce que fait l'ONU pour atteindre les objectifs de développement. Le Royaume de Bahreïn continue d'y contribuer grâce à toutes ses réalisations, comme l'attestent les rapports de l'ONU, dans les domaines de l'éducation, de la santé, du renforcement du rôle des jeunes, de l'élimination de la pauvreté et de l'analphabétisme, et de la promotion

des droits de l'homme. Nous sommes un pays pionnier classé aux premiers rangs en matière de développement humain et dont l'économie a enregistré 5 % de croissance ces cinq dernières années, grâce au processus de réforme institué par S. M. le Roi Hamad bin Aïssa Al Khalifa, du Royaume de Bahreïn, et à sa profonde détermination à répondre aux aspirations de la population bahreïnienne dans tous les domaines de la vie politique, économique et sociale.

Les efforts que nous déployons en vue du développement vont se poursuivre par la mise au point de plans et de programmes afin de garantir la mise en œuvre du Programme de développement durable pour l'après-2015. C'est pour promouvoir la réalisation de ces objectifs que mon pays abritera, les 6 et 7 décembre, une conférence ministérielle sur la réalisation de ces objectifs dans les pays arabes. Il s'agit de la première conférence régionale à se tenir dans le monde suite à l'adoption du Programme 2030.

Le monde a pu constater les succès du Royaume de Bahreïn en matière de développement durable lorsque l'Union internationale des télécommunications a décerné ici à New York à S. A. R. le Prince Khalifa Bin Salman Al Khalifa, Premier Ministre du Royaume de Bahreïn, le prix 2015 « Les TIC au service du développement durable », confirmant ainsi l'estime dans laquelle est tenu le Royaume et Son Altesse Royale, comme l'atteste aussi la série de prix et de distinctions qui lui ont été décernés dans maints domaines ces dernières années.

Étant donné que l'environnement est l'une des trois dimensions du développement durable, nous réaffirmons qu'il importe de se donner la main et d'œuvrer de concert pour relever le grand défi que représente l'évolution du climat. Nous attendons avec intérêt la vingt et unième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques qui aura lieu cette année à Paris, et espérons qu'elle débouchera sur un accord contraignant et ambitieux pour contrer les incidences de ce grave phénomène, surtout sur les États insulaires.

La présente session de l'Assemblée générale coïncide avec la célébration du soixante-dixième anniversaire de la création des Nations Unies, une Organisation qui nous est chère, dont nous apprécions le rôle et dont on ne peut se passer. Nous nous emploierons sans relâche à atteindre ses objectifs, surtout au vu des épreuves qu'a connues l'humanité au cours de la Deuxième Guerre mondiale, et des tragiques pertes de vies humaines, des déplacements de population et

de la destruction de monuments culturels appartenant au patrimoine mondial dans nombre de régions de la planète auxquelles elles ont donné lieu. Cela doit nous inciter à nous unir et collaborer en toute transparence afin d'éviter la répétition de telles tragédies et de jeter des bases solides d'une coopération internationale propice au développement et à la construction d'un avenir sûr et prospère pour tous les peuples.

On sait tous que les nobles objectifs humanitaires de l'Organisation n'ont pas été pleinement atteints, et nous espérons encore les atteindre afin de refermer une page douloureuse et inaugurer une nouvelle ère exempte de guerres, dont notre région a eu à pâtir. En effet, une guerre n'est pas encore terminée qu'éclate une autre ayant une nature et des objectifs différents : guerre dévastatrice, affrontements avec un occupant, lutte contre l'ingérence étrangère visant la domination, l'atteinte à la souveraineté nationale et l'exploitation et le financement de groupes et d'organisations extrémistes afin de compromettre les acquis obtenus par les pays, détruire le patrimoine culturel et effacer l'identité nationale.

Il ne sera pas facile de faire face à ces défis, et ce ne sera pas non plus sans effort. Le chemin sera au contraire long et difficile et exigera des efforts soutenus et incessants ainsi qu'une riposte collective globale afin de surmonter les nombreuses difficultés. Un des principaux obstacles tient au fait que certains États ne respectent pas les principes de bon voisinage et continuent d'intervenir dans les affaires intérieures d'autres États, comme l'a fait l'Iran contre mon pays en utilisant les groupes extrémistes, en hébergeant ceux qui fuient la justice, en ouvrant des camps d'entraînement pour les groupes terroristes, et en se livrant à la contrebande d'armes et d'explosifs. En conséquence, les citoyens et les résidents du Bahreïn ainsi que le personnel de sécurité chargé de les protéger et de protéger la patrie risquent d'être pris pour cible, tués ou d'être victimes d'actes de perfidie et d'actes criminels qui ont déjà fait à ce jour 16 victimes parmi les membres des services de sécurité et 3 000 blessés.

Le danger et les actes criminels ne se limitent pas à cela. En effet, il y a deux jours à peine, les autorités du Royaume de Bahreïn chargées de la sécurité ont réussi à détecter une cache qui servait à la fabrication locale de bombes et était située au beau milieu d'une zone résidentielle. Plus de 1,5 tonne de matières hautement explosives et de produits utilisés pour fabriquer des explosifs a été trouvée, notamment

du PLA-NP, du cyclotriméthylènetrinitramine (RDX) et du trinitrotoluène (TNT), hautement explosifs, ainsi que des produits chimiques explosifs et plusieurs engins explosifs prêts à l'emploi, des armes automatiques, des pistolets, des grenades à main ainsi que des munitions réelles et du matériel sans fil.

C'est pourquoi le Royaume de Bahreïn et un certain nombre de pays frères dans la région ont invité l'Iran, par toutes sortes de moyens, à avoir des relations normales avec ses voisins, des relations fondées sur le respect de la souveraineté et de l'indépendance des États, sur la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres États, et à respecter le principe selon lequel la sécurité et la stabilité d'un État ne peuvent et ne doivent se faire au détriment d'un autre État. L'Iran n'aurait pas dû gaspiller les richesses de son peuple pour satisfaire ses ambitions mais les investir pour assurer le développement et la prospérité, établir des liens de coopération et de fraternité avec ses voisins afin que tout le monde puisse vivre dans la paix et la sécurité. Cependant, l'inimitié a été la seule réponse de l'Iran. Nous n'avons eu d'autre choix que de prendre la décision de rappeler l'Ambassadeur du Royaume en Iran et de déclarer *persona non grata* le Chargé d'affaires de l'Ambassade iranienne auprès du Royaume. Cette décision s'inscrit dans le cadre des mesures que le Royaume prendra pour renforcer la sécurité et la sûreté de son peuple et protéger ses intérêts.

Le Royaume de Bahreïn et ses frères membres du Conseil de coopération des États arabes du Golfe n'ont pas hésité à appuyer le Yémen, en réponse à la demande formulée par le Président de la République du Yémen, M. Abdrabuh Mansour Hadi Mansour, et à aider le peuple yéménite, un peuple frère, à faire face aux groupes rebelles bénéficiant d'un appui iranien qui se sont soustraits à leurs obligations et s'en sont pris aux institutions de l'État. Nous l'avons aussi fait pour prévenir une détérioration des conditions de sécurité et de la situation humanitaire dans ce pays. La position des pays membres du Conseil de coopération du Golfe consistant à appuyer le Yémen est une position de principe qui se fonde sur notre conviction que la sécurité et la stabilité du Yémen sont un élément essentiel pour la sécurité non seulement de la péninsule arabique mais aussi de l'ensemble de la région.

C'est pourquoi la confrontation militaire était un choix inévitable qui s'est imposé à nous. Nous avons essayé tous les autres moyens possibles mais toutes les voies étaient closes en raison de l'obstination des

groupes rebelles, dont le but est de nuire aux Yéménites et aux États de la région. Je rappellerai ici ce qu'a dit mon frère, feu le Prince Saoud Al-Faisal : « Nous n'appelons pas à la guerre. Mais si les tambours de guerre résonnent, nous sommes prêts ». Cela confirme que le Conseil de coopération du Golfe a toujours appelé à la paix et non à la guerre.

Nous nous employons fermement à concrétiser les espoirs du peuple yéménite. Nous tiendrons notre engagement jusqu'à ce que ceux qui ont pris les armes les déposent, que ceux qui se sont retournés contre la légitimité pour servir leurs ambitions cessent de le faire, que ceux qui occupent les institutions de l'État mettent fin à cette occupation, et que ceux qui ont manqué à leur parole reprennent leurs esprits. La situation sera alors propice au rassemblement des composantes du peuple yéménite dans le cadre d'un dialogue national constructif s'appuyant sur l'Initiative du Conseil de coopération du Golfe et son mécanisme de mise en œuvre, sur les textes issus de la Conférence de dialogue national sans exclusive et de la Conférence de Riyad et sur l'application sans condition de la résolution 2216 (2015) du Conseil de sécurité, qui constitue la base du règlement de la crise yéménite. Nous saluons les efforts faits par l'ONU à cet égard.

Nous apprécions également les efforts humanitaires déployés par l'ONU pour venir en aide au peuple yéménite ainsi que le rôle considérable joué au Yémen par le Centre d'aide humanitaire et de secours du Roi Salman. Nous saluons en outre les efforts faits par les États membres du Conseil de coopération et d'autres pays amis. De cette tribune, nous appelons la communauté internationale à multiplier les aides afin d'apaiser les souffrances du peuple yéménite.

Nous constatons avec regret que de nombreux États sont devenus un terrain propice aux groupes et organisations terroristes qui se développent en exploitant les diverses affiliations religieuses et doctrinales afin d'atteindre leurs objectifs de contrôle, de domination et de suppression de la volonté des peuples. La situation actuelle de la Syrie en est un exemple frappant, avec la transformation de ce pays en un terrain de confrontation entre des organisations terroristes telles que Daech, le Hezbollah et d'autres, et la destruction de ce pays civilisé et ancien dont le peuple a contribué au développement de notre civilisation humaine.

La Syrie est en train de glisser sur une pente dangereuse. Nous demandons qu'il soit mis fin à cette situation et appelons au retour à l'unité, à l'harmonie

et à la stabilité dans ce pays frère. Pour cela, les États doivent cesser d'intervenir par une escalade militaire, et il faut parvenir à une solution politique convenue par tous, conformément au premier Communiqué de Genève (A/66/865, annexe).

Le fait de mentionner la Syrie nous amène naturellement à évoquer la crise humanitaire actuelle qui nécessite que tous les pays du monde s'emploient véritablement à y apporter une solution. Je pense bien sûr à la crise des réfugiés et des déplacés syriens, une des pires retombées de la situation en Syrie, qui constitue une grande catastrophe humanitaire, sans précédent depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale. Les États membres du Conseil de coopération du Golfe ne sont pas restés les bras croisés face à cette situation tragique. Ils ont en effet mené une action humanitaire globale et accueilli environ 3 millions de frères syriens auxquels ils ont accordé le droit de résidence, assorti de tous les droits relatifs aux services éducatifs et aux soins de santé gratuits ainsi que du droit de travailler et de vivre dans la dignité. À cet égard, nous sommes sensibles au rôle de premier plan joué par le Royaume hachémite de Jordanie pour offrir une protection sociale à ses frères syriens et leur garantir une vie digne. Nous appelons à des mesures concertées pour appuyer la Jordanie et l'aider à assumer cette grande responsabilité apparue subitement. Nous n'oublions pas non plus les efforts considérables de l'Égypte, du Liban et de la Turquie, qui assument eux aussi cette responsabilité humanitaire.

S'agissant de la situation en Iraq, un pays frère, nous espérons que les efforts considérables déployés par le Gouvernement dirigé par le Premier Ministre, M. Haider al-Abadi, en vue de rassembler le peuple iraquien et de surmonter les difficultés auxquelles se heurtent son pays et son peuple à cette étape périlleuse de son histoire moderne. Nous espérons que l'Iraq retrouvera la sécurité et la stabilité en conservant la diversité de son identité, une diversité au sein de laquelle la cohabitation a été pacifique des siècles durant et qui doit continuer de faire sa force. Nous insistons sur la nécessité de mettre fin aux interventions étrangères, de l'Iran en particulier, et de préserver l'intégrité territoriale de l'Iraq. Il faut également l'aider à combattre le terrorisme, après que les groupes terroristes tels que Daech et les milices armées des factions ont trouvé dans ce pays un terrain propice à leur présence.

La Libye n'est nullement à l'abri des menaces que constituent les groupes terroristes internationaux, et la situation dans ce pays s'est détériorée, comme nous

le savons tous. La seule manière d'y remédier, c'est de faire en sorte que toutes les parties prenantes dans la crise libyenne s'engagent à accorder la priorité aux intérêts supérieurs de la nation, de façon à en rétablir la sécurité, la stabilité et l'unité. Nous nous félicitons du texte relatif au cadre en vue de la constitution d'une un Gouvernement d'entente national afin de mettre fin aux hostilités et à l'effusion de sang dans ce pays frère. Nous réaffirmons la position immuable du Royaume de Bahreïn, qui rejette le terrorisme sous toutes ses formes, quels qu'en soient les mobiles ou l'entité qui l'appuie ou le finance. Les actes de terrorisme commis par Daech sont sans précédent et constituent des crimes contre l'humanité.

Ce terrorisme ne s'arrêtera que si des efforts collectifs sont déployés à tous les niveaux pour en détruire les sources de financement. Cela s'inscrit dans le droit fil de notre engagement à lutter contre cette menace, qui met en danger la sécurité et la sûreté de nos pays, de même que notre humanité commune. Le Royaume de Bahreïn, en coopération avec les pays de la région et grâce à l'appui de ses alliés, s'emploiera à vaincre cette menace. Pour ce faire, nous avons participé aux efforts de la coalition mondiale de lutte contre Daech, sur les plans militaire, logistique, intellectuel et des moyens de communication.

À cet égard, en novembre de l'année dernière, le Royaume de Bahreïn a accueilli à Manama la réunion sur la lutte contre le financement du terrorisme. En novembre de cette année, nous accueillerons une conférence sur la protection des institutions de la société civile contre le risque qu'elles soient utilisées comme filières de financement du terrorisme. Très prochainement, nous organiserons également une conférence sur la protection contre les engins explosifs improvisés, qui sont les armes préférées et les plus couramment utilisées par les groupes terroristes à travers le monde.

Ce qui se passe actuellement à Al Qods Al Charif heurte les sentiments des musulmans du monde entier, qui sont témoins des violations commises par les autorités d'occupation israéliennes et par les groupes extrémistes israéliens à l'encontre du caractère sacré de l'esplanade de la mosquée Al-Aqsa. Ces actes illégaux et inhumains risquent de réduire à néant toutes les chances d'instaurer la paix, et de créer au contraire un climat marqué par un regain de tension, de violence, d'extrémisme et de haine, autant d'éléments qui ne sont pas propices au renforcement des relations humaines et

au respect mutuel prônés par toutes les religions. Ces actes ne contribuent pas non plus à la mise en place de sociétés pacifiques cherchant à préserver la dignité nationale et la culture de la coexistence pacifique. Pour reprendre la phrase emblématique que le Président égyptien Anouar el-Sadate prononça devant la Knesset israélienne, « personne ne peut bâtir son bonheur en profitant du malheur des autres ».

Il ne sera possible d'atteindre ce bonheur que lorsque les Palestiniens se verront octroyer leurs droits légitimes avec la création d'un État palestinien indépendant, ayant Jérusalem-Est pour capitale, sur la base des frontières du 4 juin 1967. Il faut mettre un terme aux pratiques de coercition et d'occupation ainsi qu'à la construction et à l'expansion des colonies de peuplement. Le droit des Palestiniens à retourner dans leurs villes et villages, conformément aux résolutions internationales pertinentes, à la solution des deux États et à l'Initiative de paix arabe, doit être reconnu. À cet égard, nous nous félicitons de ce que le drapeau palestinien ait été hissé au Siège de l'ONU, ce qui représente une première étape d'une grande valeur symbolique, qui met en évidence l'appui international en faveur du droit de l'État palestinien à devenir membre à part entière de l'ONU, ce que nous attendons avec impatience dans un proche avenir.

Nous tenons à réaffirmer l'importance de l'accord auquel sont parvenus l'Iran et les cinq plus un sur le programme nucléaire iranien. Nous espérons qu'il contribuera à garantir la sécurité et la stabilité dans la région. Cependant, nous estimons que l'accord ne supprimera pas toutes les sources de tensions résultant de l'attitude de l'Iran vis-à-vis des pays de la région. Il porte sur certaines questions futures, mais sans traiter les vrais problèmes qui se posent à nous aujourd'hui, à savoir que l'Iran cherche à déstabiliser la région et à en compromettre la sécurité en fournissant un appui à des organisations terroristes, notamment en pratiquant la contrebande d'armes et d'explosifs, comme je l'ai déjà expliqué en détail tout à l'heure. L'Iran s'ingère par ailleurs ouvertement dans les affaires intérieures de nos États. Il occupe trois îles appartenant aux Émirats arabes unis, à savoir Abou Moussa, la Grande-Toumb et la Petite-Toumb, et refuse de mettre fin à cette occupation soit via des négociations directes soit en acceptant l'arbitrage de la Cour internationale de Justice.

Dans ce contexte, nous réaffirmons l'importance de faire du Moyen-Orient une zone exempte d'armes nucléaires, y compris la région du golfe Arabe, ainsi

que la nécessité pour Israël d'adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et de placer ses installations nucléaires sous le régime des garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Je regrette qu'aucun accord n'ait été conclu à la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015, qui s'est tenue récemment à New York.

Le Royaume de Bahreïn réitère son plein appui à la République arabe d'Égypte et aux efforts inlassables entrepris par le Président Abdel Fattah Al Sisi afin de garantir le développement, le progrès et la prospérité au peuple égyptien, de consolider les bases d'un État moderne et de lutter contre le terrorisme. La construction du nouveau canal de Suez ainsi que les autres grands projets décidés à la Conférence de Charm el-Cheikh pour soutenir l'économie égyptienne témoignent clairement de la volonté résolue de donner véritablement un nouvel élan au développement pour que l'Égypte, terre de civilisation, continue d'être une source de sécurité et de prospérité pour tous et un pilier du monde arabe. Ainsi, elle pourra continuer de jouer son rôle de premier plan dans les efforts arabes communs que nous déployons pour défendre la cause et la sécurité de nos pays.

De même, nous tenons à ce qu'il soit pris acte de notre vieille position principe concernant la question du Sahara marocain. Nous exprimons officiellement notre appui à l'intégrité territoriale du Maroc ainsi qu'aux efforts déployés par l'ONU pour trouver une solution politique négociée acceptée par toutes les parties sur la base de l'initiative marocaine relative à l'autonomie.

Face à ces redoutables défis qui pèsent sur la sécurité et la stabilité à long terme de notre région, nous avons plus que jamais besoin d'une réflexion approfondie et sérieuse sur la manière de mettre en place un mécanisme d'action collective qui réunisse tous les pays du Moyen-Orient dans l'objectif commun de renforcer la sécurité et la stabilité. Nous devons discuter entre nous, avec clarté et transparence, de toutes ces questions et trouver des solutions pour instaurer un climat de confiance grâce à des politiques concrètes et des progrès constants. Nous serions alors en mesure de préserver ce que nous avons déjà réalisé pour nos peuples et nos pays en termes de construction, de développement global, et de compréhension et coopération mutuelles. Ce mécanisme permettrait de préserver la souveraineté de nos pays et leur intégrité territoriale et garantirait la non-ingérence dans leurs affaires intérieures. Il en résulterait de meilleures relations fondées sur le respect

mutuel des principes de bon voisinage et de non-recours à la menace ou à l'emploi de la force. Nous serions en mesure de faire fond sur les caractéristiques communes qui nous unissent, y compris notre patrimoine religieux et culturel et notre diversité. Il serait ainsi possible de mieux gérer nos ressources collectives pour parvenir à la sécurité alimentaire et hydrique, d'instaurer une paix véritable et durable pour tous et de réaliser des progrès économiques et de développement dans un contexte de coexistence pacifique.

Je voudrais terminer en disant que les nombreuses réalisations du Royaume de Bahreïn confirment la confiance que nous avons en notre démarche et la persévérance que nous affichons dans notre politique de croissance globale et d'amélioration perpétuelle, tout en renforçant la sécurité de notre pays et en préservant notre identité. Nous nous défendons d'une main et nous employons à bâtir un État moderne de l'autre, un État fondé sur la justice, l'état de droit et le pluralisme, ainsi que sur la participation de la population au processus de prise de décisions, sans exclusion ni discrimination. Nos relations extérieures sont totalement ouvertes et reposent sur de solides fondements et principes, tout particulièrement le respect de la Charte des Nations Unies, les efforts déployés aux niveaux régional et international, et la coopération avec nos frères en vue de parvenir à la paix et d'instaurer une paix globale.

Le Président par intérim (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole à la Ministre des affaires étrangères, Ministre de l'éducation et Ministre des affaires culturelles de la Principauté du Liechtenstein, S. E. M^{me} Aurelia Frick.

M^{me} Frick (Liechtenstein) (*parle en anglais*) : C'est un honneur que d'être à nouveau présente à l'Assemblée, en particulier alors que le Liechtenstein célèbre le vingt-cinquième anniversaire de son adhésion à l'ONU. Nous ne faisons peut-être pas partie des pays qui ont été les plus rapides à rejoindre l'Organisation, mais nous étions, et nous sommes encore, parmi ceux qui l'ont fait avec la plus entière conviction. Aujourd'hui, notre appartenance des Nations Unies est une plateforme centrale de la politique étrangère de notre gouvernement. L'Organisation bénéficie d'une forte popularité au sein de notre population dont les deux tiers, dans de récents sondages, se sont dits favorables à l'ONU.

Il importe bien sûr que l'ONU suscite l'approbation des populations. Après tout, la Charte des Nations Unies est explicitement rédigée au nom des peuples du monde. Mais il nous faut poser la question suivante : qu'en est-il

des peuples qui sont plus directement touchés par ses activités que la population du Liechtenstein? Alors que nous célébrons le soixante-dixième anniversaire de l'ONU, nous devons nous interroger : quelle serait sa cote de popularité auprès des peuples de Syrie, d'Haïti, de la République centrafricaine, de l'Ukraine ou de Sri Lanka? Sommes-nous en train de réaliser les buts énoncés dans la Charte pour laquelle nous avons tant lutté il y a 70 ans à San Francisco?

Les motifs de fierté sont nombreux, ne serait-ce que dans le passé récent. L'intervention dirigée par l'ONU pour faire face à la crise de l'Ebola en Afrique de l'Ouest a sauvé des milliers de vies, et elle nous a préparés à agir avec encore plus de détermination à l'avenir. Les objectifs du Millénaire pour le développement ont eu l'effet d'un catalyseur sur nos efforts en faveur du développement et ont ouvert la voie au Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1), une feuille de route visionnaire pour le développement durable. L'ONU continue de fournir une aide d'urgence, des services d'éducation, des soins de santé et autres services à des millions de personnes dans le monde. Elle est le symbole le plus puissant des droits de l'homme, de l'état de droit, de l'égalité des sexes et de la protection des populations vulnérables.

Partout dans le monde, les populations placent leur confiance dans l'Organisation, mais il arrive trop souvent que cette confiance soit déçue. Certes, la tâche qui incombe à l'ONU est immense. Les erreurs sont inévitables et peut-être que l'échec aussi, parfois. Néanmoins, rien ne saurait justifier les cas où l'Organisation ne parvient pas à s'acquitter de son mandat le plus essentiel. Rien ne saurait justifier les cas où les personnes censées protéger les civils et les enfants sont précisément celles qui les exploitent et ce, de la manière la plus abusive possible. Rien ne saurait justifier l'échec de la diplomatie en Syrie, où les civils subissent des violences indicibles et où l'extrémisme terroriste est en train de prendre le contrôle d'une région tout entière. Nous ne devrions pas chercher à justifier ces situations. Nous devons chercher des solutions. Nous devons faire mieux.

Le maintien de la paix et de la sécurité est au cœur de la Charte. Par conséquent, aux yeux du monde, les travaux du Conseil de sécurité sont prépondérants pour déterminer si l'Organisation tout entière est considérée comme une réussite ou un échec. À l'instar de beaucoup d'autres, nous voulons que le Conseil de sécurité agisse avec hardiesse, fasse preuve d'efficacité et soit guidé

par une conception collective de sa mission. C'est principalement aux membres du Conseil eux-mêmes que cette tâche incombe. Toutefois, d'autres doivent eux aussi apporter leur pierre à cet édifice. Le Conseil agit en notre nom, et nous sommes tenus d'appliquer ses décisions. En d'autres termes, nous sommes tous dans le même bateau, pour les réussites comme pour les échecs.

Certains des échecs les plus dommageables du Conseil se sont produits face à des atrocités de masse. Le Rwanda, Srebrenica et, à présent, la Syrie sont malheureusement les exemples les plus frappants à cet égard. Lorsque nous commémorerons le soixante-dixième anniversaire de l'Organisation courant octobre, nous devons prendre clairement acte de ces échecs, et nous devons donc nous engager à prendre à l'avenir des mesures décisives dès lors qu'elles sont nécessaires. Dans ce but, le Liechtenstein a dirigé, au sein du Groupe Responsabilité, cohérence et transparence, des discussions qui ont abouti à un code de conduite concernant les mesures à prendre par le Conseil de sécurité face aux actes de génocide, aux crimes contre l'humanité ou aux crimes de guerre. Ce code de conduite est un engagement politique volontaire que n'importe quel État peut prendre.

Il s'agit d'un engagement double. Premièrement, il vise à appuyer le Conseil de sécurité dans la prise de mesures déterminées et rapides et à mettre fin à des crimes d'atrocités de masse, voire à les prévenir – en d'autres termes, il s'efforce d'avoir une action constructive. Deuxièmement, il cherche à faire en sorte que les projets de résolution crédibles présentés pour prévenir de tels crimes ne fassent pas l'objet d'une opposition – en d'autres termes, il cherche à éviter une attitude obstructive. Cet engagement a déjà été pris par 59 États. J'espère que de nombreux autres viendront s'ajouter à cette liste lorsque nous inaugurerons ce code de conduite le 23 octobre, et que cela dynamisera les efforts qui visent à faire consensus entre les membres permanents, qui disposent du droit de veto, en faveur de l'objectif de prévention des atrocités de masse.

Il est extrêmement important de prévenir les atrocités de masse parce que leurs effets sont irréversibles. Il est impossible d'y remédier. Comment pourrait-on indemniser les civils massacrés, les femmes violées en masse ou les enfants brutalisés? Notre objectif principal doit être d'empêcher ces crimes. C'est une tâche complexe et de long terme, impliquant toutes les composantes du système des Nations Unies, mais lorsque des situations volatiles menacent de

s'intensifier, la diplomatie préventive reste l'un des outils les plus puissants à notre disposition. Il est toutefois clair que nous devons investir beaucoup plus lourdement dans cette dernière, en termes aussi bien politiques que financiers.

Tandis que nous étudions les moyens d'affûter nos outils en faveur de la prévention et du règlement des conflits, une conclusion semble déjà s'imposer. Nous devons nous montrer plus efficaces pour intégrer les femmes et leurs points de vue dans ces processus. Le quinzième anniversaire du programme de travail consacré aux femmes et à la paix et la sécurité, formulé dans la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité constitue à cet égard une étape douce-amère. Ce programme énonce une vision complète sur la manière d'intégrer les femmes dans les règlements pacifiques et de les protéger contre les effets des conflits armés. En soi, il s'agit d'une réalisation remarquable. Pourtant, nous avons été globalement incapables d'honorer la promesse faite il y a 15 ans. Les filles nées après la résolution 1325 (2000) continuent de subir abus, violences sexuelles, recrutement forcé et déplacements. Prenons des mesures décidées pour aller de l'avant lorsque nous nous réunirons à la fin du mois au Conseil de sécurité.

Nous vivons une époque de turbulences, non seulement pour les Nations Unies, mais également pour une institution qui lui est étroitement affiliée, la Cour pénale internationale (CPI). Première juridiction internationale issue d'un traité, elle est compétente pour connaître des pires crimes en vertu du droit international et assume donc une énorme responsabilité. En à peine plus de 10 ans, la Cour s'est imposée comme un acteur charnière de la lutte mondiale contre l'impunité. Institution judiciaire indépendante, elle est donc à l'écart des calculs politiques. Il lui arrive pourtant souvent de devoir naviguer les écueils d'un environnement politiquement chargé. Par conséquent, nous devons renforcer notre appui à la Cour. Davantage de pays doivent rejoindre la famille des 123 États parties au Statut de Rome. Un appui constant doit être apporté par ceux qui peuvent, qui devraient ou qui doivent coopérer avec la Cour, y compris le Conseil de sécurité. Nous devons également intensifier et accroître notre assistance aux efforts nationaux en matière d'enquêtes et de poursuites.

Le lien entre la CPI et l'ONU sera bientôt étoffé par les Amendements de Kampala sur le crime d'agression, qui permettront à la CPI d'aider à appliquer

une disposition essentielle de la Charte des Nations Unies, à savoir l'interdiction de l'usage de la force. Les formes les plus graves d'usage illégal de la force ne sont plus uniquement de simples violations de la Charte. Désormais, elles impliquent également la responsabilisation pénale des responsables de ces actes. Encore un peu plus d'un an et une poignée de ratifications, et nous serons en mesure d'activer la compétence de la Cour concernant ce crime. Nous attendons avec intérêt que davantage d'États ratifient les décisions adoptées par consensus à Kampala. Ce sera un grand pas en avant, tant pour la justice pénale internationale que pour l'Organisation des Nations Unies.

Enfin, qu'il me soit permis de partager quelques réflexions sur le niveau sans précédent de déplacements de population dans le monde, une situation qui est rapidement en train de devenir l'un des plus grands défis auxquels fait face l'ONU. Les pays situés à proximité de conflits sont aux prises avec ce problème depuis un certain temps déjà. Plus récemment, l'Europe a été touchée d'une manière qui met à l'épreuve les fondements mêmes de la région. Bien que nous ne soyons pas membre de l'Union européenne, le Liechtenstein est fermement convaincu que l'Europe n'est pas seulement un continent. C'est également le symbole de valeurs communes et la promesse de relever les défis ensemble, indépendamment de nos modèles d'intégration politique et économique. C'est pourquoi nous voulons contribuer à une solution durable fondée sur le droit international et les droits de l'homme. Les approches régionales demeurent la clef d'une telle solution. Toutefois, les migrations et les flux de réfugiés ne sont pas un phénomène propre à notre région, car la majorité des personnes qui ont quitté leur foyer se trouvent dans les pays en développement. Un débat véritablement mondial doit donc avoir lieu. Le Sommet mondial sur l'action humanitaire, l'année prochaine, semble offrir une plateforme adéquate et opportune.

Le Président assume la présidence.

Nous sommes confrontés à des défis redoutables, mais il ne saurait être question de perdre espoir. C'est pourquoi je voudrais, pour terminer, partager avec vous le point de vue d'un homme que j'admire grandement et qui a collaboré étroitement avec le Liechtenstein. En 1944, il a débarqué sur les plages de Normandie, il a participé à la libération des camps de concentration et il a mené l'accusation dans la plus grande affaire de meurtres de l'histoire aux procès de Nuremberg. Il a aujourd'hui 95 ans et continue de lutter pour le droit et

non la guerre, tout comme il l'a fait tout au long de sa vie. Il s'appelle Benjamin Ferencz et il a trois conseils à nous donner : « Ne jamais baisser les bras. Ne jamais baisser les bras. Ne jamais baisser les bras. »

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre de la justice et Ministre des affaires étrangères et du commerce extérieur du Belize, S. E. M. Wilfred Elrington.

M. Elrington (Belize) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, à l'occasion de votre accession à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-dixième session et à vous assurer de l'appui et de la coopération indéfectibles du Belize. Il me paraît à la fois fortuit et tout à fait approprié de me voir accorder le privilège de prendre la parole devant l'Assemblée à l'occasion de la Journée internationale de la non-violence.

Le thème de la présente session, « Soixante-dixième anniversaire de l'ONU : tracer la voie de la paix, de la sécurité et des droits de l'homme », soulève la question de savoir si l'Organisation des Nations Unies, telle que constituée actuellement, est à la hauteur de la tâche qui lui incombe, celle d'offrir à la communauté mondiale la protection dont elle aura tant besoin dans les années à venir et qu'elle compte recevoir. Si les événements qui ont conduit à la création de l'Organisation des Nations Unies il y a 70 ans sont, à de nombreux égards, similaires à certains des événements auxquels nous assistons aujourd'hui, on peut légitimement affirmer que le monde de 1945 n'avait pas à affronter ni à envisager un phénomène susceptible d'être aussi difficile à résoudre ni aussi catastrophique que les changements climatiques. Faut-il en déduire que l'Organisation des Nations Unies ne dispose pas de la résilience nécessaire pour s'attaquer de manière satisfaisante ou adéquate à ce phénomène si inquiétant et redouté?

Grâce à l'ère de l'information et à la révolution des communications qui l'accompagne, les médias omniprésents, qu'ils soient de masse ou sociaux, ne cessent de diffuser instantanément et à grande échelle des événements mondiaux inquiétants. Les événements, mis en exergue par les médias, ont trait, dans la plupart des cas, aux menaces, malheurs et catastrophes multiples que l'humanité vit au quotidien. Ces menaces sont toutes dues à des causes d'origine humaine. L'accélération du phénomène des changements climatiques, entraînant l'inexorable fonte des glaciers, l'élévation du niveau des océans et des mers et leur réchauffement, l'apparition

de super typhons, ouragans, tornades et inondations, la sécheresse, la désertification et le déclenchement spontané d'incendies aux proportions gigantesques sont de plus en plus souvent attribués à une perturbation anthropique du régime climatique.

La violence insensée et les excès commis par les terroristes, les extrémistes religieux, les soldats et personnels de police et de sécurité véreux, les trafiquants d'êtres humains et de drogues, et les régimes qui massacrent, avec une brutalité impitoyable et gratuite, leurs propres citoyens et les citoyens d'autres pays, parce qu'ils constituent, à leurs yeux, un danger clair et immédiat pour eux ou pour leurs intérêts vitaux, sont autant de menaces créées par l'homme vis-à-vis de la population du monde.

De toutes ces menaces, il en est une qui met en péril l'existence même de notre planète et de tous les êtres qui y vivent : les changements climatiques. D'éminents scientifiques estiment et prédisent que les dommages qui seront infligés à la faune et à la flore et aux écosystèmes marins du fait, par exemple, de la fonte des glaciers et de la hausse des températures des mers, sont incalculables et irrémédiables et que la flore et la faune et les écosystèmes terrestres risquent de subir des effets similaires en raison de la désertification et de la déforestation à grande échelle et sans discrimination. Ces événements pourraient entraîner, entre autres, une grave réduction des ressources vivrières essentielles de la planète et l'avènement du spectre de la famine dans le monde. Ils auraient, de toute évidence, une incidence négative sur l'ensemble de l'humanité, car nous habitons tous la même planète et partageons tous les mêmes besoins fondamentaux, dont des ressources vivrières adéquates ne sont qu'un exemple.

Alors même que l'Organisation des Nations Unies tente de faire face aux conséquences effroyables des changements climatiques, elle doit continuer de répondre consciencieusement aux aspirations de nos peuples afin de renforcer leur développement économique et social. Si nous pouvons nous targuer, au niveau mondial, d'un certain succès dans l'élimination de la pauvreté, la fuite désespérée, périlleuse et sans précédent de centaines de milliers de personnes, qui quittent un Sud perpétuellement appauvri pour des régions plus riches est la preuve irréfutable qu'il est urgent de faire davantage en faveur des pauvres et des faibles.

Il va sans dire qu'en cas de grave crise personnelle, par exemple, lorsqu'on reçoit un diagnostic de maladie incurable, on ne ménage aucun effort pour trouver un

remède. Bien au contraire, on s'attelle immédiatement à la tâche d'en trouver un, même si cela veut dire qu'on épuise les économies de toute une vie. Compte tenu de la menace existentielle manifeste et immédiate que représentent les changements climatiques, il est impératif de traiter cette menace avec la même urgence et la même gravité que s'il s'agissait d'un diagnostic de maladie en phase terminale. Et nous devons le faire en parallèle avec l'action que nous menons pour donner à nos peuples de l'espoir, des perspectives et la possibilité d'avoir l'avenir qu'ils méritent.

À cette fin, la communauté internationale doit être prête à fournir toutes les ressources nécessaires, sans regarder à la dépense. Il serait peu judicieux de la part des pays riches – qui ont la responsabilité historique de fournir les ressources nécessaires sans exiger que cette preuve soit produite – de considérer les contributions versées pour relever ces défis comme de la philanthropie ou de l'altruisme tout simplement. Rien ne saurait être plus loin de la vérité. Ces contributions sont des investissements indispensables pour assurer la survie de la planète Terre et de tous les êtres vivants qui l'habitent.

Il est évident qu'actuellement, certains pays sont exposés à des risques plus graves et plus immédiats que d'autres s'agissant des effets des changements climatiques. Ce qui se passe aux Bahamas à l'heure où nous parlons et ce qui est arrivé à la Dominique ou au Vanuatu auparavant sont des rappels constants et indéniables de la vulnérabilité particulière des petits États insulaires en développement (PEID) et des États côtiers de faible altitude, comme mon pays, le Belize. Mon gouvernement tient à exprimer sa profonde solidarité à ces autres PEID et à assurer l'Assemblée de notre plein appui à ces pays. Aujourd'hui, ce sont eux qui sont aux premières loges; demain, ce sera notre tour. En effet, aucun pays n'échappera aux effets dévastateurs des changements climatiques, qui ne font aucun cas de la taille, des frontières ou des richesses, ni de leur absence.

Les enseignements de l'histoire sont utiles. Le naufrage tragique de l'imposant *Titanic* nous rappelle que même si les passagers qui se trouvaient dans les compartiments inférieurs ont été les premiers à périr alors que cet immense navire entamait sa périlleuse descente vers les abîmes de l'Atlantique en ce jour fatidique du 10 avril 1912, en fin de compte, tous ceux qui étaient à bord de ce navire de malheur qui n'ont pas été sauvés par les canots de sauvetage sont morts noyés, y compris ceux qui se trouvaient sur le pont supérieur.

Nous ne pouvons pas nous permettre d'oublier un seul instant que nous tous, les êtres humains, ne sont que des passagers sur la planète Terre, naviguant sans cesse sous la voûte céleste.

Le Belize n'oublie jamais que notre communauté des nations, tout comme la chaîne dont il est question dans le proverbe, qui est aussi solide que son maillon le plus faible, est aussi forte que le plus faible de ses membres. Aussi petits et faibles qu'ils soient, des pays comme le mien font partie intégrante de la chaîne alimentaire et de l'écosystème de sécurité de l'humanité. Toute déficience de la chaîne alimentaire ou de l'écosystème de sécurité peut mettre en péril la sécurité de l'humanité à l'échelle mondiale.

Il ne fait aucun doute que durant ses 70 années d'existence, l'ONU a fait des progrès notables en matière de lutte contre les changements climatiques et de promotion du développement durable. Elle a mobilisé l'attention sur les changements climatiques et a adopté une Convention-cadre pour mettre en œuvre une stratégie mondiale visant à stabiliser les émissions de gaz à effet de serre sans compromettre le développement mondial. L'ONU a mobilisé un appui financier, scientifique et technologique en faveur des pays qui en ont besoin et, avec l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1), elle a ouvert une nouvelle ère de transformation mondiale en faveur de la planète, des peuples et de la prospérité.

Toutefois, il est encore trop tôt pour se prononcer sur les résultats obtenus par l'ONU. En dépit d'un engagement mondial à lutter contre les changements climatiques, nos efforts n'ont pas été assez ambitieux, et l'adoption d'un nouveau régime mondial de réduction des émissions demeure aléatoire, notamment à cause d'une insuffisance criante de fonds et de technologies. Pire encore, le fait que les puissances mondiales n'ont pas accepté de maintenir l'augmentation de la température moyenne mondiale bien en dessous de 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels n'est rien d'autre qu'une condamnation des petits États insulaires en développement et des États côtiers de faible altitude.

Nos échecs dans le domaine de la paix et de la sécurité sont tout aussi graves, vu que des personnes vulnérables paient le prix de l'opportunisme politique. Grâce aux moyens de communication remarquables dont nous disposons, le monde retentit d'appels sans réponse d'hommes, de femmes et d'enfants qui subissent des actes aveugles perpétrés en Syrie, en Palestine, en Israël, au Nigéria, en Ukraine et ailleurs.

Cette situation me ramène à la question que j'ai posée au début de ma déclaration concernant la capacité des Nations Unies à relever les défis mondiaux les plus urgents. Le Belize ne doute nullement que grâce au pouvoir, aux richesses et aux connaissances de l'ensemble de ses Membres, l'ONU est capable de réaliser de grands exploits. Cependant, pour ce faire, nous devons d'abord nous engager à œuvrer de concert et à coopérer avec toutes les parties prenantes – grandes et petites, publiques et privées. L'union fait la force. La force de l'ONU réside dans son universalité et dans ses valeurs pérennes, énoncées dans sa Charte. Le Belize assume ses responsabilités en tant que membre de cette communauté des nations.

Nous nous engageons à faire tout ce qui est en notre pouvoir pour enrayer, voire inverser, les changements climatiques. Nous nous sommes joints à nos frères et sœurs des petits États insulaires et de faible altitude en développement dans le cadre d'une initiative novatrice – l'Initiative de l'énergie durable des petits États insulaires en développement, que le Belize est fier d'accueillir – pour promouvoir notre transition vers des économies à faible émission de carbone et résilientes face aux changements climatiques. Nous nous engageons également à militer en faveur d'un régime solide et ambitieux à Paris, dans le cadre duquel nous allons tous travailler la main dans la main pour stabiliser les émissions de gaz à effet de serre et protéger la planète et le développement durable de nos peuples.

Par ailleurs, nous sommes prêts à fournir tout l'appui nécessaire aux initiatives de l'ONU de nature à amener les parties aux conflits en Syrie, en Israël et en Palestine, à négocier en vue de trouver des solutions pacifiques à leurs différends. Nous sommes déterminés à lutter contre le terrorisme, et nous condamnons sans réserve les atrocités perpétrées à l'encontre des femmes et des filles au Nigéria par la secte Boko Haram. Nous exprimons notre solidarité au Gouvernement nigérian dans le cadre de ses efforts pour démanteler ce gang criminel et traduire en justice ses membres.

Le Belize soutient les initiatives en cours visant à réformer l'ONU pour qu'elle soit plus représentative et mieux à même de maintenir la paix et de régler les conflits. Une fois de plus, nous demandons à l'ONU de coopérer avec Taiwan, dont les 23 millions d'habitants sont prêts à contribuer, notamment par l'entremise des institutions spécialisées des Nations Unies, au règlement des problèmes mondiaux et aspirent à ce que leurs intérêts soient pris en compte et représentés.

Nous nous félicitons de l'appui unanime à la décision du Conseil de sécurité d'annuler sept résolutions imposant des sanctions à l'Iran après réception d'un rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Le Belize se félicite en outre du rétablissement des relations diplomatiques entre les États-Unis et Cuba, et nous exhortons les États-Unis à lever sans plus tarder l'embargo très préjudiciable imposé à Cuba et à restituer Guantánamo Bay au Gouvernement cubain.

Nous appelons les pays puissants producteurs d'armes à ne pas vendre d'armes à ceux qui les utilisent pour opprimer d'autres ni aux chefs de guerre qui opèrent dans les pays déchirés par la guerre.

Le Belize a toujours pris très au sérieux la paix, la sécurité et le respect des droits de l'homme. Notre Constitution s'inspire de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, qui a consacré la protection des droits et des libertés fondamentaux. Le Gouvernement bélizien respecte pleinement l'état de droit.

Le Belize s'efforce également d'être un bon citoyen du monde. Nos lois ont évolué pour tenir compte des normes internationales, dans des domaines allant des droits de l'homme à la finance, afin de créer des conditions favorables à la promotion et à la protection des libertés fondamentales de notre peuple et de promouvoir des investissements socialement responsables dans notre pays. Tout récemment, notre Assemblée nationale a promulgué une nouvelle loi bancaire robuste et a amélioré les dispositions réglementaires concernant notre registre d'immatriculation des navires pour les harmoniser avec les efforts mondiaux, y compris ceux déployés par l'Organisation de coopération et de développement économiques, en vue d'améliorer la transparence et de renforcer notre cadre législatif.

Notre gouvernement s'est attaché à améliorer les conditions de vie des citoyens ordinaires. Nous avons consacré des millions de dollars à l'amélioration des infrastructures dans tout le pays, notamment en construisant et en rénovant des écoles, des installations sportives, des hôpitaux et des routes. Nous investissons lourdement dans la sécurité routière afin de réduire le nombre de blessés et de morts associé aux accidents de la circulation. L'accès aux services de santé publique a été étendu dans tout le pays. Nous avons simplifié l'accès des Béliziens à un crédit abordable en appliquant une réduction sans précédent des taux d'intérêt grâce à

la création de notre propre Banque nationale du Belize. Le chômage a été notablement réduit – de 10 % – et nous avons pu en même temps maintenir l'inflation à un taux parmi les plus faibles de la région.

Le Belize est un fervent partisan de l'intégration et de la coexistence pacifique. À cette fin, nous jouons également notre rôle pour veiller à ce que la paix et la sécurité règnent dans notre région du monde. Avec tous les pays d'Amérique latine et des Caraïbes, nous avons proclamé de concert notre région zone de paix. Aux côtés de la Communauté des Caraïbes, nous exprimons notre solidarité avec nos frères et nos sœurs d'Haïti, confrontés à l'impasse actuelle dans le domaine des droits de l'homme avec leur sœur de République dominicaine. Nous exprimons également notre solidarité avec nos frères et sœurs du Guyana et du Venezuela, qui œuvrent à une solution amiable à leur différend territorial.

Dans le courant de cette année, nous avons signé un protocole à l'Accord spécial entre le Belize et le Guatemala, visant à soumettre la revendication territoriale insulaire et maritime du Guatemala sur notre pays à la Cour internationale de Justice. Nous comptons que cela permettra de faciliter et d'accélérer le processus visant à mettre un terme définitif aux revendications infondées dont nous sommes accablés, nous et notre région, depuis bien trop longtemps.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la Ministre des affaires étrangères de la Grenade, S. E. M^{me} Clarice Modeste-Curwen.

M^{me} Modeste-Curwen (Grenade) (*parle en anglais*) : C'est avec plaisir que je transmets les chaleureuses salutations coutumières du Gouvernement et du peuple de la Grenade, que j'ai le privilège de représenter devant cette institution renommée et cette assemblée distinguée. J'ai également le plaisir de me joindre aux estimés collègues qui m'ont précédée pour remercier le Président sortant de l'Assemblée générale, S. E. M. Sam Kutesa, de l'Ouganda, de la précision et de l'énergie de sa direction des travaux de l'Assemblée à sa soixante-neuvième session. Je salue, dans cette session, un exemple novateur qui ne nous donne d'autre choix que de suivre le mouvement, en essayant de mener à bien et de mettre en œuvre un programme de développement pour l'après-2015 porteur de changement.

Je félicite et remercie également le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, de son extraordinaire direction de l'Organisation des Nations Unies, et à qui j'exprime notre profonde gratitude pour l'intérêt dont il

a témoigné pour les problématiques de développement auxquelles doivent faire face les petits États insulaires en développement (PEID).

Au Président de l'Assemblée générale à sa soixante-dixième session, M. Mogens Lykketoft, je tiens à dire ceci : soyez assurés, Monsieur le Président, de toute la coopération et de tout l'appui de ma délégation alors que vous vous engagez sur la voie appelée à nous conduire à la paix, à la sécurité et aux droits de l'homme.

Comme c'est la coutume, nos thèmes de débat sont un reflet de l'état actuel des affaires internationales, comme cela doit, d'ailleurs, être le cas. Il ne faut pas être surpris que les questions de paix, de sécurité et de droits de l'homme continuent d'être partie intégrante du discours international. De fait, sans ces piliers fondamentaux d'un système international ordonné, ce serait une perte de temps considérable que de songer même à améliorer la qualité de vie de nos peuples. Par conséquent, en cette conjoncture historique que sont les 70 ans de l'ONU, le Président accepte que l'action soit au cœur d'un nouvel engagement afin de transformer notre monde. Il est intéressant de noter, à cet égard, que l'histoire récente nous a montré que, en l'absence de paix, de sécurité et de droits fondamentaux, le développement ne peut être viable.

Les effets des changements climatiques se font déjà sentir dans le monde entier, et si un bon accord juridiquement contraignant n'est pas conclu à Paris, nous verrons les changements climatiques se poursuivre inéluctablement. Nous verrons davantage d'inondations et de sécheresses, davantage d'ouragans et de cyclones, davantage de faim, davantage d'insécurité, davantage d'endroits dans le monde en proie aux troubles et davantage d'économies en crise. Au niveau des dirigeants et au niveau du concert des nations, nous prendrons des mesures à partir d'aujourd'hui qui détermineront si nous léguons à d'autres un monde où la paix, la sécurité et les droits de l'homme peuvent être assurés, ou bien un monde où la tragédie et les souffrances humaines deviennent la norme.

L'Assemblée générale a reconnu les caractères de vulnérabilité uniques des petits États insulaires en développement. La Grenade approuve l'initiative prise par le Conseil de sécurité d'examiner la question des problématiques propres aux PEID. Nous exhortons fermement le Conseil à accorder une attention plus grande aux conditions particulières qui sont celles des PEID dans le contexte des préoccupations aussi bien traditionnelles que non traditionnelles en matière

de sécurité. Les changements climatiques sont une question primordiale, non seulement pour un débat intellectuel, mais aussi parce qu'ils sont la manifestation d'une menace multidimensionnelle de première ampleur contre la sécurité des petits États insulaires en développement. Notre cadre de développement durable tremble sur sa base en raison des changements climatiques. L'expérience vécue récemment par notre sœur du Commonwealth de Dominique en est la preuve éclatante.

Engageons-nous maintenant, en prélude à la vingt et unième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, à Paris, à adopter un nouvel accord mondial juridiquement contraignant sur les changements climatiques qui permette de maintenir la montée des températures dans le monde largement en deçà de 2° C, ou 1,5° C au-dessus des niveaux préindustriels. Un cadre d'action portant sur les changements climatiques ne peut pas attendre. Il nous faut immédiatement parvenir à un consensus sur les changements climatiques, et notamment sur la question du financement.

Nous souhaitons donner acte de notre gratitude à l'égard de nos partenaires internationaux pour le soutien qu'ils nous ont apporté, à la Grenade, dans le développement de nos capacités d'atténuation des effets des changements climatiques et d'adaptation à ces effets. Nous réaffirmons notre engagement à l'égard d'Agenda 21 et des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa).

La Grenade appuie énergiquement l'idée de la convocation de conférences mondiales triennales sur les mers et les océans, pendant la durée du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1), pour les faire coïncider avec la Journée mondiale de l'océan, à partir de la Conférence de juin 2017 aux Fidji. Nous proposons en outre de tirer parti d'initiatives comme l'Initiative de l'énergie durable des petits États insulaires en développement à titre de cadre mondial à l'intérieur duquel les gouvernements et les parties prenantes concernées puissent assurer le financement de la mise en œuvre intégrale de l'objectif de développement durable 14 et des cibles y afférentes.

Il y a un peu plus de deux ans, le Gouvernement de la Grenade, avec le soutien de la communauté internationale, a engagé un programme d'ajustement budgétaire et de réformes structurelles destiné à stimuler

la croissance économique et la compétitivité, à rétablir la viabilité budgétaire et de la dette et à renforcer le secteur financier. Nous avons fait à ce jour des progrès notables, et nos résultats ont été décrits dans des rapports publiés par le Fonds monétaire international et d'autres. Le succès du programme réside dans le pacte social mis en place par le Gouvernement afin d'associer nos églises, les organisations non gouvernementales, les syndicats, le secteur privé et les partis politiques à cette action.

Nous appelons maintenant la communauté internationale à honorer ses promesses non tenues, s'agissant du chiffre de 0,7%, pour l'aide publique au développement, en dépit du fait que 0,2% vont aux PEID comme la Grenade. Nous exhortons la communauté internationale à prendre sa part du sacrifice qui s'impose en cette période difficile de notre histoire. Cependant, la promotion unilatérale de nombreux petits États insulaires en développement à la catégorie de pays à revenu intermédiaire est prématurée et a abouti à des déficits budgétaires importants. Je réitère donc l'appel lancé en faveur de l'adoption d'un ensemble plus global et complet d'indicateurs aux fins du classement des États. L'idée est que l'utilisation du revenu par habitant comme critère de mesure exclusif, qui ne tient pas compte du contexte de vulnérabilité climatique et d'autres problématiques structurelles intrinsèques, fait plus de mal que de bien.

Nous devons réaffirmer que la mise en œuvre des objectifs de développement durable dépendra de partenariats mondiaux revitalisés et améliorés. Ensemble, les gouvernements, la société civile, le secteur privé et le système des Nations Unies doivent inclure toutes les parties prenantes, et nous devons honorer les engagements pris relativement aux Orientations de Samoa. Nos peuples et notre planète ne pourront parvenir à la prospérité et à la paix que par le biais de partenariats et d'accords-cadres viables basés sur la confiance.

Les petits États insulaires en développement comme la Grenade – déjà désavantagés par leurs petites économies d'échelle, les effets des changements climatiques dus essentiellement aux pays développés, et leur niveau élevé d'endettement – ne cherchent qu'à égaliser les chances en faisant en sorte que leurs désavantages soient pris en compte. Nous sommes toutefois découragés par le fait que les mêmes partenaires des pays développés avec lesquels nous avons pris des engagements intergouvernementaux

transparents en vue de trouver des moyens de renforcer nos capacités, continuent à nous placer sur des listes noires en nous accusant d'être des paradis fiscaux. Nous invitons les pays développés à réfléchir attentivement à leurs interactions avec les petits États insulaires en développement vulnérables afin d'éviter que nos économies et nos réputations injustement affectées, surtout alors que nous travaillons d'arrache-pied pour donner suite à nos engagements.

La Grenade affirme que les partenariats pour le développement durable doivent reposer sur la solidarité mondiale, ce qui signifie qu'aucun État Membre n'est plus égal qu'un autre. La Grenade cherche à préserver la situation budgétaire mise en place avec le soutien nécessaire des partenaires et des parties prenantes.

L'histoire nous impose d'assumer nos graves responsabilités, quelque difficiles qu'elles soient, afin de garantir à la postérité une planète pacifique et viable. Les carnages perpétrés partout dans le monde en ce moment-même, comme le montre le mépris constant de la vie humaine, et la recherche de la domination, sous couvert de telle ou telle religion, ne sauraient être tolérés. Le concept ou la définition de la paix doit faire l'objet d'un consensus mondial. Un monde en paix n'est pas seulement un monde sans guerre. Autorité et pouvoir doivent rimer avec compassion et non pas avec massacre.

Nous déplorons le sort des déplacés qui doivent quitter leur foyer dans des conditions extrêmement inhumaines, en quête de paix et d'une vie meilleure, à l'abri de la peur. Nous avons agi collectivement et avec détermination pour éviter que ces vagues de migration ne croissent et ne deviennent plus destructrices. Le spectacle de personnes qui se noient et qui meurent, d'enfants perdus et déplacés, de faibles et de vieillards maltraités et de femmes victimes de violences sexuelles, est une honte pour l'humanité. Leur histoire nous rappelle que nous vivons dans un village mondial et que nous partageons une humanité commune. Comme le disait Martin Luther King Jr. : « L'injustice, où qu'elle se produise, est une menace pour la justice partout. ».

M. Gumende (Mozambique), Vice-Président, assume la présidence.

La Grenade condamne les atrocités et les crimes contre l'humanité. La dignité humaine doit être préservée dans le monde, élément essentiel pour garantir l'avenir que nous voulons. Nos villes et établissements humains doivent rester inclusifs et sûrs, résilients et

durables. C'est pourquoi la Grenade appelle tous les États Membres à réaliser l'objectif de développement durable 11 et à promouvoir le dialogue et la diplomatie dans le règlement des conflits. À cet égard, mon pays salue les progrès réalisés grâce au récent rapprochement entre Cuba et les États-Unis. La Grenade considère ce règlement pacifique par la voie du dialogue est un exemple à suivre pour tous les États lorsque la violence, les conflits et les différends prévalent. Néanmoins, la Grenade se joint à l'appel lancé en faveur d'une levée totale de l'embargo financier et commerciale imposé à Cuba, île sœur.

La Grenade appuie les évaluations objectives du rôle de l'ONU dans le monde d'aujourd'hui afin de consolider son autorité et sa légitimité basées sur ses connaissances et son rôle de forum politique mondial. Toutefois, il est temps d'actualiser notre GPS. Le maintien du statu quo au Conseil de sécurité ne doit pas être une option. Mais il faut faire preuve de prudence, dès lors que le Conseil de sécurité est un pilier de la sécurité mondiale. À cet égard, l'Organisation devrait faire le point des contributions apportées par les États Membres concernant la réforme du Conseil de sécurité, en gardant à l'esprit qu'un Conseil renforcé sera plus efficace s'il est le produit d'un consensus mondial. La Grenade salue également les efforts visant à renforcer le rôle de l'Assemblée générale dans l'optique d'une paix et d'une sécurité durables de la protection des droits de l'homme.

Bien qu'il soit ambitieux, le programme de développement pour l'après-2015 nous impose de réussir. Si nous avons le courage de commencer, nous avons la capacité de réaliser les objectifs de développement durable pour notre planète, pour la prospérité aujourd'hui et pour la postérité.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères et de la coopération de la République du Congo, S. E. M. Jean-Claude Gakosso.

M. Gakosso (Congo) : S. E. M. Denis Sassou-Nguesso, Président de la République du Congo, m'a fait le grand honneur de le représenter à l'Assemblée. En son nom et au nom de la délégation qui m'accompagne, je voudrais saisir cette occasion solennelle pour adresser mes sincères félicitations à S. E. M. Mogens Lykketoft, pour sa brillante élection à la présidence de la soixante-dixième session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies. Qu'il me soit permis, par la même occasion, de rendre un vibrant hommage à son prédécesseur, S. E. M. Sam Kahamba Kutesa, pour son

leadership. Au Secrétaire général Ban Ki-Moon, dont nous reconnaissons l'engagement infaillible dans la conduite des affaires de l'Organisation, je renouvelle le soutien indéfectible de mon pays, la République du Congo pour les efforts qu'il ne cesse de consentir pour l'instauration d'un monde placé sous l'empire de la paix, de la liberté, de la démocratie et du développement pour tous.

En créant l'Organisation des Nations Unies, les pères fondateurs entendaient non seulement « préserver les générations futures du fléau de la guerre », mais aussi, – et c'est précisément ce que dit la Charte de San Francisco – favoriser le progrès social et instaurer de meilleures conditions de vie pour la multitude.

En 70 ans, de formidables progrès humains couplés à de spectaculaires avancées scientifiques et technologiques dans divers domaines ont ouvert à l'humanité des perspectives inespérées. La soif de liberté et de démocratie a conquis tous les peuples. De nombreuses Bastilles ont été prises d'assaut et des murs du totalitarisme se sont effondrés. Nombreux sont des pays qui, comme le mien, ont pu jouir, dès le début des années 60, de l'imprescriptible droit à l'autodétermination, s'affranchissant du joug colonial et intégrant la famille des peuples libres, ici même, dans le concert des nations.

L'émergence de nouvelles puissances, évolution historique dont nous sommes des témoins privilégiés, a donné corps à un monde multipolaire. La coopération internationale connaît depuis lors un formidable essor à travers des initiatives visant des domaines aussi divers que variés.

En 70 ans, l'humanité n'a plus connu de tragédie de l'ampleur de celle que constitua la Seconde Guerre mondiale. Cette longue période de paix que nous connaissons depuis 1945, période quasi analogue à celle qui s'ouvrit après le célèbre Congrès de Vienne en 1815, voici un siècle, et qui perdura jusqu'au début de la Première Guerre mondiale, cette longue période de paix nous la devons très largement à l'ONU, notre organisation qui a souvent servi de catalyseur et d'espace central où s'harmonisaient les efforts des nations éprises de paix. Au moment où nous dressons le bilan de ses 70 ans, il est permis d'affirmer que l'ONU a plus que tenu ses promesses et donné la preuve – s'il en était besoin – de sa nécessité et de sa pertinence devant l'histoire.

La République du Congo, mon pays, salue la reprise des relations entre Cuba et les États-Unis. Elle considère que cette décrispation des relations entre les deux pays va dans le sens de l'histoire. Le Gouvernement de mon pays souhaite ardemment que ce processus courageux et réfléchi conduise assez rapidement à la levée de cet embargo économique qui n'a que trop longtemps asphyxié le peuple cubain. Nous en appelons à cet humanisme généreux dont le peuple américain a su donner la preuve dans des périodes cruciales de l'histoire, ainsi qu'on l'a vu pendant la Seconde Guerre mondiale.

La République du Congo, mon pays, salue la récente conclusion de l'accord sur le nucléaire iranien, car elle y voit un pas supplémentaire vers un monde débarrassé des arsenaux destructeurs, vers un monde de paix.

À côté de ces avancées indéniables, on ne saurait éluder les faiblesses qui ont souvent caractérisé l'action de l'Organisation et parfois réduit sa capacité à agir sur le cours des événements. Nous n'avons toujours pas réussi à conjurer le spectre de la guerre et de ces conflits armés en tout genre, des conflits alimentés souvent par des acteurs non étatiques, par ces réseaux nébuleux qui nourrissent le terrorisme, par ces groupuscules largement disséminés qui portent à l'extrême le prosélytisme religieux, par ces téméraires cartels de la drogue ou encore par ces pirates de la misère qui écumant les voies maritimes.

Le changement climatique, avec ses dangereuses répercussions sur l'environnement, la pauvreté endémique, la crise des migrations, les inégalités entre États et à l'intérieur des États, pour ne s'en tenir qu'à ces exemples emblématiques et d'actualité, constituent de nos jours de véritables menaces pour la stabilité des États et la paix dans le monde. L'Afrique centrale, région dont je viens, n'est pas épargnée par ces fléaux, au regard des attaques menées par l'Armée de résistance du Seigneur (et des indicibles atrocités commises au Nigéria, au Niger, au Cameroun et au Tchad par la tristement célèbre secte dite « Boko Haram »). Face à la gravité de cette menace terroriste d'un genre nouveau, les États de la région ont pris conscience de la nécessité de lui opposer une réponse commune. C'est tout le sens de notre mobilisation au sein de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale dans la lutte contre cette organisation irrédentiste, terroriste et sectaire. À ce tableau préoccupant, s'ajoute la

persistance des tensions au Mali, au Soudan du Sud malgré la signature de nombreux accords de paix.

S'agissant de la République Centrafricaine, comme l'Assemblée le sait, S. E. M. Denis Sassou Nguesso conduit avec détermination la médiation internationale dans la crise à laquelle ce pays frère est confronté depuis de nombreuses années. Le Forum de réconciliation nationale, qui s'est tenu en mai dernier à Bangui, a abouti à des conclusions qui illustrent la volonté des Centrafricains de tourner définitivement la page des crises récurrentes qui ont jalonné l'histoire de leur pays.

Cette aspiration légitime à la paix reste, cependant, subordonnée à l'heureux aboutissement du processus électoral, pour lequel le soutien de l'ensemble de la communauté internationale est encore nécessaire, si nous voulons voir ce pays faire aboutir sa transition, gage d'une stabilité durable, à l'échéance du 31 décembre 2015. Malheureusement, les douloureux développements de ces derniers jours, émaillés de violences inouïes, risquent de compromettre tous les efforts consentis pour aider ce pays à recouvrer durablement la paix et la stabilité. Les graves incidents qui ont secoué Bangui ces derniers jours et la récurrence des violences intercommunautaires ne peuvent que conforter le sentiment largement partagé que le processus de transition en cours reste fragile. Aussi, notre engagement en faveur de ce pays est-il vivement sollicité.

Dans cette phase décisive du processus de transition, le Président Denis Sassou Nguesso, médiateur international dans la crise, reste plus que jamais engagé dans sa mission. Il ne ménagera aucun effort, avec l'appui de l'ensemble des partenaires, pour relever les défis innombrables auxquels fait face la République centrafricaine, des défis qui se définissent presque tous en termes de priorités et d'urgences.

Je voudrais rendre hommage à la communauté internationale, à travers l'engagement constant du Groupe international de contact et, de la même manière, saluer les efforts inlassables de toutes les forces de la paix engagées en République centrafricaine depuis le début de la crise, tout d'abord dans le cadre de la Mission internationale de soutien à la Centrafrique sous conduite africaine, ensuite dans le cadre de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine, puis dans le cadre de l'opération Sangaris et enfin dans le cadre de l'opération militaire de l'Union européenne

en République centrafricaine. Par la même occasion, je salue la mémoire de tous les vaillants soldats qui ont sacrifié leur vie au nom de la paix et de la solidarité internationale.

La paix et la stabilité, tant au niveau national qu'au niveau international, nous le savons tous, ne sauraient être effectives sans un minimum de développement économique au bénéfice du plus grand nombre, au bénéfice des populations, surtout dans les pays en développement. Au moment où nous célébrons le 70^e anniversaire de l'Organisation, l'adoption voilà quelques jours du Programme de développement durable à l'horizon 2030 constitue à tous égards un pas décisif dans la construction de l'avenir que nous voulons radieux pour notre planète, pour nos populations, pour la postérité.

En mettant en place une stratégie efficace pour le financement et la planification du développement durable, le Programme d'action d'Addis-Abeba, adopté en juillet dernier à la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, nous met résolument sur la bonne voie, pour une coopération au service du développement de tous. La République du Congo s'inscrit totalement dans cette perspective et espère des avancées significatives dans la mise en œuvre de ce nouveau programme global.

Mon pays est parmi ceux qui disposent d'une stratégie nationale de développement durable, instrument essentiel de planification stratégique. Il est aussi parmi ceux où la pratique démocratique se consolide et se renforce chaque jour davantage, notamment à travers un processus continu de consultations citoyennes permanentes entre opposition et majorité, en vue de scrutins apaisés.

Grâce à la paix et à la stabilité dont il jouit et conscient que le sport contribue à la promotion de l'éducation, de la santé, du développement et de la paix, notre gouvernement a organisé avec succès, du 4 au 19 juillet dernier, les onzièmes Jeux africains dont Brazzaville, notre capitale, est le berceau historique.

La décision de nos hauts dirigeants, clairement exprimée lors du Sommet mondial de 2005, de voir l'ONU réformée, à commencer par son fer de lance qu'est le Conseil de sécurité, participe de la ferme volonté collective d'inscrire l'Organisation dans une nouvelle perspective historique. Nous croyons fermement que l'ONU a un besoin vital de plus de transparence, de plus de justice, de plus d'équité et de plus de démocratie

interne, dans le respect strict de l'égalité souveraine des États, dans le respect de la dignité de chacun. En définissant et en adoptant une position commune dans le cadre du Consensus d'Ezulwini, l'Afrique a clairement indiqué la voie de cette réforme nécessaire qu'elle appelle tous de ses vœux.

Par ma voix, la République du Congo renouvelle ici solennellement son engagement auprès de l'ONU, dans le sillage des pères fondateurs, conformément au préambule de la Charte de l'Organisation. Par ma voix, la République du Congo exhorte la communauté des nations ici rassemblée à unir plus que jamais ses efforts afin de donner définitivement corps aux nobles idéaux de liberté et d'égalité, de justice et de paix, de solidarité entre les peuples et de générosité entre les hommes.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Manuel Salvador dos Ramos, Ministre des affaires étrangères, de la coopération et des communautés de la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe.

M. Dos Ramos (Sao Tomé-et-Principe) (*parle en portugais; texte anglais fourni par la délégation*) : C'est pour moi un grand honneur et un grand privilège que de participer aux travaux de l'Assemblée générale au nom de la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe.

En premier lieu, je présente mes respectueuses félicitations à M. Mogens Lykkesøft suite à son élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-dixième session et lui promets notre plein appui tout au long de son mandat. Puisse-t-il être couronné de succès. Son élection est le fruit de la reconnaissance par les États Membres de l'ONU de sa grande humanité, de sa vaste expérience politique et de sa carrière professionnelle exemplaire.

Avant de nous pencher sur les nombreux thèmes qui revêtent une importance cruciale en vue de bâtir un monde meilleur, nous devons nous rappeler que cette année marque le soixante-dixième anniversaire de l'Organisation. Les États Membres doivent saisir cette occasion pour mener une réflexion approfondie sur le chemin parcouru jusqu'à présent et sur les diverses réformes qu'il faut mettre en place pour rendre l'Organisation plus représentative, légitime, dynamique, efficace et ouverte, mais également réactive face à la réalité et aux problèmes que posent les conflits armés, les changements climatiques, les crises de migrants et de réfugiés, la déréglementation de l'économie, les maladies endémiques, la pauvreté et la faim.

Dans ce contexte, nous saluons la pertinence du thème de cette session, qui reflète la réalité de notre époque. Le programme de développement pour l'après-2015 ainsi que la maîtrise et le règlement des problèmes liés aux changements climatiques ouvriront certainement la voie au développement durable des pays en développement, en particulier sur le continent africain.

Nous tenons également à exprimer notre appréciation au Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, pour la compétence, l'altruisme et le zèle avec lesquels il dirige l'Organisation. Nous rendons hommage au Président sortant, M. Sam Kutesa, qui a dirigé l'Assemblée avec dévouement et poigne au cours des 12 derniers mois.

Les dirigeants mondiaux, réunis au Siège du 25 au 27 septembre, ont adopté les objectifs de développement durable (résolution 70/1). Les objectifs du Millénaire pour le développement ont joué un rôle catalyseur dans la mobilisation de synergies et la progression du développement social – le recul de la pauvreté, de la faim et des maladies; les progrès en matière de santé maternelle; et l'accès à l'eau potable. Cette période a été marquée par d'importants changements géopolitiques et économiques. Nous estimons que la nature multidimensionnelle de la pauvreté et de la fragilité a évolué. Nous espérons que le processus de développement durant cette nouvelle phase sera plus ouvert, plus efficace et, comme le suggère son intitulé, durable pour tous. Nous espérons également que toutes les régions de notre planète assumeront leurs responsabilités et prendront des engagements.

À cette fin, l'Afrique a décidé de fonder son développement économique durable sur six piliers qu'il convient de mentionner et que Sao Tomé-et-Principe approuve : transformation économique structurelle et croissance sans exclusive; science, technologies et innovation; développement centré sur les personnes; environnement durable, ressources naturelles et gestion des catastrophes naturelles; paix et sécurité; et finances et partenariats.

Nous estimons qu'en appliquant ces piliers, l'Afrique prendra des mesures importantes et nécessaires pour avancer vers la réalisation des aspirations légitimes de ses peuples, ce qui permettra de renforcer l'intégration, la prospérité et la paix à l'initiative des Africains, en veillant par-dessus tout à respecter la dignité et l'identité de nos fils et de nos filles. Cela nous permettra de renforcer nos capacités en matière de création, d'innovation et de production

et aura un impact immédiat et direct sur l'économie et le développement humain durable car les efforts seront adéquatement soutenus.

Notre pays, Sao Tomé-et-Principe, croit en ce qui a été mentionné plus haut et demande instamment à l'ONU d'adapter ses programmes aux réalités spécifiques du continent africain, sans perdre de vue les progrès accomplis par certains pays vers la réalisation d'une partie des huit objectifs du Millénaire pour le développement.

Malheureusement, des foyers de tension persistent et de nouveaux foyers apparaissent, avec des conséquences humanitaires alarmantes à l'échelle mondiale. Au Mali et en République démocratique du Congo, les efforts entrepris par les organisations régionales, l'Union africaine et l'ONU ont permis de rétablir une certaine stabilité dans les zones de conflit. Il faut continuer de coordonner et d'orienter ces efforts afin de consolider les progrès.

Le problème persistant du Sahara occidental continue de mobiliser l'attention internationale et exige un renforcement de la mobilisation de chacun d'entre nous afin de trouver une solution permanente sur la base du processus de négociations, qui se prolonge et stagne depuis un certain temps.

Toutefois – ce qui est à mettre au crédit des parties –, le conflit armé n'a pas repris. Nous leur lançons un appel afin qu'elles reprennent les négociations afin de trouver une solution politique mutuellement acceptable.

Nous nous félicitons du règlement récent de la situation politique en République de Guinée-Bissau, où une grave crise politique a pu être surmontée sans recours à la violence et en stricte conformité avec l'état de droit. Cela atteste clairement du degré de maturité démocratique atteint par nos frères et sœurs.

Le terrorisme reste une problématique centrale de la politique internationale actuelle et compte tenu de la recrudescence des actes de terrorisme dans le monde, nous pensons que la communauté internationale doit agir de façon coordonnée. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrions lutter contre ce fléau mondial. Nous condamnons dans les termes les plus clairs et les plus énergiques les ignobles crimes que le groupe Boko Haram a commis à maintes reprises sur le sol de notre voisin et frère nigérian.

Rien, à notre sens, ne peut justifier les atrocités que commettent les terroristes de Boko Haram, et nous

saisissons cette occasion pour réaffirmer dans cette enceinte privilégiée notre condamnation sans équivoque de ces pratiques, qui sont inacceptables à tous égards. Nous tenons à exprimer du fond du cœur l'appui indéfectible et la solidarité de tous les Santoméens à nos frères et sœurs nigériens, et nous félicitons le peuple et le Gouvernement nigériens des succès remportés dans la lutte contre le terrorisme de Boko Haram.

Au Moyen-Orient, nous continuons malheureusement d'être témoins de conflits sanglants et de pertes humaines dans le cadre des hostilités entre Israël et la Palestine. C'est pourquoi nous appelons de nouveau à un règlement pacifique et négocié qui permette de garantir le droit du peuple palestinien à l'autodétermination et celui de l'État d'Israël à l'existence, conformément aux résolutions pertinentes des Nations Unies, dans le cadre de deux États libres et souverains vivant côte à côte en paix et coopérant pleinement en matière de développement.

De même, nous ne pouvons manquer d'évoquer le conflit syrien qui se prolonge et ses conséquences désastreuses. Nous en appelons encore une fois à la communauté internationale pour qu'elle mette tout en œuvre pour amener une cessation des hostilités et ouvre ainsi la voie à un dialogue franc en vue d'un règlement politique conduisant à une paix durable.

Toutefois, la situation actuelle est l'occasion d'approfondir notre réflexion par rapport à la crise migratoire dont la Méditerranée est l'épicentre, en tant que point d'accès principal à l'Europe. En effet, les vagues de personnes de tous âges qui affluent en Europe depuis les zones de guerre ne sont pas des migrants, mais des réfugiés. Ces personnes ne cherchent pas à échapper à la pauvreté et à la faim; elles fuient littéralement la mort. Lorsqu'une mère met un enfant dans une embarcation de fortune en vue d'une traversée dangereuse sur une mer houleuse, avec des criminels à la barre, elle le fait parce qu'elle considère que cela est plus sûr que la terre ferme qu'elle a laissée derrière elle. Par conséquent, nous devons sérieusement réfléchir à ces événements et aux enseignements dont ils sont porteurs comme signe des temps, et en tirer les conclusions qui s'imposent. Nous devons nous abstenir de promouvoir ou d'exporter la démocratie sur le mode d'une immixtion de l'extérieur ou, pire encore, d'une agression et/ou de la violence.

Tout le monde conviendra avec nous, nous en sommes certains, que la sécurité mondiale revêt une importance vitale pour le développement durable de nos

pays, et qu'elle commence aux niveaux régional et local. Située dans le golfe de Guinée, où nous avons assisté à une recrudescence des actes de piraterie maritime, du terrorisme, du trafic de drogues, des vols de pétrole et d'autres formes de criminalité internationale organisée, Sao Tomé-et-Principe comprend que la communauté internationale doit conjuguer ses efforts pour mettre fin à ces actes. C'est pourquoi j'aimerais évoquer les différents partenariats existants, bilatéraux et multilatéraux, et la coopération entre la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et la Commission du golfe de Guinée dans la mise en œuvre des recommandations du Sommet de Yaoundé, qui ont permis d'importants progrès dans la lutte de tous les instants contre ce type d'organisation criminelle dans notre région.

S'agissant de la session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui se tiendra cette année à Paris, Sao Tomé-et-Principe estime qu'il est impératif que nous parvenions à un accord mondial sur les changements climatiques, dont notre pays subit d'ores et déjà les effets néfastes, tout en n'étant pas un pollueur actif. Nos points de vulnérabilité comprennent, par exemple, la réduction des précipitations, et partant, une diminution du débit de nos rivières, ainsi que les inondations et l'érosion progressive de nos côtes. Ces signes avant-coureurs sont déjà une source de préoccupation pour ce qui est des problèmes climatiques que connaît notre pays, et nous nous sommes attelés à les combattre en mettant un coup d'arrêt à la déforestation et en protégeant nos zones côtières.

C'est pourquoi nous nous félicitons de la détermination avec laquelle l'Allemagne et la France cherchent à parvenir à un accord sur le climat qui soit ambitieux, de large portée, contraignant pour toutes les parties et conforme aux règles générales du droit international, dans l'objectif, à terme, de limiter l'augmentation de la température mondiale à 2°C maximum par rapport aux niveaux préindustriels. À notre avis, cet objectif est une responsabilité que partagent les pays développés et les pays en développement. Nous espérons que l'accord, une fois conclu, renforcera l'obligation internationale qu'ont toutes les parties signataires de mettre à disposition les fonds nécessaires au suivi scientifique constant des questions climatiques et au transfert de technologies vers les pays en développement comme moyen de renforcer les actions menées pour atteindre les objectifs de la Convention-cadre.

En décembre 2014, Sao Tomé-et-Principe a accueilli avec beaucoup de joie et d'émotion l'annonce du rétablissement des relations entre les États-Unis d'Amérique et Cuba, et nous avons partagé avec le reste du monde la jubilation d'assister, récemment, à la réouverture des missions diplomatiques dans les deux capitales, qui ont ainsi pleinement repris leurs relations diplomatiques. Comme nous l'avons fait à cette occasion, nous exprimons le souhait de voir les deux pays continuer de renforcer leurs relations sur la voie du progrès économique, social et culturel, au bénéfice de leurs peuples et de l'humanité en général. À cette fin, une question reste encore en suspens : l'embargo sur le commerce imposé à Cuba. Il n'avait aucun sens par le passé, et il n'a aucun sens maintenant. C'est la raison pour laquelle Sao Tomé-et-Principe appelle encore une fois à la levée de l'embargo, ce qui serait le signe d'une coopération sans handicaps et qui permettrait aux deux pays de tirer un parti juste et équitable des relations commerciales bilatérales, sur un pied d'égalité avec d'autres pays du monde.

Pour terminer, nous nous devons de prendre acte et de nous féliciter des progrès politiques réalisés par les deux pays riverains du détroit de Taiwan, avec une réduction manifeste des tensions, une ouverture sans cesse croissante et des échanges commerciaux à maints niveaux. Compte tenu, en outre, des multiples potentialités de Taiwan, nous recommandons que celle-ci participe aux travaux des institutions spécialisées de Nations Unies, comme elle le fait déjà à l'Organisation mondiale de la Santé.

Enfin, nous tenons à redire que nous sommes disposés à continuer de participer aux efforts visant à mobiliser la volonté et les synergies qui permettront de concrétiser les principes fondamentaux et les nobles objectifs qui ont présidé à la création de l'Organisation des Nations Unies.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de la République du Soudan, S. E. M. Ibrahim Ahmed Abdelaziz Ghandour.

M. Ghandour (Soudan) (*parle en anglais*) : Pour commencer, je tiens à féliciter M. Mogens Lykkesoft de son élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-dixième session. Nous ne doutons pas que son expérience et son efficacité nous vaudront des délibérations couronnées de succès. Je tiens également à remercier et saluer son prédécesseur pour la sagesse et la patience avec lesquelles il a conduit nos travaux à

la soixante-neuvième session. Je me dois également de remercier et de saluer le Secrétaire général, S. E. M. Ban Ki-moon, et ses collaborateurs pour les efforts louables qu'ils ont déployés à la précédente session dans le but d'imposer les valeurs de paix et d'atteindre les objectifs de développement afin que tous les peuples puissent jouir de la sécurité et de la stabilité.

Je saisis cette occasion pour féliciter le Président, le Gouvernement et le peuple frère de l'État de Palestine du fait que le drapeau palestinien flotte maintenant à l'ONU. Nous appelons la communauté internationale à permettre au peuple palestinien d'édifier son État libre et indépendant, avec Al Qods Al Charif pour capitale.

À titre personnel et au nom du Gouvernement et du peuple soudanais, je transmets à l'Assemblée les salutations de notre président de la République, S. E. M. Omar Hassan Ahmed Al-Bashir. Je réaffirme également notre détermination et notre volonté d'assurer le succès des travaux de cette importante session de l'Assemblée générale, dont le thème du débat général est « Soixante-dixième anniversaire de l'ONU : tracer la voie de la paix, de la sécurité et des droits de l'homme ».

Il ne fait aucun doute que l'ordre du jour de la présente session correspond aux préoccupations et aux attentes de millions de personnes à travers le monde, qui aspirent à des lendemains meilleurs et à un avenir de prospérité, qu'il s'agisse de régler les crises et les conflits dans de nombreuses régions à feu et à sang de par le monde ou d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Pour tout cela, l'humanité tout entière compte maintenant beaucoup sur les délibérations en cours, qui s'appuient sur une base solide : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1) que nous avons adopté la semaine dernière.

Le Gouvernement soudanais a accordé une attention particulière aux négociations intergouvernementales relatives au programme de développement pour l'après-2015, couronnées après de longues tractations par l'adoption de ce document. C'est pourquoi nous nous félicitons de nouveau de l'adoption de ce document. Nous avons participé dès le départ aux négociations y relatives. Dans le même temps, nous affirmons que le Soudan a réellement commencé à prendre des mesures concrètes pour appliquer son plan de développement durable national et à adopter les politiques et les cadres structurels qui s'imposent en vue de les intégrer aux programmes nationaux au niveau fédéral et au niveau des États fédérés. À cette fin, nous

attendons de l'ONU qu'elle joue un rôle complémentaire, par l'intermédiaire des équipes de pays, des fonds et des organismes compétents des Nations Unies, à l'appui des efforts que nous déployons pour mettre en œuvre ces plans.

Cependant, bien que nous soyons déterminés à atteindre ces objectifs, en complément du processus de paix, de stabilisation et de développement dans notre pays, nous continuons de devoir faire face aux sanctions économiques coercitives unilatérales qui entravent la mise en œuvre de tous les plans que nous avons mis en place pour atteindre ces nobles objectifs humanitaires. De cette tribune, nous nous félicitons particulièrement que soit clairement dénoncée au paragraphe 30 du Programme 2030 l'imposition de sanctions coercitives et unilatérales aux États.

Suite à la signature et à l'application de l'Accord de paix global de 2005 et à la signature du Document de Doha en 2011, mon pays espérait fermement que la communauté internationale accorderait une attention particulière à la situation de mon pays et à ses problèmes économiques, notamment à la question de l'allègement de la dette, qui pèse lourdement sur notre économie. Nous espérions également voir reprendre l'aide au développement, dont bénéficient les autres États sortant d'un conflit, ainsi que l'inscription du Soudan dans la catégorie des pays les moins avancés. Néanmoins, les efforts de paix et de stabilité que mon pays a déployés et les sacrifices qu'il a consentis ont hélas été récompensés par des pressions, des sanctions, un boycottage et des mesures unilatérales coercitives qui ne s'appuient sur aucun fondement juridique. Il s'agit simplement d'une attaque politique, qui ne se limite pas à cela. En effet, de nombreux obstacles ont été opposés au Soudan pour l'empêcher de profiter de certaines initiatives constructives telles que l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés, et ce, pour des motifs purement politiques sans rapport avec la réalité.

Bien que la situation ne soit pas favorable, en raison des politiques de blocus et de boycottage imposées à notre peuple, nous avons déployé des efforts considérables pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Mon pays a accordé la priorité à l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. Cependant, les bons résultats obtenus en ce qui concerne l'augmentation du revenu par habitant ont pâti de la séparation du Soudan du Sud, puisqu'une part importante des revenus pétroliers a été transférée à l'État qui a vu le jour, ainsi

que des répercussions de la crise économique mondiale et des dommages causés par l'injuste blocus économique qui nous est imposé.

Malgré ces difficultés, nous avons obtenu des résultats raisonnables dans le domaine des services éducatifs, puisque le taux de scolarisation dans le primaire et le secondaire a beaucoup augmenté. La proportion des femmes bénéficiant d'une scolarité a également augmenté de manière considérable, ce qui illustre l'intérêt croissant accordé à l'éducation des femmes suite aux politiques d'incitation et aux programmes de sensibilisation adoptés par l'État. Outre le nombre accru de femmes bénéficiant d'une éducation et les politiques mises en place à cet égard, le taux de femmes ayant un emploi a augmenté, au point qu'il est supérieur à celui des hommes dans certains secteurs, en particulier dans les domaines de l'éducation et de la santé.

S'agissant du maintien de la paix et de la sécurité, le Gouvernement poursuit ses efforts en vue de mettre en œuvre les valeurs de démocratie et de bonne gouvernance. Tous les membres qui ont suivi la tenue des élections présidentielle et législatives au Soudan en avril dernier ont vu de quelle manière ces élections se sont déroulées, de manière sûre, équitable et transparente, et sous la supervision et le contrôle de nombreux centres régionaux et internationaux. L'élection du Président de la République, des membres du Parlement ainsi que des membres des organes législatifs dans tous les États fédérés du Soudan ont eu lieu en même temps, et ce, pour la première fois depuis les premières élections qui ont eu lieu au Soudan, en 1956. À cet égard, nous rappelons l'initiative de dialogue national inclusif lancée par le Président de la République le 27 janvier 2014 et à laquelle ont répondu une grande partie des partis politiques – plus de 87 d'entre eux – afin d'examiner les questions relatives à la paix, à l'économie, à la lutte contre la pauvreté, à l'unité, à l'identité, aux relations extérieures, aux droits et devoirs des citoyens, aux libertés, et aux pratiques politiques.

Tous les membres ont pu voir les garanties suffisantes et probantes que le Gouvernement soudanais a données aux groupes rebelles qui n'ont pas déposé les armes, de manière à en assurer la participation en toute sécurité au dialogue, sans restriction ni condition préalable. À cet égard, le Président de la République a reconduit, le 21 septembre, par deux décrets présidentiels, l'amnistie accordée aux personnes armées et prolongé le cessez-le-feu de manière unilatérale pour

une durée de deux mois afin d'encourager les groupes encore armés à prendre part au processus de dialogue national, qui est ouvert à tous.

S'agissant de la protection des droits de l'homme, le Gouvernement soudanais a déjà réalisé des progrès louables et pris de nombreuses mesures pour les garantir et les protéger, notamment en adoptant, il y a plus d'un an, un plan décennal global de développement en matière de droits de l'homme, qui constitue désormais une stratégie et un plan d'action complets à l'intention de tous les ministères et institutions de l'État.

Pour ce qui est de la protection des droits des femmes, en particulier leur droit de participer à la vie politique, les élections présidentielle et législatives susmentionnées témoignent de la prise en compte des femmes, qui s'est révélée cruciale à toutes les étapes afin de garantir le succès de ces élections. Les femmes occupent 30 % de la totalité des sièges parlementaires.

Concernant la coopération avec les mécanismes et les envoyés des Nations Unies dans ce domaine, le Gouvernement soudanais maintient une coopération et une coordination constantes avec l'Expert indépendant chargé d'examiner la situation des droits de l'homme au Soudan, et participe activement à l'Examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme à Genève.

Dans le domaine de la lutte contre la criminalité transfrontalière, le Gouvernement soudanais a signé plusieurs accords bilatéraux avec les pays voisins, dont la Libye, le Tchad, la République centrafricaine, le Soudan du Sud et l'Éthiopie, dans le but de renforcer les contrôles aux frontières, d'empêcher le trafic d'armes et de mettre un terme à l'infiltration de la criminalité organisée, en particulier la traite des êtres humains. À cet égard, en octobre 2014, mon gouvernement a accueilli et coorganisé la Conférence ministérielle régionale sur la traite des êtres humains et le trafic de migrants dans la Corne de l'Afrique, et a promulgué une loi nationale destinée à lutter contre la traite des êtres humains, qui est entrée en vigueur l'année dernière.

La question des droits de l'homme nous ramène à celle des sanctions unilatérales, au sujet desquelles nous tenons à mentionner l'étude réalisée par le Conseil des droits de l'homme il y a deux ans sur les incidences de ces sanctions sur les droits de l'homme. L'étude est parvenue à la conclusion que ce sont des personnes innocentes, et non les gouvernements, qui sont les principales victimes des régimes de sanctions.

Le Soudan a toujours pris une part active aux efforts internationaux de lutte contre le terrorisme. Au niveau national, nous avons fait des progrès considérables pour veiller à ce que nos lois et réglementations soient pleinement conformes au droit international et aux instruments internationaux relatifs au terrorisme, auxquels le Soudan a adhéré il y a plus de 10 ans et dont il respecte scrupuleusement les normes et les dispositions.

À cet égard, nous rejetons catégoriquement toute tentative visant à politiser ou à contourner les dispositions du droit international. Je voudrais à ce propos parler de la relation qui existe entre le Conseil de sécurité et la Cour pénale internationale. L'expérience a montré à maintes reprises que le fléau de la politisation a transformé la Cour en un instrument qui s'en prend tout particulièrement aux dirigeants africains. À cet égard, les membres auront sans doute eu connaissance des décisions adoptées par l'Union africaine, et notamment celles adoptées à ses sommets de Syrte (Libye) et à Addis-Abeba, entérinées par la suite au tout récent sommet, tenu à Johannesburg.

On ne pourra panser les plaies de notre monde en l'absence d'un ordre international juste, équitable et acceptable par tous. Or, il est manifeste depuis plusieurs décennies que le système international actuel ne peut plus faire face à l'évolution et aux grandes transformations survenant à travers le monde. Il est donc impératif de se lancer dans une réforme approfondie et de revoir ces accords à la lumière des conditions qui prévalent de nos jours. C'est pourquoi mon pays appelle résolument à la mise en œuvre rapide d'une réforme structurelle de l'ONU et du Conseil de sécurité, conformément au principe de la représentation juste et équitable de tous les pays.

Les défis redoutables auxquels notre monde doit faire face aujourd'hui requièrent en tout premier lieu une volonté internationale et mettent en évidence la nécessité urgente de redoubler d'efforts pour pouvoir les relever. Il convient de le rappeler à l'occasion de l'anniversaire de l'adoption de la Charte des Nations Unies. Le système des Nations Unies a besoin d'être réformé. C'est le cas en particulier du Conseil de sécurité où il faut garantir une représentation du continent africain parmi les membres permanents et non permanents du Conseil à l'issue d'un processus dont toute politisation, sélectivité et deux poids, deux mesures seraient exclus.

Dans ce contexte, nous signalons que la lutte contre l'impunité est un objectif noble, autour duquel

la communauté internationale doit converger en toute bonne foi. Toutefois, il faut savoir que mélanger justice et politisation est incompatible avec les buts et principes énoncés dans Charte des Nations Unies et avec le droit international. Cela transforme la justice internationale en une tribune pour servir des objectifs politiques énoncés qui n'ont strictement rien à voir avec la justice. Ma délégation appelle donc à renforcer et à appuyer

les mécanismes régionaux et à améliorer la diplomatie préventive afin de régler l'ensemble des conflits et de s'attaquer à leurs causes profondes dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et de manière à parvenir à un juste équilibre dans les domaines de la politique et de l'économie internationales.

La séance est levée à 14 h 10.